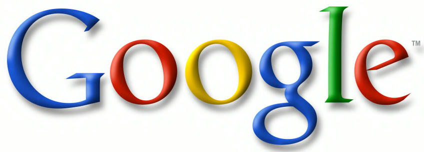
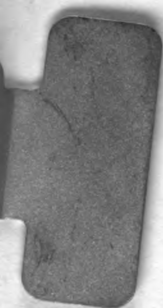


Mystère de l'incarnation et nativité de Notre Sauveur et ...

Pierre Jacques Gabriel Le Verdier, Société des ...





SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES NORMANDS

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES NORMANDS

MYSTÈRE

DE

L'INCARNATION ET NATIVITÉ

DE

NOTRE SAUVEUR ET RÉDEMPTEUR JÉSUS-CHRIST

REPRÉSENTÉ A ROUEN EN 1474

Publié d'après un imprimé du xve siècle, avec introduction, notes et glossaire

PAR

PIERRE LE VERDIER



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

M.DCCC.LXXXVI

INTRODUCTION

I

Un érudit des plus distingués, M. le baron James de Rothschild, l'éditeur du *Mistére du Viel Testament* (1), avait résolu de réimprimer aussi *l'Incarnacion et Nativité de nostre saulveur et redempteur Jesuchrist.* Déjà il avait chargé un paléographe, M. Bouchot, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, d'en relever une copie sur l'exemplaire conservé dans cet établissement. Ce travail très long et très délicat était achevé, lorsque prématurément la mort vint enlever M. J. de Rothschild aux lettres et au monde savant.

Il nous parut alors qu'il appartenait à la Société des Bibliophiles normands de réaliser l'entreprise interrompue. Mais avant de lui communiquer notre dessein, nous eûmes recours à M. Émile Picot, le savant auteur de la *Bibliographie Cornélienne,* l'ami et le continuateur des travaux du baron. Grâce à son obligeante intervention, Mme la baronne James de Rothschild voulut bien mettre à notre disposition

(1) Collection de la *Société des Anciens textes français.*

le manuscrit devenu la propriété de ses enfants. Une copie en fut faite par nos soins, et sur notre proposition la Société des Bibliophiles normands vota la réimpression du Mystère rouennais.

C'est donc un devoir pour nous, et nous voulons nous en acquitter dès cette première page, d'adresser à Mme la baronne James de Rothschild la respectueuse expression de notre reconnaissance ; et nous sommes heureux d'associer à ces remercîments M. Émile Picot, dont nous avons dans cette circonstance éprouvé tout le désintéressement.

Nous ne sommes pas moins empressé à témoigner ici toute notre gratitude aux savants qui ont bien voulu nous aider de leurs avis et de leurs conseils, et tout d'abord à M. Charles de Beaurepaire, dont, à notre tour, et comme tous ceux qui étudient l'histoire normande, nous avons invoqué l'érudition et l'inépuisable obligeance, et à qui nous devons l'interprétation de plus d'un passage obscur ; à l'éminent Administrateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle ; à M. Henri Lavoix fils, directeur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; à MM. les abbés Fouard, Loth et Tougard, anciens professeurs à la Faculté de Théologie de Rouen ; à M. le Directeur du Grand-Séminaire, qui nous a ouvert la bibliothèque de cet établissement ; enfin à M. Claudin, le libraire érudit.

Il n'existe, croyons-nous, aucun manuscrit du *Mystère de l'Incarnation* (1); il n'en a été fait qu'une seule édition, et de celle-ci l'on ne connaît que trois exemplaires, auxquels il convient d'ajouter un quatrième, incomplet d'un grand nombre de feuillets.

Le premier, dans un état parfait de conservation et relié en vieux maroquin, provient de la Bibliothèque du Roi et se trouve à la Bibliothèque de la rue Richelieu (Y, 4349, Rés.)

Un autre, également intact et relié en maroquin rouge, a d'abord appartenu à la Bibliothèque des Génovéfains, à Paris, ainsi qu'il résulte de la mention suivante inscrite sur le titre : *Ex libris Sanctæ Genovefæ parisiensis*, 1731. En 1769, on le vit paraître à la vente Gaignat, où il fut adjugé pour 472 francs; plus tard il fit partie de la bibliothèque du duc de La Vallière; enfin, après la mort de celui-ci, il fut restitué par ses héritiers à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, d'où il n'est plus sorti (2).

Le troisième exemplaire, de la plus grande beauté, et relié aussi en maroquin rouge, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne. C'est celui qui faisait

(1) Cependant les frères Parfaict, dans leur *Histoire générale du théâtre français* (t. II, p. 494), disent que, *parmi les manuscrits de M. Dufay, il s'en trouvait un qui contenait une partie du Mystère de l'Incarnation*; nous n'avons pu le retrouver.

(2) *Bibl. Ste-Gen.*, OE, 203, Rés. — Sur l'une des gardes on lit la note anonyme qui suit : « *Voyez l'extrait de ce mystère, qui est très*

partie de la riche collection de Soleinne (Cat., n° 533), à la vente de laquelle il fut acquis par le prix de 1,030 francs pour le compte du gouvernement autrichien. C'est probablement le même exemplaire que celui qui, au dire de Godard de Beauchamps (1), se trouvait au XVIIIe siècle dans le cabinet de M. le baron Hohendorf. Des renseignements que nous avons recueillis auprès de M. le Préfet de la Bibliothèque impériale et royale, il résulte que celle-ci, après l'acquisition de l'exemplaire Soleinne, aliéna celui qu'elle possédait et qui était incomplet des vingt-huit derniers feuillets. Ce dernier exemplaire, en assez médiocre état, atteint de quelques piqûres et simplement relié en veau, a paru plus tard dans le catalogue Leo, publié en 1877 par la librairie List et Franck, de Leipzig. Il fut alors acquis par le libraire Rosenthal, de Munich, dans le catalogue duquel nous le trouvons coté, tout incomplet qu'il soit, au prix énorme de 5,000 marks, ou 6,250 francs! *(Ludwig Rosenthal, Munich,* Catal. XXVI, n° 3157). Enfin il est rentré en France et nous l'avons vu en 1883 chez Techener, à Paris.

L'imprimé que la Société des Bibliophiles normands repro-

« *rare, dans la* Bibliothèque du théâtre français *(1768, 3 v. in-8)*; « *Debure, n° 3186 de sa* Bibliographie, *en cite deux exemplaires, celui* « *du roi et celui du duc de La Vallière. Le second est celui-ci même,* « *qui, après la mort du duc, a été rendu à Ste-Geneviève par mes soins.* » — Voyez aussi les frères Parfaict, t. II, p. 494, et Brunet.

(1) *Recherches sur les théâtres,* t. I, p. 226.

duit aujourd'hui est un petit in-folio, gothique, imprimé sur papier, sans nom d'imprimeur, sans lieu ni date d'impression, comprenant 228 feuillets chiffrés sur le recto, et signés *a*, etc., et *A-E*. Le texte est imprimé sur une seule colonne, dans le milieu des pages ; la page contient 42 lignes. Dans les marges sont placées en manchettes des notes curieuses, imprimées en caractères plus fins (66 lignes à la page) ; de nombreuses abréviations en rendent la lecture difficile ; nous les avons conservées dans cette édition et placées, sous forme de notes, au bas des pages (1).

Tel est le livre dont nous publions aujourd'hui une édition nouvelle. Le système que nous avons suivi est fort simple : loin de vouloir tenter un fac-simile irréalisable et sans profit, que plusieurs eussent peut-être souhaité, nous avons voulu mettre à la disposition des lettrés un document nouveau ; et par suite, en conservant religieusement le texte ancien, nous nous sommes seulement efforcé d'en rendre la lecture plus facile.

Dans l'original on ne trouve pas de ponctuation, sauf parfois un point ou un trait oblique qui tiennent lieu de tous les signes, et une sorte de point d'interrogation équivalant soit au (?), soit au (!) ; pas de majuscules, sauf au commencement des vers et quelquefois après un point ; aucun accent. Nous

(1) Nous avons fait reproduire en fac simile, par M. Pilinski, les deux titres placés, dans l'original, l'un au recto et l'autre au verso du premier feuillet.

avons au contraire rétabli la ponctuation, autant qu'elle était strictement nécessaire à l'intelligence du texte ; de même nous avons adopté l'accentuation indispensable, l'accent aigu sur l' (e) fermé final, et l'accent grave sur l' (e) final ouvert, la cédille, l'apostrophe ; nous avons employé les majuscules, distingué le j de l'i, l'u du v. Les abréviations et les ligatures abondent dans l'original, et spécialement dans les notes ou gloses latines : nous les avons interprétées et supprimées. Souvent les noms des acteurs, l'indication des jeux de scène se distinguent mal du texte : nous avons, suivant les cas, fait usage de caractères de différents types. Toutes les scènes se suivent d'un bout à l'autre du drame sans le moindre arrêt ni repos : pour introduire un peu d'ordre et de clarté, nous avons ménagé entre chacune des intervalles blancs, plus ou moins larges, et proportionnés à la différence des scènes et des lieux, système de division qui a l'avantage de ne rien ajouter à l'original. Quant au texte même, dont l'orthographe est souvent vicieuse, nous l'avons scrupuleusement respecté, et si parfois nous lui avons apporté quelques rares et timides corrections, c'est seulement lorsque nous avons cru nous trouver en face de fautes évidentes de l'imprimeur ; on trouvera d'ailleurs, à la suite de nos notes, une liste des principaux changements que nous nous sommes permis.

Dans le Mystère de l'Incarnation, comme dans la plupart des compositions du même genre, on rencontre un grand nombre de passages qui, au lieu d'être écrits en rimes plates,

présentent des rythmes particuliers ; dans les réimpressions modernes on reproduit souvent ces parties en caractères espacés, afin de les rendre apparentes. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à ce procédé : chose absolument insolite, notre vieil imprimé s'est chargé lui-même de mettre ces sortes de vers en évidence, et nous n'avons eu qu'à le copier. Dans l'original, en effet, on rencontre fréquemment dans la marge de gauche, une lettre majuscule isolée, R, B, U et une quatrième lettre, un B, différent du type ordinaire. La lettre R est reproduite environ 100 fois dans la 1re Journée, environ 129 fois dans la 2e ; la lettre B, 7 fois dans la 1re Journée, 8 fois dans la 2e ; la lettre U, une fois dans la 1re Journée, et 3 fois dans la 2e ; la quatrième lettre se trouve 8 fois dans chacune des deux Journées.

Nous n'avons pas su d'abord interpréter ces indications, et déjà une grande partie de notre texte était imprimée quand la solution s'est présentée à nous. Il en est résulté de notre part des erreurs que nous avouons sans pouvoir les réparer.

D'abord, dans l'original, ces lettres ne sont pas toujours placées auprès du vers en regard duquel elles devraient se trouver et nous avons reproduit fidèlement : or la correction nous eût été facile, si nous eussions alors connu l'explication de ces majuscules. Et puis, faute plus grave, cette lettre B, de forme particulière, que nous hésitions à prendre pour un B ou pour quelque signe d'abréviation, nous l'avons, dans notre incertitude, remplacée par un K, sans aucune cause,

parce qu'il fallait bien mettre quelque chose et que ce semblait ne pas pouvoir être un B : or il se trouve qu'il fallait mettre un R. Quant à la lettre U, nous l'avons conservée, et nous eussions pu la remplacer par un V.

C'est l'indication scénique de la page 452, 2e Journée, qui nous a mis sur la voie : l'auteur y qualifie, en effet, de rondeau des vers précédés de la lettre R, et, vérification faite, c'est bien un rondeau que forment chaque fois les vers accompagnés de cette lettre. Ainsi la lettre R indique un *rondeau*, ou triolet, selon les modernes; la lettre B, une *ballade;* la lettre U, un *virelai*. Quant au B, un peu différent de celui qu'emploie ordinairement l'original, on le trouve seize fois et toujours auprès d'un rondeau : or, nous avons reconnu que c'était un B cassé, tenant évidemment lieu d'un R et que le typographe a dû employer faute de la lettre nécessaire.

Enfin à la page 381 de la 2e Journée on trouvera un chant intitulé *Champ royal*.

La description de l'original et l'exposition du système que nous avons suivi réclament encore deux observations, l'une relative à la partie musicale, l'autre relative aux manchettes qui accompagnent le texte.

Le Mystère de l'Incarnation contient douze chants, deux dans la 1re Journée, aux pages 211 et 314, et dix dans la 2e Journée, aux pages 87, 111, 113, 131, 157-8, 168, 208, 267, 331 et 467. Or on sait qu'au xve siècle on n'imprimait pas encore la musique, on était obligé de l'écrire à la main;

aussi l'imprimeur de notre Mystère a-t-il laissé entre les lignes du texte les intervalles blancs nécessaires pour y intercaler, après coup, la partie musicale. Hélas! des quatre exemplaires qui ont survécu, aucun ne contient la moindre note de musique, ainsi que nous l'avons vérifié. En conséquence, nous avons dû nous borner à reproduire le plus exactement possible, à photographier pour ainsi dire, la disposition et du texte et des intervalles blancs. De cette copie très fidèle on pourra tout au moins induire la combinaison des voix, des parties et des reprises (1).

L'auteur du Mystère n'a pas voulu seulement distraire ses auditeurs, il a voulu les instruire! A l'origine, d'ailleurs, c'était l'unique but de ces drames religieux, composés le plus souvent par des ecclésiastiques, représentés dans les églises sous leur direction et même avec leur concours. Or, notre auteur, nous le dirons plus loin, était certainement un ecclésiastique, et il s'est très vivement préoccupé de ne rien dire qui ne soit conforme à la doctrine de l'Église (2); aussi a-t-il pris soin de justifier son texte et de l'accompagner de tous les passages qu'il a traduits ou imités, soit qu'il les tire des Livres Saints, soit qu'il les emprunte aux Pères de l'Église, aux théologiens, à la liturgie ou aux historiens. C'est ainsi que l'on rencontre dans les marges de l'original, placées

(1) Voyez nos notes, p. 18, 20, etc.
(2) V. sa première note, 1re Journée, p. 3.

en manchettes, une quantité considérable de notes latines, véritables pièces justificatives du dialogue. On y trouve l'enseignement dogmatique avec la Bible, saint Augustin, Nicolas de Lire, etc.; des traditions mystiques avec saint Bonaventure; des récits curieux avec la Légende dorée, et l'Histoire scholastique, des réminiscences profanes d'Aristote, d'Ovide, des faits historiques rapportés d'après Josèphe, Orose, et même quelques renvois à des mystères précédemment joués à Rouen. Il est superflu d'insister sur la nécessité qui s'imposait à nous de conserver toutes ces annotations. Nous les avons donc reproduites; mais des exigences typographiques nous ont forcé de les placer au bas des pages, et, par suite, nous avons dû insérer dans le texte des astérisques pour établir la concordance nécessaire. Hâtons-nous d'ajouter que ces astérisques, que nous n'avons pu éviter, sont la seule addition que nous nous soyons permise au texte original.

On sait maintenant ce que contient notre incunable; nous avons dit ce que nous avons essayé de faire, rendre clair et intelligible ce qui était obscur et confus, rendre possible en un mot la lecture et l'étude d'un texte ancien qui comprend environ 12,800 vers.

Pour achever d'atteindre ce but nous avons fait suivre cette introduction :

1° D'une table des scènes du Mystère dans laquelle on trouvera, en même temps que l'analyse succincte de chaque

scène, l'indication de l'*establie* ou échafaud qui lui correspond;

2° D'une table des auteurs et des anonymes cités dans ces gloses;

3° De notes dans lesquelles nous nous sommes efforcé spécialement d'éclaircir les gloses latines de l'auteur;

4° D'un glossaire de tous les mots qui nous ont paru intéressants, avec renvois aux pages où on les rencontre;

5° D'une liste des principales corrections que nous avons fait subir à l'original.

En quel lieu, à quelle date le livre que nous reproduisons a-t-il été imprimé, et quel en a été l'imprimeur? Quel est l'auteur du Mystère de l'Incarnation?

A ces questions capitales il est malheureusement impossible de répondre d'une manière satisfaisante.

Tout d'abord hâtons-nous de faire observer que, soit pour la solution de ces difficultés, soit pour l'examen de plusieurs autres qu'il serait si intéressant d'élucider, le nom de l'entrepreneur du jeu, ceux des acteurs, les dépenses que coûta la représentation, ses préparatifs, le concours qu'elle reçut des magistrats ou des bourgeois, etc.: pour tout cela, il ne faut malheureusement pas songer à interroger nos archives locales. Celles, en effet, dont l'examen eût pu être le plus fructueux,

nous font défaut : les délibérations de l'Hôtel-de-Ville présentent une lacune de 1472 à 1490 ; quant aux archives du baillage et à celles du tabellionage pour les meubles, il s'en faut de beaucoup qu'elles remontent aussi loin. Enfin le fonds du chapitre de la cathédrale, qui seul restait à notre disposition, ne fait aucune mention du Mystère de 1474.

Notre original est-il sorti des presses rouennaises ? Nous voulons le croire, mais nous devons avouer que rien n'est moins démontré. Et d'abord il paraît sensiblement postérieur à la date de la représentation. Le papier est fin et bien fabriqué, les initiales ne sont pas rapportées, les caractères usés et comme écrasés témoignent d'un assez long usage ; les feuillets chiffrés, la présence des signatures, les manchettes habilement exécutées, la régularité de l'impression et l'aspect satisfaisant du livre indiquent une main exercée et un art déjà perfectionné. D'un autre côté la disposition du titre, la grande initiale, qui présente beaucoup d'analogie avec celle des Chroniques de Le Talleur ou celle de l'*Ordinaire des crestiens* (imprimé par Martin Morin, à Rouen, sans date), l'absence de toute espèce de nom ou de marque d'imprimeur sur un livre de cette importance, la circonstance que la musique n'a pas été imprimée et que les blancs nécessaires lui ont été réservés, la nature des filigranes doivent faire attribuer le livre au XVe siècle. Il nous semble donc probable qu'il a vu le jour vers l'année 1490.

Deux indications du livre peuvent avoir quelque influence

sur la détermination de la date de son impression. Il importe de les examiner.

D'abord le titre : on y lit que les « establies estoient assises en la partie septentrionale d'iceluy (le neuf marchié), depuis l'hostel de la hache couronnée jusques en l'hostel ou *pent* l'enseigne de l'ànge. » Ce titre a certainement été rédigé avant 1493. En cette année, en effet, l'on commença la construction du Parloir aux Marchands, le magnifique édifice devenu la Salle des Pas-Perdus du Tribunal civil, et le marché Neuf ou marché aux Herbes, qui comprenait jusque-là tout l'emplacement de l'ancien clos aux Juifs, c'est-à-dire la plus grande partie de celui qu'occupe aujourd'hui le Palais de Justice, se trouva singulièrement réduit et resserré dans la partie située à l'est du nouveau bâtiment, tandis que la partie à l'ouest fut livrée à la construction de maisons, depuis supprimées. Le Marché-Neuf disparut même tout à fait en 1499, quand on commença la construction du Palais-de-Justice. L'hôtel de la Hache Couronnée se trouvait en façade sur la place du Marché-Neuf, à peu près à l'extrémité de la rue de la Poterne : de là, la ligne des échafauds s'étendait vers l'est sur une longueur plus ou moins considérable, jusqu'à l'hôtel de l'Ange dont nous ignorons la position exacte; mais, si l'on considère le nombre des établies, il est incontestable qu'elles n'auraient pas eu la place de se développer entre la rue de la Poterne et l'emplacement où s'éleva le Parloir aux Marchands : l'intervalle n'est que de quelques mètres ; elles allaient donc

bien au delà, jusque vers Saint-Lô. L'état de choses ayant donc été aussi profondément modifié à partir de 1493, il faudrait déduire de son titre que le livre a été imprimé avant cette date (V. ci-dessous, p. IXL.)

Il est vrai que, à la page 269 (2e J.) de notre réimpression, notre auteur voulant justifier un épisode qu'il a cru pouvoir introduire dans son œuvre, s'exprime ainsi : « *Considerans tamen* (actor libri istius) *quia in quadam moralitate que a XXVI annis vel eo circa ostensa fuit in ecclesia sancti Macuti...* », *etc*. Or, la note de la page 258 de la même journée permet de fixer le point de départ de cette période de vingt-six ans à l'année 1451. L'auteur écrit donc ces notes en 1477 (V. ci-dessous, p. XLV.)

Sans doute l'impossibilité est évidente de faire remonter à l'année 1477 l'impression de notre original ; tous ses caractères protestent contre une date aussi reculée. Que croire donc ? L'auteur très vraisemblablement a révisé son œuvre après coup ; en cette année 1477, il l'a mise au net, il a inscrit toutes les annotations, tous les extraits qui en étaient dans son esprit les pièces justificatives, et plus tard le manuscrit, ainsi revu et complété, est venu aux mains de l'imprimeur qui l'a reproduit servilement et dans son intégralité. Mais nous ne pouvons pas admettre que cette servilité lui ait fait conserver un titre dont les développements eussent été un mensonge après l'année 1493 : nous pensons donc que l'impression est antérieure à cette date, et nous retrouvons ainsi l'époque appro-

ximative de 1490, que déjà nous avons pu assigner au livre par son seul examen extérieur.

La désignation de l'imprimeur, ou rouennais ou parisien, n'est pas moins incertaine, et nous avons dû renoncer à tenter une attribution. L'examen des caractères de l'impression, celui du papier et de ses filigranes ; une comparaison attentive avec les Chroniques de Le Talleur, le Coutumier de 1483, l'Ordinaire des crestiens et d'autres impressions de Martin Morin, avec des éditions de Jean le Bourgeois, de Jean Richard, de Jacques le Forestier, ne nous ont rien fourni de décisif. Un certain nombre de détails curieux consignés dans des notes de l'original, et ne devant offrir de l'intérêt qu'à des Rouennais témoins de la représentation, nous auraient porté à penser que l'édition a été faite pour ceux-ci et sans doute dans ce cas par un imprimeur de leur ville. Mais, nous l'avons déjà dit, ces notes ont été rédigées dès 1477 par un auteur sans doute désireux de laisser un manuscrit bien et soigneusement révisé. Le date et le lieu de l'impression, aussi bien que le nom de l'imprimeur, nous échappent donc.

Le nom de l'auteur du Mystère nous sera également inconnu, mais nous pourrons formuler sur lui plusieurs affirmations :

1° C'était un ecclésiastique : tout le démontre dans son livre : et son désir constant de faire une œuvre qui tourne à l'édification des spectateurs, et les innombrables extraits qu'il emprunte à l'Écriture Sainte, aux Pères de l'Église, aux

théologiens, et aussi, disons-le en passant, la convenance parfaite de son style, dans lequel, à l'inverse de la plupart des Mystères, il ne se rencontre pas un seul propos grossier ou seulement déplacé. Nous devons ajouter que l'auteur était non seulement versé dans la théologie, mais que même les belles-lettres, la musique, peut-être aussi la science du droit ne lui étaient pas étrangères (1).

2° L'auteur vivait et il a composé son poème après l'année 1429, date à laquelle furent écrites les *Additiones* de Paul de Burgos, plusieurs fois citées dans le livre (2); postérieurement même à l'année 1451, date du Mystère joué dans l'église Saint-Maclou, dont il s'est inspiré pour composer l'épisode de Zebel et Salomé (2e J., p. 258 et 269) et l'un des entretiens de ses pasteurs (même J., p. 300); postérieure-

(1) Il cite Virgile, Ovide, Aristote; il emprunte à Jean de Muris ses leçons d'harmonie; enfin nous relevons notamment le mot *manciper*, spécial au droit romain, pour dire aliéner.

(2) Une édition des *Additiones* de Paul de Burgos, que nous avons consultée à la Bibliothèque Nationale *(Inventaire, D. 808 bis)* présente le titre suivant :

« Additiones ad Postillam magistri Nicholai de Lyra super Bibliam,
« edite a R. P. dno Paulo de Sancta Maria, magistro in theologia, epis-
« copo burgensi, archicancellario serenissimi principis dni Johannis regis
« Castelle et Legionis.

« Finivit eas anno M°CCCCXXIX. »

Et à la fin du livre on lit cette souscription : « Impressum Venetiis, per Franciscum Renner de Bailbrun MCCCCLXXXIII ».

ment enfin à l'année 1454, date de la représentation du Mystère de sainte Catherine, dont il s'est également souvenu (2e J., p. 225). Ainsi le Mystère de l'Incarnation a été écrit entre les années 1454 et 1474.

3° L'auteur est Normand, probablement Rouennais ; il a écrit pour les Rouennais et sans doute à Rouen même.

Aux pages 27, 28, 30 de la 2e Journée, plusieurs acteurs déclinent des noms qui sont communs à Rouen.

A la page 125, une note de l'auteur nous apprend que tous les noms des bergers dont il fait l'appel sont ceux de pasteurs qui, morts maintenant, avaient figuré *in precedentibus moralitatibus, precipue Rothomagi.*

A la page 230, dans le dénombrement des démons, l'auteur s'étend avec une complaisance caustique sur l'idole Roth, habitée par Seragon, et le nombre des habitants de Rouen que ce diable réussit à faire tomber dans le péché.

Page 225, l'auteur se justifie d'avoir appelé un démon du nom de Bouquin : *Iste demon nominatus fuerat prius Rothomagi in vita beate Katherine.* Le Mystère de sainte Catherine fut joué à Rouen en 1454.

Page 254, une anecdote vient d'être racontée par un berger ; elle est assez banale, l'auteur le reconnaît, pourtant il l'a insérée parce qu'elle a le mérite de l'authenticité : *realiter ita accidit etiam illi proprio cujus erat istud personagium.*

Page 258 : les bergers recherchent l'origine de l'usage qui les a fait assembler *pour la veille ;* or l'auteur n'a pas eu lui-

même cette idée, il déclare qu'il l'a empruntée au Mystère de la Nativité que l'on joua dans l'église Saint-Maclou, l'année qui suivit la réduction de la Normandie, c'est-à-dire en 1451.

Page 269 : il n'a pas non plus imaginé le premier d'introduire sur la scène et d'amener à la crèche les deux sages-femmes Salomé et Zebel ; ce fut fait déjà, dit-il, dans le même Mystère de la Nativité joué à Saint-Maclou, et il en a le livre sous les yeux, *ut patet in libro tunc composito*.

Page 300 : c'est encore au même Mystère de 1451 qu'il déclare faire allusion quand il rappelle le souvenir des récits intéressants d'un certain berger, le bon Mathan.

D'autres annotations encore vont nous fournir la preuve que nous sommes en présence d'une œuvre rouennaise.

L'auteur invoque plusieurs fois à l'appui de son dialogue l'autorité de textes liturgiques. Nous avons voulu comparer ses citations au Bréviaire de Rouen et au Bréviaire romain, et rechercher à laquelle de ces deux liturgies elles étaient empruntées. On va voir que l'examen a justifié nos espérances (1).

(1re J., p. 108 de notre édition). L'auteur renvoie à un

(1) Nous avons eu recours pour cette recherche aux livres suivants :

1° Breviarium ad usum Rothomagensem..., impressum Rothomagi anno dni 1491 per magistrum Martinum Morin (Bibl. de Rouen, XV, 105-61, in-fol.).

2° Breviarium romanum, *Lyon, 1504, in-fol., goth.* (Bibl. de Rouen, A, 223).

répons de l'office de Saint-Michel : le répons se trouve en effet à cet office, soit dans le Bréviaire de Martin Morin, soit dans le Bréviaire romain. Mais dans le premier on lit précisément les mots cités : *princeps sancte celestis militie,* tandis que dans le Bréviaire romain ils sont remplacés par ceux-ci : *princeps militie angelorum.*

(2e J., p. 361). *Unde in quadam antiphona in Purificatione,* etc., dit l'auteur : en effet le passage qu'il cite est tiré de la première antienne du premier nocturne de l'office de la Purification, selon le Bréviaire de Martin Morin. Mais l'antienne ne se trouve pas dans le Bréviaire romain.

Des extraits d'une autre antienne et de deux autres répons ne nous fourniront aucun argument, parce qu'ils se rencontrent également, et en termes identiques, dans les deux bréviaires ; ce sont ceux qui sont rapportés aux pages 364, 374 et 380 de la 2e Journée. Nous négligeons également le renvoi à l'office de saint Étienne (2e J., p. 269), car dans le Bréviaire romain comme dans le Bréviaire de Rouen, on trouve pour ce jour le même passage du commentaire de saint Jérôme sur le chapitre XXIII de saint Mathieu. Il est vrai que dans le Bréviaire de Martin Morin les leçons sont un peu plus courtes que dans celui de Rome, et que ce dernier seulement contient les quelques mots rapportés par l'auteur du Mystère : la huitième leçon, selon Martin Morin, s'est arrêtée deux lignes trop tôt ; cela ne prouve pas d'abord qu'il en ait été de même dans le bréviaire manuscrit de l'auteur, et

d'ailleurs celui-ci se borne à renvoyer au commentaire de l'évangile qui se lit le jour de saint Étienne.

Mais nous avons voulu étendre la comparaison à d'autres textes encore, qui nous semblaient tirés de livres liturgiques, et là aussi nos constatations sont favorables à l'attribution rouennaise. En effet :

(1re J., p. 325), l'auteur transcrit un assez long passage avec cette indication : *Augustinus in quodam sermone de purificatione,* etc. (1). Or. dans le Bréviaire de Martin Morin on lit exactement le même texte à la fête de la Purification, dont il forme la deuxième et la troisième leçon du deuxième nocturne. Tandis que dans le Bréviaire romain on trouve, pour le même office, des leçons tirées également d'un sermon de saint Augustin sur le même sujet, mais d'une rédaction toute différente. Remarquons même que le sermon adopté par la liturgie rouennaise est une œuvre apocryphe de saint Augustin, aujourd'hui exclue de la collection de ses œuvres ; au contraire, c'est celui de la liturgie romaine que l'on y comprend (V. l'édition de Vivès, sermon CLXIII).

(2e J., p. 294). Cette homélie de Bède le Vénérable, écrite sur le verset de saint Luc, *Et pastores loquebantur ad invicem* (ch. II), ne se trouve nulle part dans le Bréviaire romain ; au contraire elle a fourni, d'après le Bréviaire de Martin

(1) On verra, *Notes et éclairciss.*, p. 2, que l'auteur de ce Mystère nous paraît n'avoir pas eu à sa disposition les œuvres de saint Augustin. — V. aussi, *ibid.*, p. 8.

Morin, les leçons du troisième nocturne de l'office de Noël, et le passage cité s'y trouve littéralement.

Ainsi, on le voit, lorsque les deux liturgies diffèrent, c'est au Bréviaire de Rouen, au bréviaire de M. Morin que les notes de l'auteur s'appliquent, tandis qu'elles sont en contradiction avec le Bréviaire romain (1re J., p. 108, 2e J., p. 361, 325 et 294); que conclure de là, sinon que l'auteur appartenait au diocèse de Rouen ? Et cette constatation n'est-elle pas d'un grand poids, si on la rapproche surtout de celles que nous avons déjà enregistrées et qui tendent à démontrer l'origine rouennaise du Mystère de l'Incarnation ?

Enfin une dernière présomption en faveur de cette origine, ou tout au moins d'une origine normande ; elle va résulter de l'idiôme même dans lequel le Mystère est écrit.

Le *ch* français y est remplacé par le *c* dur, guttural, et inversement le *ch* y tient lieu du *c* palatal ou *ç*, ou *s*, propres au français. C'est ainsi que l'auteur de l'Incarnation dit : *carpenter, carpentier, casuble, cauché, cacher*, pour *charpenter, charpentier, chasuble, chaussé, chassé;* et inversement : *aperchevoir, chainture, chivière, courouché, drécher, enchainte, machon*, pour *apercevoir, ceinture, civière, courroucé, dresser, enceinte, maçon*, etc. Toutes ces formes en effet sont propres au normand (1) ; il en est de même des sui-

(1) Elles se rencontrent également dans le dialecte picard, mais celui-ci se distingue très nettement par l'article qui n'a qu'une seule

vantes que nous relevons, entre bien d'autres : *boure*, femelle du canard, *gardin* pour jardin, *clignemuchettes*, qui est rouennais, pour clignemusette, *mucher*, *tracher*, *rebuquer*, *sairie*, *boutaille*, *vaule*, *touaile*, *raconduire*, *racourir*, pour cacher, chercher, être rebuté, soirée, bouteille, gaule, toile, ramener, courir de nouveau, etc. De même, c'est au normand qu'il faut rapporter la forme *e*, pour *oi*, venant du latin *i*, bref, comme *vécy*, *véons*, pour *voici*, *voyons*, de *videre;* la locution *on* employée pour le pronom *nous* (par exemple, 1re J., pages 11, 43, etc.); etc.

Nous croyons avoir accumulé maintenant assez de présomptions graves et concordantes, comme on dit au Palais, pour qu'il nous soit permis de conclure que le Mystère de l'Incarnation est une composition rouennaise, et d'en revendiquer l'auteur pour notre ville.

C'est d'ailleurs une œuvre originale. Vainement les frères Parfaict ont pu dire que l'auteur du Mystère de l'Incarnation a tiré de celui de la Conception « beaucoup de choses et surtout du procès de Paradis » (*Hist. du Théâtre français*, t. II, p. 494) : l'examen le plus superficiel démontre le contraire. *Le Mystère de la Conception et Nativité de la glorieuse Vierge Marie, avecques le mariage d'icelle, la nativité, passion...*, etc., *de Jésus-Christ*, est conçu d'après un tout autre

forme au singulier, *l'père*, *l'mère*, tandis que le dialecte normand a les deux formes, *le*, *la ;* or dans l'*Incarnation* on ne trouve pas une seule fois l'article avec la forme masculine devant un substantif féminin.

plan, et par exemple on n'y voit pas l'empereur, la sibylle et toutes les scènes auxquelles ces personnages ont donné lieu. Quant au procès de Paradis on le trouve dans la *Conception*, comme dans la *Passion* d'Arnoul Greban, et dans la plupart des autres mystères, qui l'ont emprunté eux-mêmes à saint Bonaventure ; mais nous croyons que nulle part, ainsi que dans l'Incarnation, les plaideurs n'accumulent autant de textes de l'Écriture, ce qui en atteste l'originalité. D'ailleurs nous avons voulu comparer notre Mystère avec plusieurs autres comprenant l'Incarnation et la Naissance du Sauveur, nous n'y avons pas rencontré un seul passage que l'on puisse dire emprunté à une autre composition et nous n'avons constaté d'aûtres ressemblances que celles qui résultent forcément de la similitude des sujets. Nous ne craignons pas de dire que l'on est ici en présence d'une œuvre vraiment nouvelle, et qu'elle a vu le jour, très probablement à Rouen, entre les années 1454 et 1474.

Nous voulons espérer que nos confrères de la Société des Bibliophiles normands, en feuilletant le Mystère qu'ils viennent de rééditer, ne regretteront point leur entreprise ; nous pourrions leur signaler tel passage empreint d'une véritable poésie, tel autre rempli d'une spirituelle satire, tel autre curieux à raison des mœurs auxquelles il nous fait assister (1) :

(1) Par exemple, 1re J., p. 64, les regrets d'Adam ; p. 299, la prière de la Vierge ; 2e J., p. 134, la résignation de Marie et la pauvreté de l'Enfant Jésus ; p. 147 et 161, la leçon de musique et le déjeûner des

la table que nous avons jointe à cette introduction leur en facilitera la recherche. Nous voulons seulement les remercier de l'honneur immérité qu'ils nous ont fait en nous confiant le soin de cette réimpression ; nous leur devons les jouissances que nous a causées l'étude de cette œuvre aussi habilement conçue que gracieusement écrite.

II

L'histoire des origines du théâtre à Rouen a été écrite par M. Gosselin (1); les collections des documents originaux à explorer ont été inventoriées par M. Ch. de Beaurepaire (2) : grâce aux patientes recherches de ces érudits, il devient donc facile aujourd'hui de former une liste des représentations théâtrales qui furent offertes aux Rouennais, nos aïeux, pendant le xve et le xvie siècle. Toute dépourvue de mérite que puisse être cette œuvre de compilation, il nous a semblé qu'elle ne serait pas sans utilité et sans intérêt, et nous l'avons essayée. Les sources ci-dessus indiquées ne sont

jeunes bergers ; p. 218, le grand conseil des diables, et la peinture des trois vices, l'orgueil, l'avarice et la luxure, etc.

(1) *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen, avant Pierre Corneille,* par E. Gosselin. Rouen, Cagniard, 1868.

(2) *Inventaire des Archives de l'Hôtel de Ville de Rouen,* série A, Imp. Nat., 1886, in-4° ; — *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure,* série G. Paris, Dupont, 1868-1881, 3 v. in-4°.

certes pas les seules auxquelles nous ayons puisé, et nous avons pu retrouver la trace de quelques représentations qui avaient échappé à nos devanciers. Nous ne voulons pas, d'ailleurs, refaire l'histoire ou la bibliographie du théâtre à Rouen, mais simplement dresser, pour ainsi dire, un inventaire des représentations connues et qui furent données en cette ville. Notre liste sera certainement encore fort incomplète ; il est incontestable, en effet, que Rouen vit jouer bien d'autres pièces dont le nom même a disparu, que bien d'autres au contraire nous ont été conservées sans qu'on puisse affirmer à quelle date elles furent représentées. C'est ainsi par exemple que le Miracle de Robert le Diable (1) n'a pu manquer d'être joué dans la capitale normande ; il en est de même du Miracle des blasphémateurs de Dieu, que notre savant confrère, M. Lormier, n'hésite pas à reconnaître, et avec grande raison, pour une composition rouennaise (2). De même encore nos pères ont vu jouer la plupart des farces et moralités recueillies dans le fameux manuscrit du duc de la Vallière, et dont l'origine normande paraît incontestable (3). De même aussi, on montra sans doute à Rouen *Le las*

(1) *Miracle de Nostre Dame de Robert le dyable,* Rouen, Ed. Frère, 1836.

(2) *Revue de la Normandie,* 1862, p. 286.

(3) Publiées par Le Roux de Lincy et Fr. Michel (Techener, 1837, 4 v. in-8o) ; — V. aussi Émile Picot, *Théâtre mystique* de Pierre Duval, p. 7 ; — du même, *La Sottie en France,* passim (Tome VII de la *Romania*).

d'amour divin, moralité à huit personnages, imprimée en cette ville, chez Thomas Lainé, au commencement du XVIe siècle, et tant d'autres encore. Au reste, dans sa *Description et louenge des excellences de la noble cité de Rouen* (1), Pierre Grognet qui écrivait au XVIe siècle, nous donne un précieux témoignage du goût de nos ancêtres pour les fêtes publiques, les entrées des princes et les représentations théâtrales, dont celles-ci était toujours le prétexte recherché :

Les gens de Rouen sont honnestes
Grans entrepreneurs d'edifices,
De theatres et artifices
Es entrees des grans seigneurs.

Et au siècle précédent, nous trouvons la preuve que les chanteurs et les acteurs ne manquaient pas à Rouen, dans cette délibération des chanoines de la cathédrale, qui refusent d'autoriser les enfants de chœur à aller le soir, après le repas des confrères de Saint-Romain, chanter un motet devant le portail de Saint-Romain, attendu, disent-ils, que *les confrères ont des jongleurs qui doivent leur suffire* (2). Cette preuve, nous la trouvons encore dans cette autre délibération du Chapitre dirigée contre des chapelains de la Cathédrale, qui

(1) *Les Éloges de la ville de Rouen* (collection de la Société des Bibliophiles normands), Rouen, 1872.

(2) Arch. de la S.-Inf., Inventaire sommaire, série G, 17 mars 1447, n° 2131.

jouaient des farces en lieu public ou à des noces, *more mimorum et histrionum* (1).

Les premiers Mystères ne furent guère autre chose qu'une célébration mimée des fêtes de l'Église; simples tableaux vivants, pour ainsi dire, ils accompagnaient l'office religieux, rendu ainsi plus sensible aux yeux du peuple. Plus tard, à ces représentations muettes, on imagina de joindre un dialogue et l'on forma ainsi de véritables drames liturgiques que l'on jouait dans les églises sous les auspices et avec le concours du clergé; mais peu à peu ces solennités dégénérèrent et perdirent leur caractère exclusivement religieux; alors les Mystères durent sortir des églises et s'installèrent sur les places publiques.

Il en fut ainsi à Rouen. L'usage s'y établit très anciennement de célébrer les fêtes religieuses en les mettant en action; la tradition s'en conserva longtemps, aujourd'hui même elle n'a pas encore absolûment disparu. Indiquons tout d'abord les principaux offices de ce genre qui, jadis, se célébraient habituellement en cette ville.

La nuit de Noël on faisait, à la Cathédrale, l'office des Pasteurs, *officium pastorum :* une crèche était placée derrière l'autel, et des chanoines habillés en bergers y venaient adorer l'Enfant Jésus. Il faut croire, du reste, que cette cérémonie ne se passait pas toujours avec toute la décence néces-

(1) *Ibid.*, 9 nov. 1488, série G, 2144.

saire, à voir les efforts du Chapitre pour en réprimer les abus : le 23 décembre 1451, il décida qu'on renoncerait aux cérémonies profanes et peu décentes des fêtes de Noël; l'année suivante, il consentit à ce que les bergers fissent le service en habits de bergers aux matines de Noël et jusqu'à la messe de minuit, *cessantibus tamen stulticiis et insolenciis;* le 24 décembre 1457 les chanoines délibérèrent encore, *ordinaverunt quod misterium pastorum fiat, isto festo nativitatis, decenter in cappis* (1).

Au temps de Noël, tantôt la veille, tantôt le jour de la Circoncision, avait lieu à la Cathédrale de Rouen, la célèbre et étrange cérémonie de la procession de l'Ane, *Processio asinorum;* on y voyait paraître les prophètes, et même le poëte Virgile et la Sibylle, auxquels on attribuait certaines prédictions relatives à la venue du Messie (2). Cette procession ne paraît pas s'être conservée au delà du milieu du xv[e] siècle; elle disparut sans doute après le Concile de Rouen de 1445 qui défendit de tenir les jeux des fous dans les églises.

Le 28 décembre, les enfants de chœur célébraient à leur façon la fête des Saints Innocents : ils élisaient un évêque qui présidait, mître en tête, à la cérémonie, et l'on récitait un

(1) Farin, Du Souillet, t. I, 3, p. 51. — Archives de la Seine-Inf., G. 2134, 2135.

(2) Farin, ibid.; — de Busserolle, *Notice sur les fêtes des ânes et des fous;* — *Bibl. de Rouen,* ms. Y. 110. — V. *Notes et éclaircis*s., p. 9.

office burlesque. Le Chapitre interdit cette parodie du culte religieux en 1453, et l'on voit qu'il vendit même pour 45 sous la chape qui servait d'habitude à l'évêque des Innocents. L'affliction fut grande; aussi, l'année suivante, eut-on recours à l'archevêque, le cardinal d'Estouteville, pour obtenir son intercession, et le prélat céda, vaincu sans doute par l'ancienneté de l'usage : *Requisitus a pueris chori ecclesiœ quod reponantur in eorum possessione et gaudio in festo sanctorum Innocentium, dixit et retulit in capitulo quod hoc videtur sibi decens et honestum, rejectis abusibus et indecenciis* (1).

Le jour de l'Épiphanie, à la procession de la messe, on faisait l'office de l'Étoile, *officium stellæ*, ou office des Trois Rois. Trois chanoines, vêtus en Rois, la couronne en tête, et des bâtons à la main, en guise de sceptre, se rendaient à la crèche pour adorer l'Enfant Jésus et lui offrir leurs présents. Le Chapitre chercha plus d'une fois à supprimer cette cérémonie qui n'avait rien d'édifiant : on délibéra le 5 janvier 1508, et cette fois la majorité se prononça pour son maintien ; le 2 janvier 1520 la question fut de nouveau examinée, mais rien ne fut résolu, les voix s'étant partagées également ; enfin le 3 janvier 1522, la représentation des trois Rois fut abolie (2).

(1) Farin ; — Archives de la S.-Inf., *ibid.*

(2) Farin ; — Arch. de la Seine-Inf., G. 2147, 2150, 2151. Il existe un Mystère ou Jeu des trois Rois (V. la *Bibl. du théâtre français,* t. I, p. 37 et 118).

Le dimanche des Rameaux, ainsi que l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours, le clergé portait à la procession, dans la plupart des églises, des branches de palmier ou d'autres arbres ; le 25 octobre 1478 le Chapitre de la Cathédrale décida qu'on achèterait des palmes pour chaque chanoine pour la fête des Rameaux, si l'on pouvait s'en procurer à un prix convenable (1).

Le Jeudi-Saint, dans toutes les paroisses de la ville, comme maintenant encore, la cérémonie du lavement des pieds renouvelait le souvenir de celui des douze Apôtres. Une délibération du Chapitre du 11 avril 1476 décida que le nombre des pauvres à admettre serait réduit au nombre de trois cents, et que, pour éviter la confusion qui s'ensuivait d'habitude, ils seraient introduits par les officiers de l'archevêché et seraient porteurs d'un méreau (2).

A Saint-Patrice, la fête prenait des développements plus considérables, grâce à la confrérie de la Passion érigée en cette paroisse dès l'année 1374. D'abord on faisait une procession solennelle qui partait de Saint-Patrice pour se rendre à l'église et paroisse du Maître en charge de la confrérie. La marche était ouverte par les enfants des quatre écoles des pauvres de la ville, puis venaient plusieurs enfants vêtus de blanc qui portaient les *marques et enseignes* de la Passion ;

(1) Arch. de la Seine-Inf., G. 2140.
(2) *Ibid.*, G. 2139.

ceux-ci étaient suivis de chœurs de musiciens, puis de tous les membres de la confrérie, et enfin des douze derniers maîtres, chacun de ces derniers étant accompagné d'un pauvre homme. On faisait à ce moment d'abondantes distributions d'argent, dont la majeure partie incombait au Maître en exercice. Puis l'on revenait à l'église Saint-Patrice, où les Maîtres procédaient au lavement des pieds : on assistait alors véritablement à une représentation dramatique dont cette cérémonie faisait le sujet. Le savant Langlois a connu le texte de la pièce qui fut composée, ou sans doute simplement rajeunie, vers l'an 1600, par Me Nicolle Mauger, doyen des chapelains de la confrérie. Nous croyons que le Mystère du lavement des pieds tomba en désuétude peu de temps après, car il n'en est plus question dans les statuts de la confrérie renouvelés en 1636 (1).

La même confrérie fit aussi représenter plusieurs fois le Mystère de la Passion, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le jour de Pâques, avant la messe, à la Cathédrale, on faisait l'office du Sépulcre : trois chanoines costumés et représentant les trois Marie se rendaient au tombeau de Jésus-Christ, où l'ange leur annonçait sa résurrection. Souvent aussi, on figurait l'apparition du Sauveur aux pèlerins

(1) Farin, Du Souillet, t. II, 1, p. 168. — H. Langlois, Peinture sur verre, p. 59 ; — *Bibl. de Rouen*, ms. E. 36 ; nous nous proposons de publier ces statuts avec d'autres documents sur la célèbre confrérie rouennaise.

d'Emmaüs (1). Parfois la représentation prenait de plus amples proportions, et, malgré les abus et les inconvenances qui en résultaient, elle se transformait en une véritable fête dramatique : on jouait alors le Mystère de la Résurrection ; c'est ce qui arriva notamment en 1453, ainsi qu'on le verra plus loin (2). On avait aussi l'habitude, ainsi qu'il résulte de plusieurs délibérations du Chapitre du mois de mars 1570, de dresser dans la Cathédrale un échafaud élevé qui représentait le *Paradis* ou la cour céleste, et l'on célébrait *le service divin en icellui paradis* (3). Il est probable que l'office se bornait alors à des hymnes ou autres chants religieux appropriés à la fête et qui alternaient avec les voix terrestres.

A la Pentecôte on figurait la descente des langues de feu sur les Apôtres. Du haut des voûtes de l'église cathédrale on laissait tomber sur les assistants des étoupes enflammées, des feuilles, des colombes. En 1379 et en 1380 les comptes du Chapitre révèlent qu'il fut dépensé de ce chef six sous : *pro foliis, avibus et nebulis in festo Penthecostes, VI solidi* (4).

Enfin, à la fête de l'Assomption de la Vierge, dans la chapelle dite de Notre-Dame-du-Jardin, aujourd'hui disparue et

(1) Farin.

(2) Il existe plusieurs Mystères de la Résurrection : la *Bibliothèque du théâtre français* en indique trois, l'un à 22 personnages, un autre à 80, et le troisième en trois journées, à 114 personnages.

(3) Arch. de la Seine-Inf., G. 2169.

(4) G. 2118 ; — Farin.

qui se trouvait dans le transept de droite, vers l'angle ouest, les confrères de l'Assomption se livraient à des cérémonies que Farin qualifie de folies : un jardin était disposé dans cette partie de l'église, on y voyait des marmousets ou mannequins qui figuraient les douze Apôtres et un diable, et l'on assistait, au milieu du bruit, des cris et de licences de toute espèce, à la défaite de Satan. Souvent aussi on jouait le Mystère de l'Assomption ou des Miracles de Notre-Dame. La sollicitude du Chapitre fut plus d'une fois éveillée. Le 26 août 1446, il nomma une commission pour examiner la liturgie des fêtes de la Vierge *et deliberationes facultatis theologiæ super hoc habitas et quod tollantur derisiones in ipsis fieri solitæ*. En 1460, le 21 août, il supprima tous les vieux usages burlesques pour ne plus laisser subsister que la représentation du Mystère de l'Assomption : *de misteriis que fiunt in festo Assumptionis beate Marie per fratres ejusdem abolendis, et de apostolis et angelis qui sequuntur processionem in habitibus vilibus et inhonestis, domini concluserunt quod omnia cessent que fieri solent per fratres illius confratrie, excepto misterio ascensus sive assumptionis, et hoc fiat hora debita, per quam non fiat in ecclesia tumultus et servicium divinum non impediatur seu turbetur*. Mais la représentation du Mystère qu'on tolérait ainsi fut encore un prétexte aux abus; la chapelle de la confrérie était toujours transformée en un jardin figurant la scène de l'Assomption, et il fallut sévir de nouveau. En 1506 les marmousets ou mannequins fu-

rent interdits ; en 1521, au mois d'août et au mois d'octobre on délibéra encore pour obtenir la suppression de toute représentation donnée dans ce jardin. Mieux vaudrait, disaient les chanoines, que les confrères supprimassent tous ces ornements et employassent le prix à orner leur chapelle d'une verrière (1).

De toutes ces fêtes, religieuses à l'origine, mais devenues bientôt peu édifiantes, souvent même scandaleuses, et dont le clergé justement alarmé poursuivait sans cesse l'abolition, il restait bien peu de chose au milieu du XVIe siècle. Le Concile tenu par l'archevêque Raoul Roussel, en 1445, avait déjà porté un coup mortel aux plus burlesques d'entre elles, et la piété moins naïve du peuple avait peu à peu déterminé la disparition des autres. L'Église, toutefois, qui n'exclut pas le symbolisme, garda quelques pieuses coutumes, mais, à la différence des temps anciens, on ne récita plus que des prières consacrées et l'on bannit tout dialogue ou tout ornement profanes. Aujourd'hui encore la tradition ou même la liturgie nous ont conservé à Rouen quelques usages qu'il est intéressant de noter, comme les derniers vestiges de la célébration figurée des fêtes de l'Église.

(1) Farin ; — Arch. de la Seine-Inf., G, 2131, 2136, 2147. 2150. — A Dieppe aussi, l'Assomption donnait lieu, sous le nom de Mitouries, à des fêtes populaires et grotesques, souvent même grossières, auxquelles pourtant il faut pardonner puisque nous leur devons la composition de la *Moralité très excellente*, etc., de Parmentier, jouée en 1527.

A Noël, dans quelques églises, notamment à Saint-Nicaise, l'une des paroisses populaires, on construit une étable où l'on place, aux côtés de l'Enfant Jésus, un âne et un bœuf de grandeur naturelle.

Le jour des Rameaux, après la bénédiction des rameaux de buis, le clergé sort sur le parvis, le célébrant frappe à la porte principale qui s'ouvre bientôt, et la procession entre triomphalement dans l'église, comme autrefois Jésus dans Jérusalem ; les prêtres alors portent des palmes qu'ils gardent ensuite pendant la messe. Le même jour, à la grand'messe, à la Cathédrale et dans plusieurs autres églises, la Passion selon saint Mathieu est chantée à trois voix par trois diacres qui représentent Notre-Seigneur, le peuple Juif et l'Évangéliste, auteur du récit, et l'on chante de même la Passion selon saint Jean, à l'office du Vendredi-Saint. Tout cela est de rite régulier. Il en est de même de la cérémonie du lavement des pieds, qui a lieu le Jeudi-Saint dans plusieurs églises.

Enfin aux processions de la Fête-Dieu on voyait dans plusieurs d'entre elles, et notamment dans celle de Saint-Vincent, la paroisse des Halles, de petits enfants costumés en anges ou en petits saint Jean-Baptiste. Cette dernière *représentation par personnages* a disparu en 1882, alors que s'est fait sentir le besoin de *neutraliser* la rue.

Nous avons hâte d'arriver maintenant aux vraies fêtes dramatiques, aux grandes représentations de Mystères qui

eurent lieu à Rouen, et de dresser la liste de celles qui nous sont connues. C'étaient là des fêtes considérables, auxquelles on se préparait dès longtemps ; elles absorbaient des sommes importantes, elles imposaient aux bourgeois et souvent même à l'Hôtel de Ville de lourds sacrifices, aussi furent-elles nécessairement assez rares.

1366. — En cette année se place la plus ancienne représentation dont le souvenir se soit conservé : le jour de la Toussaint, des jongleurs jouèrent un Mystère au château de Rouen, devant Charles V, et pour récompense le roi leur fit distribuer 200 francs d'or (1).

1410. — On devait donner le Mystère de la Passion aux fêtes de la Pentecôte ; on s'en occupait depuis longtemps, quand au mois de mars, la ville fut frappée d'un emprunt de 15,000 livres. Une telle contribution obligeait à des économies, le Conseil des échevins décida que, *si le dit emprunt courut et eut lieu, l'on fit cesser le jeu de la Passion.* Et malheureusement l'emprunt eut lieu (2).

1415. — La Confrérie de la Passion donna le Mystère de la Passion, sur la place du Vieux-Marché (3).

(1) Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale,* t. II, p. 301.

(2) Richard, *Revue de Rouen,* 1845, p. 296.

(3) Discours de M. de Beaurepaire, à la Société des Bibl. Normands, du 14 décembre 1882.

1445. — Le jour de la Pentecôte on joua encore le Mystère de la Passion (1).

1447. — Au mois de juin, on donna le Mystère ou Jeu de saint Alexis : le fait nous est révélé par cette circonstance que le Chapitre condamna à une amende Gérard de la Barre, chapelain de la Cathédrale, pour y avoir assisté sans permission (2).

1451. — *Hoc dictum fuerat in quadam longa Nativitate ostensa in ecclesia sancti Macuti anno sequenti reductionem Normannie.* Cette note, inscrite au f° 168 du *Mystère de l'Incarnation* (2e J., p. 258 de cette réimpression ; V. aussi, p. 269 et 300), nous fait connaître une représentation de la Nativité qui avait échappé aux recherches de nos prédécesseurs et qui fut donnée dans l'église Saint-Maclou en 1451 ; nous en pouvons même préciser le jour : ce fut le 12 août.

Le 10 novembre 1449, Charles VII entra dans Rouen, « où tout le monde pleurait de joye de voir son Prince après une si longue servitude », dit Farin (3). Toute la Normandie

(1) Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre de Rouen avant Corneille*, p. 14. — Nous omettons à dessein les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'entrée à Rouen du jeune roi Henri VI, au mois de décembre 1430 : les mystères que signale M. Gosselin (p. 14), sur la foi d'une citation inexacte de la Chronique de P. Cochon, se bornèrent à une simple allégorie de peu d'importance.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 2131.

(3) Du Souillet, I., 1, p. 149.

suivit bientôt l'exemple que venait de lui donner la métropole et rentra sous l'obéissance du roi, en sorte que la province entière « se vit enfin, en 1450, heureusement affranchie de la servitude des Anglais... En mémoire de cette *réduction*, ajoute l'historien, on fait tous les ans à Rouen le 12 d'aoust une procession générale pour en rendre grâces à Dieu. » Le premier anniversaire de la conquête arriva en 1451; c'est dès cette année même que la fête fut instituée. En effet, le 2 juillet 1451 le Chapitre députa plusieurs chanoines pour conférer avec l'archevêque, *super facto solennitatis fiende, XII^a^ die augusti, pro recuperatione et reductione patrie Normannie* (1). *L'année qui suivit la réduction*, c'est bien cette année 1451 : on voit donc par cette note de notre Mystère que la conférence aboutit heureusement; une procession eut lieu sans doute, mais aussi les habitants organisèrent un Mystère considérable, une *longue* Nativité, et ils ne fournirent pas seulement l'argent et les acteurs, comme toujours, mais même l'auteur de la pièce, puisque notre original (p. 300, note), renvoie au livret qui fut alors composé, *ut patet in libro tunc composito*.

1452. — On donna cette année le Mystère de la Passion, M. Frère l'affirme (2). M. Gosselin, qui reproduit cette asser-

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 2134.

(2) *Notice historique sur l'Académie des Palinods* (Soc. des Bibl. Normands), Rouen, 1864, p. VIII; — Gosselin, p. 15.

tion, ajoute, sans aucune preuve, qu'il fut joué dans le cimetière des Jacobins. De cette représentation nous ne retrouvons la trace nulle part : un manuscrit, que nous citerons tout à l'heure et que Gosselin eut à sa disposition, dit seulement, à propos de la Passion jouée en 1492, que celle-ci n'avait pas été donnée *depuis quarante ans*. Il nous semble qu'il y a là une confusion avec le Mystère de la Résurrection qui suit.

1452. (V. S.) — Le Chapitre décida *quod in istis festis Pasche fiat misterium representans resurrectionem Christi et apparitionem ejus suis discipulis, eundo apud castrum de Emaux, amotis et cessantibus indecenciis* (1). Nous pensons que ces termes désignent autre chose que l'office habituel du Sépulcre et s'appliquent à une représentation d'un véritable Mystère en vers et par personnages de la Résurrection.

1454. — Vers la fin du mois de juin de cette année, on joua le Mystère de sainte Catherine sur la place du Marché-aux-Veaux, à quelques pas de l'église Saint-Michel. Ce fut évidemment une protestation du peuple rouennais en faveur de la Pucelle, martyrisée au même lieu vingt-trois ans auparavant, et dont alors le cardinal d'Estouteville préparait déjà la réhabilitation. La représentation fut entreprise par les confrères de la Charité-Dieu, Notre-Dame, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine. Les échevins de la ville vinrent à leur

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 2134.

aide et leur allouèrent en deux fois une somme de 25 livres, car « le mistère fut célébré et démoustré moult notablement a très-grans frais et coustaiges et plus grans de beaucoup que l'en ne cuidoit » (1). Le Chapitre prêta de son côté des ornements (24 juin) : *concesserunt cortinas virides ecclesie accommodari per dominum cantorem burgensibus pro misterio Sancte Katherine, proviso quod illas burgenses promittant restituere sanas aut solvere dampnum* (2).

Il semble qu'il ait existé plusieurs Mystères de sainte Catherine. Godard de Beauchamps, en effet, cite une légende en vers, manuscrite, de sainte Catherine de Sienne (c'était la patronne de Jeanne d'Arc), et une autre de sainte Catherine de Fierbois ; il cite encore le Mystère de *sainte Catherine du Mont-de-Sinay*, en rime, qui aurait été imprimé à Paris par Alain Lotrian, sans date, et qui aurait été joué au pays de la bonne Lorraine, à Metz, en 1434. Ce serait sans doute aussi celui qui fut représenté à Rouen. En tout cas une note du *Mystère de l'Incarnation* nous apprend que parmi les personnages se trouvaient deux diables nommés Bouquin et Asmodeus, et que le premier roua de coups le second (2e J., p. 225) (3).

(1) Délibération de l'Hôtel de Ville, 26 fév. 1453 (V. S.), juin et 2 juillet 1454.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 2135.

(3) Bichard, *Recherches historiques*, Revue de Rouen, 1845, p. 296 ; Gosselin, p. 15 ; Dom Piolin, *Recherches sur les mystères qui ont été*

1474. — Vingt ans s'écoulent et nous amènent à la représentation du Mystère de l'Incarnation et Nativité de Nostre Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ.

Les délibérations du Chapitre de la Cathédrale, et nous n'en avons pas d'autres à consulter pour l'année 1474, n'en font aucune mention : ainsi la représentation dut avoir lieu en dehors et sans le concours de l'autorité ecclésiastique.

Les établies furent élevées sur le côté septentrional du Marché-Neuf, le long de la rue Saint-Lô. Nous avons indiqué déjà quelle était alors la disposition des lieux. L'emplacement occupé par le Palais-de-Justice actuel (y compris l'aile occidentale récemment construite, mais non l'aile orientale où siége la cour), formait autrefois le clos aux Juifs, et, depuis l'expulsion de ceux-ci au XIVe siècle, le clos était devenu la propriété de la ville. En 1429 on y transféra le marché aux herbes, qui se tenait auparavant sur le parvis Notre-Dame, et de là le lieu prit le nom de Marché-Neuf. En 1493, celui-ci fut coupé en deux par la construction du Parloir aux Marchands, depuis nommé Salle des Procureurs, mais en 1474, il était encore entier et s'étendait, à l'est, à peu près jusqu'à la rue Socrate, et, à l'ouest, presque jusqu'à la rue Percière.

représentés dans le Maine, Angers, 1858, p. 13 ; Beauchamps, I, p. 227 et 243, et les frères Parfaict, t. II, p. 351. La *Bibliothèque du Théâtre français* ne cite aucun Mystère de sainte Catherine.

Les établies s'étendaient sur une seule ligne (1), qui commençait à l'hôtel de la Hache Couronnée. Nicétas Périaux cite un acte du tabellionage de 1461 concernant l'hôtel de la Hache « borné d'un côté et d'un bout devant la Poterne, tenant d'autre côté à une maison neuve et à la porte du Marché-Neuf appartenant à la ville » (2). Une délibération des échevins du 9 septembre 1452 fait mention de « la porte du Neuf-Marché, *près la Hache,* devers Saint-Lô » (3). Ainsi la Hache Couronnée se trouvait au-delà et à l'ouest de la porte du Marché-Neuf et *devant* la Poterne, c'est-à-dire approximativement entre nos deux rues Percière et de la Poterne. C'est là que s'élevait la première établie : il y en avait quatre, Rome, Bethléem, Jérusalem et Nazareth ; chacune d'elles se

(1) C'est à tort que M. Gosselin (p. 20) croit que l'on construisit pour jouer le Mystère de l'Incarnation un immense échafaudage à *six étages,* dont le plus élevé formait le Paradis, l'étage au-dessous Jérusalem, sous celui-ci Bethléem, puis Rome, les Limbes et l'Enfer qui aurait occupé le rez-de-chaussée. Rien ne justifie la conception d'un théâtre aussi invraisemblable, dont les scènes les plus élevées eussent été placées à douze ou quinze mètres de hauteur au minimum. Il est certain au contraire que les échafauds étaient construits sur une seule ligne horizontale, à l'exception bien entendu du Paradis, et de l'Enfer. M. Gosselin n'avait évidemment que des renseignements incomplets sur le Mystère de l'Incarnation, puisqu'il dit encore qu'il s'en trouve des exemplaires *dans beaucoup de bibliothèques.*

(2) *Dictionnaire des rues et places de Rouen,* p. 646.

(3) Arch. de l'Hôtel de Ville, série A, 7.

subdivisait en un certain nombre de compartiments ou loges, ainsi que les différentes scènes le réclamaient, et, ces subdivisions étant au nombre de vingt-deux, c'est au total vingt-deux établies différentes que l'on avait construites, soit un théâtre d'au moins soixante mètres de long. Sur chacune de ces loges était attaché un écriteau qui en indiquait le nom, ainsi qu'il résulte du prologue :

Nous nous tairons
Present des lieux : vous les pouez congnoistre
Par l'escritel que dessus voyez estre.

Au devant de cette longue série de théâtres se trouvait un espace libre, une sorte de chemin sur lequel les acteurs pouvaient circuler lorsque l'action les obligeait à se porter d'un lieu à un autre (1). Quant au Paradis, il était placé vers l'orient et à une certaine hauteur au-dessus des établies ordinaires, de façon que les anges en *descendaient* réellement lorsqu'ils venaient sur terre (2). Les Limbes, au contraire, et l'Enfer étaient placés au niveau du sol, au-dessous de la ligne des établies, suivant l'usage ordinaire (3).

Les acteurs, au nombre de soixante-dix-huit, furent, pour la plupart au moins, des bourgeois de Rouen ; en effet, nous

(1) Par exemple, 1re J., p. 161, et 2e J., p. 160, etc.
(2) 1re J., p. 299.
(3) Pour la description du Paradis, de l'Enfer et des Limbes, V. 1re J., p. 106, et 2e J., p. 474 et 247.

en voyons plusieurs, à l'occasion du dénombrement, décliner des noms rouennais (2e J., p. 27 et 30).

Nous connaissons les détails qui précèdent par le livre lui-même que nous reproduisons ; déplorons une fois de plus la perte des délibérations municipales correspondant à l'époque de ce Mystère, nous y aurions vu certainement la preuve des dépenses considérables qu'il dut entraîner et de la participation que la ville n'a pu manquer de prendre à celles-ci.

1476. — Dans les premiers jours du mois d'août, la confrérie de Saint-Romain, établie à la Cathédrale, fit jouer le Mystère de saint Romain. Elle en avait obtenu l'autorisation du Chapitre de Notre-Dame à la date du 28 juin précédent ; le Mystère devait être joué devant l'église et dans le cimetière qui occupait alors une partie du parvis. Les registres capitulaires nous apprennent encore que les chanoines se montrèrent des plus favorables à la représentation : ainsi, il fut décidé que la fabrique mettrait à la disposition des confrères les claies et tout le matériel dont ils auraient besoin pour construire les établies ; le Chapitre lui-même prêta une crosse archiépiscopale, pour le personnage de saint Romain, des ornements d'église, des tuniques pour deux enfants qui devaient jouer les rôles d'anges ; les chapelains de la Cathédrale furent autorisés à figurer dans le Mystère, sans perdre pour cela, quoique absents, les avantages résultant ordinairement de leur présence au chœur ; les heures des offices

furent changées, le bruit des sonneries ménagé afin de ne pas troubler le spectacle. Enfin, le 9 août, la gargouille, *gargouilla,* qui avait servi à la représentation, fut offerte au Chapitre, et on le sollicita de permettre qu'elle fût conservée en tel lieu de la Cathédrale qu'il lui conviendrait désigner *ad honorem et memoriam ipsius sancti :* la requête fut écoutée et les chanoines firent don à la confrérie de la somme de dix écus (1).

1485. — Le 14 avril de cette année Charles VIII fit son entrée dans sa ville de Rouen ; des fêtes somptueuses lui furent offertes suivant l'usage, mais elles eurent cette fois un caractère dramatique exceptionnel qui nous permet de les inscrire dans cette énumération. M. de Beaurepaire en a donné la description d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; nous lui empruntons les détails qui suivent (2). Comme dans la plupart des entrées des rois, princes ou autres personnes illustres, on avait élevé des établies ou théâtres où l'on exhibait des allégories muettes, mais jamais peut-être ces établies n'avaient été si nombreuses ; quant aux

(1) Série G. 2139 : Regist. capitulaires, délibérations des 28 juin, 18 et 30 juillet, 1, 2, 3, 5 et 9 août 1476. — Floquet, *Hist. du Privilége de Saint-Romain,* t. II, p. 553.

(2) Entrée et séjour du roi Charles VIII à Rouen *(Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.,* t. XX, 1853) ; Gosselin, p. 25 ; *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome VI, page 398.

allégories, elles s'adressaient au jeune roi, et lui portaient de respectueux et utiles conseils.

Le premier des théâtres, et il y en avait cinq, représentait le *Repos pacifique;* le repos était figuré par un roi entouré des dames *Justice, Force, Tempérance,* etc., et de bien d'autres personnages, qui tous portaient leur nom écrit sur leur poitrine : *Conseil loyal, Amour populaire, Haut vouloir, Libéralité, Espérance,* etc. Au bas de cet échafaud se tenaient des bergers et des bergères qui, au passage du roi, chantèrent une *joyeuseté de chanterie.*

Sur des banderolles, sur des écriteaux on lisait des devises, des poésies ingénieuses qui expliquaient les figures, ou qui reproduisaient, au moyen d'acrostiches, les trois noms, Charles huitième, Rouen, Pinel. MM. de Beaurepaire et Gosselin ont démontré que ce dernier nom était celui d'un bourgeois de Rouen, Robinet Pinel, à la fois machiniste, organisateur de fêtes, poète et compositeur de pièces, qui, avec deux associés, Jean et maistre Gaultier Mareis ou Marais, s'était chargé de l'entreprise de ces réjouissances, et qui déjà quelques années auparavant avait dirigé celles que l'on offrit à la reine, femme de Louis XI.

Les fêtes de l'entrée de Charles VIII se terminèrent par une vraie représentation dramatique, une fort joyeuse comédie, « faite sur pastourerie et estoit une finction traitée sur bucoliques. »

1491. — On disait que le roi devait venir de nouveau visi-

ter sa ville de Rouen ; Tasserie, l'auteur du *Triumphe des Normans,* entreprit de faire jouer, à cette occasion, le Mystère de la Passion par la confrérie établie à Saint-Patrice. Au bout de plusieurs mois de préparatifs, l'on n'était pas encore prêt, et l'on se voyait à bout de ressources. Le voyage du roi paraissait d'ailleurs ajourné. Que faire ? Ce serait grand scandale si la fête n'était pas donnée, et déjà les bourgeois commençaient à murmurer. On délibéra à l'Hôtel de Ville. Tasserie, dit l'avocat du roi Robert Le Lieur, a pris la charge du Mystère, il a dépensé déjà 7 à 800 livres ; trois ou quatre cents personnes ont contribué aux frais ; on ne peut pas les abandonnner. Le lieutenant du bailli, Pierre Giel, dit : *qu'il est eschevin et frère de la charité de la Passion et qu'il a intencion de s'acquitter à son pouoir, et serait bien d'oppinion de jouer si le Mistère était bien disposé; dit qu'il y a dix-huit ans que le livre est encommencé;* on ne peut en rester là, *plusieurs le font par devocion et ont rompu leurs tasses* (bourses) ; *dit que les reliques de la Passion y ont esté engagées, et y a de grans frais fais, et sera la frarye destruicte.....; dit que les petiz enffans en ont fait une chanson* (1).

On écrivit au roi pour lui demander son plaisir : le roi ne vint pas. Le Mystère n'eut pas lieu, l'irritation des bourgeois

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville, série A, 9.

fut grande, mais la confrérie de la Passion triompha de cet échec passager.

1492. — Le duc d'Orléans, gouverneur de la province, fit son entrée à Rouen le 6 mars, avec la pompe et les fêtes accoutumées. A la Crosse, un théâtre fut dressé, mobile, et que l'on faisait cheminer en même temps que le roi, de manière qu'il pût assister à la représentation sans être tenu de s'arrêter. Et sur cette *establie « y avoit un esbatement joyeux de pastoreryе..... en laquelle y avoit quatre pasteurs habillez aux armes de monseigneur d'Orléans qui signifioient les quatre lettres de son nom* (Loys), *en habillement de pastorerye; et cinq autres, habillez aux armes de la ville de Rouen, lesquelz, quand ledit seigneur fut à l'endroit d'eulx, présentèrent par le commandement d'un grant berger, qui là estoit, ung agneau ausdits autres bergers qui habillez estoient ausdictes armes d'Orléans, en disant de beaulx mots qui sont escripts en livre qui sur ce en est fait... Et laquelle establye fut amené devant Saint-Maclou, où elle s'arresta, et ils firent d'autres présents et de nouveaulx rondeaux devant ledit seigneur. Et, depuis, vindrent au coing du tabellionage, devant Notre-Dame, où ils firent plusieurs autres joyeusetez et chanteries* (1).

1492. — D'après un manuscrit Bigot, que possédait

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville, série A, 9; Richard, *Recherches historiques sur la porte Martainville*, Rouen, 1844, p. 221.

M. E. Frère et qui porte le n° 524 dans le catalogue de sa bibliothèque, M. Gosselin a constaté qu'en 1492 on donna, dans le cimetière des Jacobins, *le Mystère de la Passion de Notre Seigneur Jésus, qui fut joué très magnifiquement par les confrères et de grandz personnages en habits bien honnestes et en establies composées bien suffisamment, lequel Mystère n'avait été joué par avant de quarante ans* (1).

1498. — La confrérie de la Passion fit encore représenter le Mystère de la Passion, et cette fois dans le cimetière de Saint-Patrice, sa paroisse ; mais il ne fut pas *si magnifiquement joué comme il avait été six ans devant, au cimetière des Jacobins, cependant il y avait des acteurs de réputation* (même manuscrit Bigot) (2).

1499. — Le 8 décembre, jour de la fête aux Normands et de la distribution des prix du Puy des Palinods, au banquet des princes de la confrérie, Guillaume Tasserie, prince lui-même et plusieurs fois lauréat, fit jouer un mystère qu'il avait composé pour la circonstance : *le Triumphe des Normans, traictant de la Immaculee Conception Nostre-Dame* (3).

1502. — M. Gosselin a trouvé dans les Archives de l'Échiquier la preuve que le Mystère de la Passion fut montré de nouveau en 1502. Cette représentation donna lieu en effet à

(1) Gosselin, p. 31.

(2) Gosselin, p. 31 ; Farin, Du Souillet, t. II, 1, p. 168.

(3) Frère, *Notice sur l'Académie des Palinods*, p. XXI ; — V. le *Manuel du Bibliographe normand*.

un procès qui fut jugé par arrêt du 14 mars 1503 : le sieur Lechevalier, qui avait joué le rôle de Pilate, se refusa à payer la somme excessive de 30 livres qui lui était réclamée par le nommé Souldain, pour prix de la décoration de son trône. Après nomination d'expert, expertise et rapport, sentence du bailli et appel de Lechevalier, celui-ci fut condamné par l'Échiquier à payer les 30 livres (1).

1508. — Le 28 septembre eut lieu l'entrée à Rouen du roi Louis XII. Aux démonstrations habituelles de la joie publique on joignit la représentation d'un Mystère, qui fut joué par ordre et aux frais des échevins de la ville, sur le parvis de la Cathédrale (2).

1517. — A l'occasion de l'entrée de François Ier on exhiba des allégories et des pantomimes, avec des inscriptions en vers français ou latins, mais on ne donna pas de pièce parlée. M. de Beaurepaire a publié la description de cette entrée et des fêtes qui l'accompagnèrent (3).

1520. — L'abbé de La Rue cite un Mystère de la Passion qui aurait été joué au couvent des Dominicains ou Jaco-

(1) Gosselin, p. 33.

(2) Ch. de Beaurepaire, *Notes sur le parvis de la Cathédrale de Rouen*, p. 51 ; Arch. de la S.-Inf., série G, 2147 ; Gosselin, p. 35.

(3) *L'entree du tres chrestien et tres victorieux roy de France Françoys premier de ce nom*, etc., Rouen, 1867 (Société des Bibl. normands).

bins de Rouen (1). Il n'indique pas la source à laquelle il a puisé ce renseignement ; rien n'est venu nous le confirmer (2).

1520. — Le 5 décembre, au banquet des princes du Puy des Palinods, on donna une Moralité, composée par Thibault, poète couronné le même jour pour une ballade et le *débattu*. C'était une moralité à quatre personnages, savoir : *la dame à l'aigneau* et son champion *noble cueur, la dame à l'aspic* et son champion *cueur félon* (3).

1530. — M. Gosselin rapporte qu'une société dramatique s'établit en cette année, aux portes de Rouen, à Sotteville, au jeu de paume de Saint-Antoine, et qu'on y joua notamment, le 7 août, la Vie de Judas (4).

1544. — Sous la principauté de Jacques Le Lieur, au banquet des princes du Puy des Palinods, le 5 décembre 1544, on donna une moralité à dix personnages, c'est à savoir : *Sapience divine, Ignorance, la Vierge,* et *les Sept Artz libéraulx* (5).

(1) *Essài sur les bardes*, etc., t. I, p. 166.

(2) M. Frère *(Notice sur l'Académie des Palinods,* p. IX, déjà citée) indique pour la même année, à Rouen, un Mystère d'Abraham et d'Isaac : c'est à Caen et non pas à Rouen qu'eut lieu cette représentation.

(3) Bibl. de Rouen, Ms. Y. 18.

(4) Gosselin, p. 37, d'après le Manusc. Bigot, déjà cité, provenant de la Bibl. de M. E. Frère.

(5) Bibl. de Rouen, Ms. Y. 17. — Cette moralité est inédite, aussi bien

1550. — Les entrées de Henri II et de Catherine de Médicis furent l'occasion de fêtes somptueuses, dont la description nous a été conservée par des manuscrits et des imprimés connus de tous les bibliophiles (1). Parmi les spectacles merveilleux que les bourgeois imaginèrent en l'honneur de leurs souverains, plusieurs se rattachent, d'assez loin, il est vrai, au genre dramatique : les allégories, telles que le Char de Religion ou celui d'Heureuse Fortune, dont les personnages, en passant devant le roi, chantèrent un cantique ou récitèrent un huitain composé pour la circonstance ; les jeux, les pantomimes de toutes sortes, sur terre et sur le fleuve, les théâtres élevés au parvis Notre-Dame, à la Crosse, au Pont-de-Robec. Mais l'on se borna à ces tableaux muets, exécutés *sans parler ne signer*.

En 1588, pendant le séjour de Henri III à Rouen, en 1596, à l'occasion de l'entrée de Henri IV, on célébra encore des jeux allégoriques, mais l'on ne joua aucune pièce parlée, encore moins aucune composition religieuse (2).

que celle jouée en 1520 ; nous nous proposons de faire imprimer prochainement l'une et l'autre.

(1) Bibl. de Rouen, Ms. Y. 28 ; il a été reproduit par la *Société des Bibl. Normands* (1868), qui a donné aussi, en 1882, la relation de la même entrée, imprimée en 1550 à Paris, par Robert Masselin. — La fameuse *Déduction du sumptueux ordre*, etc., publiée par Robert le Hoy et les frères du Gord, a été reproduite en fac-simile par la *Société Rouennaise de Bibliophiles*, en 1885.

(2) *Séjour de Henri III à Rouen*, etc. (Soc. des Bibl. Normands,

Avec le XVI[e] siècle, on le voit, les représentations des Mystères deviennent rares. Si l'on considère les divertissements qui, à cette époque, furent offerts aux bourgeois, on constate que les drames pieux disparaissent pour faire place aux farces et aux pièces satiriques. C'est le temps, en effet, où fleurit l'abbaye des Conards, avec ses *monstres* burlesques et scandaleuses, ses placards, ses libelles, ses comédies, telles par exemple que celle de l'Asne et l'Asnon, satire dirigée contre un conseiller et qui valut à son auteur, l'huissier Sireulde, une année de suspension. C'est aussi le temps où la troupe de Pierre Le Pardonneur s'installe au Jeu de Paume du Port-de-Salut, sur la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, mais elle y donne surtout des farces et des moralités, dont le Parlement se réserve au préalable l'approbation (1). Pourtant à côté de son théâtre profane, à côté du *Retour de mariage,* qu'il s'engage à ne plus jouer, Le Pardonneur fait représenter la *Vie de Job* (1556) (2).

La confrérie de la Passion seule a gardé encore la tradition des anciens Mystères. Depuis 1543 elle a institué un Puy à l'instar de celui de l'Immaculée Conception, et le Vendredi-

1870) ; *Disc. de la joyeuse et triomphante entrée de... Henri IIII...*, Rouen, 1599.

(1) Arch. du Parlement, arrêt du 25 octobre 1556.

(2) Il y a un *Mystère de Job,* à quarante-neuf personnages, imprimé à Rouen en 1604 par Romain de Beauvais *(Bibl. du Théâtre français,* I, p. 53).

Saint elle fait jouer la Passion aux frais du prince. Mais, dit M. Gosselin, l'usage de cette pieuse cérémonie fut interrompu dès l'année 1562, et on ne le reprit qu'en 1597 (1). Hyacinthe Langlois a connu un Mystère du Lavement des pieds, en vers, à huit personnages, composé en 1600 par Maître Nicolle Mauger, prêtre et doyen des chapelains de la confrérie, et que l'on joua sans doute alors au lieu de la Passion (2).

Mais ce sont là les derniers efforts d'un art tombé en discrédit, que l'Église et le Parlement ont maintes fois condamné. Aussi bien notre tâche est terminée : le siècle de Corneille vient de s'ouvrir, l'ancien théâtre a vécu.

(1) Gosselin, p. 39.

(2) D'après un manuscrit en parchemin, in-4°, que possédait alors Auguste Le Prévost, et dont nous n'avons pu retrouver la trace (Langlois, *Peinture sur verre*, p. 59).

TABLE

DES SCÈNES DU MYSTÈRE DE L'INCARNATION

AVEC L'INDICATION DES « ESTABLIES » QUI LEUR CORRESPONDENT

PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

TABLE

DES

AUTEURS ET DES ANONYMES CITÉS DANS LES NOTES DU *MYSTÈRE*

(Cette table ne comprend pas les textes cités de la Bible.)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

PREMIÈRE JOURNÉE

Page 2, ligne 7. — L'enseigne de la Hache couronnée (une H surmontée d'une couronne) est assez commune depuis le roi Henri II. Mais une telle enseigne, à Rouen, où l'on fêtait tous les ans l'anniversaire de l'expulsion des Anglais, est inadmissible avant le XVI[e] siècle. Il faut donc comprendre qu'il s'agit d'une véritable hache couronnée. Il y avait du reste, dans la rue Ecuyère, un hôtel qui portait pour enseigne le Marteau couronné. (*Notice historique* sur l'église Saint-Jean, par E. de la Querrière, p. 11).

L'enseigne de la Hache est mentionnée dans *Les Tavernes de Rouen au* XVI[e] *siècle*, publiées par M. Ch. de Beaurepaire (Soc. des Bibl. Normands, Rouen 1867). C'est aussi sous le simple nom de la Hache que l'hôtel de la Hache couronnée est mentionnée dans deux actes anciens. (V. notre *Introduction*, p. L).

Page 3, note. — Toute l'humilité de l'auteur (c'était un ecclésiastique) se révèle dans cette première note. Pour lui, il n'a fait que traduire les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament et les écrits des théologiens : *ille qui hanc historiam a latino in gallicum transmutavit ;* eût-il pu trouver une formule plus modeste pour se désigner, lui et son œuvre ! Il

ne faudrait pas croire, en effet, que le mystère de l'Incarnation soit vraiment une traduction de quelque ancien mystère latin des siècles antérieurs, tels que ceux, par exemple, qu'a publiés en 1835 la Société des Bibliophiles français. Non, nous sommes ici en présence d'une œuvre originale; tout le prouve, et spécialement les nombreux passages empruntés à des textes que l'auteur a fidèlement rapportés en note et qu'il a tirés de Jacques de Voragine, de Nicolas de Lyre ou de Paul de Burgos, qui vivait encore au xv[e] siècle.

Ce sera, on le verra, la constante préoccupation de l'auteur de rester fidèle à l'interprétation orthodoxe des textes sacrés, et le moyen, il le déclare à la première page de son œuvre, ce sera de les traduire toujours aussi littéralement que possible, conformément du reste au conseil que donne saint Augustin dans sa lettre à Vincent le Donatiste.

La lettre à Vincent le Rogatiste ou le Donatiste est la 93[e] des lettres de saint Augustin (édit. Migne, t. II, p. 332); elle est demeurée célèbre dans l'histoire des controverses catholiques; c'est celle où saint Augustin, vaincu par l'expérience (il s'agit de la société du IV[e] siècle), renonce à vouloir ramener les hérétiques par la douceur et le raisonnement seuls, et admet le recours à la puissance temporelle pour les y contraindre. On ne trouve point dans cette lettre les termes cités par l'auteur du mystère, mais la pensée qu'ils expriment semble assez bien s'en dégager, alors que le Père de l'Église blâme vivement les Donatistes d'étudier beaucoup plus les écrits des théologiens que les livres saints eux-mêmes.

Saint Augustin adresse les mêmes reproches aux hérésiarques dans un autre de ses écrits, le *De anima et ejus origine,* dont les deux derniers livres ne sont autre chose qu'une lettre au même Vincent le Donatiste; leurs erreurs, dit-il, n'ont d'autre cause qu'une interprétation infidèle des Écritures saintes, *quia Scripturas negligenter attendunt.* (Ed. Migne, t. X, p. 477.)

Duquel de ces deux textes l'auteur du mystère s'est-il souvenu? La réponse est douteuse, et elle importe peu; mais ce qu'il est intéressant

de noter, c'est que l'auteur nous paraît n'avoir pas eu à sa disposition les ouvrages mêmes de saint Augustin ; nous croyons qu'il n'en avait que des extraits, peut-être même de simples notes d'école : la chose n'aurait rien d'étonnant en un temps où les manuscrits étaient encore à peu près les seuls livres

Nous ne pouvons, en effet, omettre de remarquer que tous les textes empruntés par l'auteur à saint Bonaventure, à saint Jérôme, à saint Thomas, à Nicolas de Lyre, etc., sont fidèlement rapportés par lui dans ses notes ; mais quand il s'agit de saint Augustin, les citations sont inexactes, et la vérification nous en a été impossible. L'auteur renvoie quatre fois à saint Augustin : ici même, l'infidélité du renvoi est manifeste ; il en est encore ainsi, page 310, 2e journée ; quant aux sermons visés aux pages 24 et 325 de la 1re journée et cités fidèlement, ils sont aujourd'hui reconnus apocryphes, mais l'auteur a pu les prendre dans le bréviaire et les recueils liturgiques de son temps, où nous les avons rencontrés.

Page 4, note. — Il est difficile ou à peu près impossible de savoir à qui attribuer cet arbre ou tableau de la Bible. Il s'agit sans doute de quelque ancienne chronologie manuscrite, sorte de résumé de l'Ancien Testament, destiné à l'instruction du peuple ou aux études des religieux. Des ouvrages de ce genre devaient nécessairement être très communs dans les écoles et les monastères. Nous en citerons un qui se trouve à la fin d'un manuscrit du XIVe siècle provenant de l'abbaye de Bonport. (Cat. de la Bibl. de la ville de Louviers.)

Ligne 2. — *Iste Balaam qui in Job dicitur Eliud.* On a confondu quelquefois, en effet, le faux prophète Balaam avec Elie ou Eliu, qui vint visiter Job dans sa pauvreté. C'est notamment la tradition des Juifs, mais cette opinion paraît abandonnée. Eliu était un descendant de Bus, que l'on croit fils de Nachor, frère d'Abraham. (*Job,* XXXII, 2 ; *Gen.*, XI, 26.) Quant à Balaam, la Bible dit simplement qu'il était fils de Beor. (Nomb., XXII, 5.) — Cf. Dom Calmet, *Comm.*

Page 5, note. — L'auteur de ce mystère a souvent puisé aux commentaires de Nicolas de Lire.

Nicolas de Lire, Nicholaus de Lira, ou Liranus, tire son nom du bourg de Lire, au diocèse d'Évreux, qui lui a donné le jour dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Né de parents juifs, il se convertit au christianisme et prit l'habit de Saint-François. Connaissant le grec et l'hébreu, et s'étant appliqué de bonne heure à l'étude des rabbins, il s'acquit bientôt par ses travaux une grande réputation. « Il faut, dit Richard Simon, consulter Lira aux endroits où il s'agit d'éclaircir les passages du Vieux Testament et les cérémonies de l'ancienne loi. Il surpasse en cela tous ceux qui ont commenté avant lui les Écritures. » Son principal ouvrage est un commentaire littéral de la Bible, *Postillæ perpetuæ, sive brevia commentaria in universa biblia,* qui eut de nombreuses éditions et fut imprimé dès 1471 à Rome. L'édition que nous avons consultée est la suivante : *Biblia sacra cum glossa ordinaria a Strabo Fuldensi collecta, et Postilla Nicholai Lirani, cum additionibus Pauli Burgensis episcopi ac Mathiæ Thoringi replicis...... recensuit R. P. Doctor Leander a San Martino, Benedictinus..... Antverpiæ, apud Meursium, 1634,* 6 vol. in-folio. C'est à cette édition que nous nous en réfèrerons ; nous la désignerons ainsi : *Lir. 1634.* (Cf. Moréri, Biogr. F. Didot, Biogr. norm. de Lebreton, etc.)

A son tour, la Postille de Nicolas de Lire a exercé l'érudition des théologiens : Paul de Burgos, *Paulus Burgensis* ou *de Sancta Maria,* lui a ajouté ses *Additiones.* Né à Burgos, dans la religion juive, vers le milieu du XIVe siècle, il embrassa également le christianisme et devint évêque de sa ville natale. Il acheva ses *Additions* en 1429, ainsi qu'on le voit dans le titre de l'édition qui en a été publiée à Venise, 1483, par Fr. Renner de Bailbrun. Elles sont insérées dans l'édition précitée de Nicolas de Lire. (Cf. Bellarmin, Moreri, etc.)

Le passage emprunté ici par l'auteur au texte de Paul de Burgos se trouve dans *Lir. 1634,* au tome I, p. 1374-6. Il est tiré de l'*Additio* qui,

placée sous le XXIV[e] chapitre des Nombres, s'applique aux quatre prophéties de Balaam.

Les quatre prophéties, dit le commentateur, représentent les quatre états successifs du peuple israélite : la première le montre pendant le temps qui précède la dation de la loi (*Num.*, XXIII, 7-10) ; la seconde, pendant celui qui se place entre Moïse et les Rois (XXIII, 18-24); la troisième, pendant tout le temps que ceux-ci régnèrent (XXIV, 3-9) ; enfin, la quatrième annonce l'avènement du Christ (XXIV, 15-19 ; *Adde*, XXIV, 20-24).

Quant à ce dernier état, Balaam ne le verra que de loin, et il ne le connaît que parce que la science du Très-Haut lui a été révélée ; il le loue à quatre points de vue différents, dit Paul de Burgos : ce sera un règne céleste, *orietur stella ;* le roi, Jésus-Christ, détruira l'idolâtrie, *consurget virga..... vastabitque omnes filios Seth ;* le nouveau peuple sera puissant, *Israel fortiter aget ;* enfin, au dernier jour, le souverain Maître consommera pour l'éternité la ruine des infidèles, *perdat reliquias civitatis*.

Page 6, ligne 5. — *Ut Joh.* X, l'indication est inexacte; il faut lire : *Joh.*, XII, 31.

Ligne 6. — *Virga directionis*, etc. Ps. XLV, 7.

Ligne 11. — L'original porte : *erut subjecti fidelibus sicutmo.* On lit dans *Lir. 1634 : subjecti fidelibus modo prœdicto ;* nous avons cru devoir lire *sicut modo, comme tout-à-l'heure, comme ci-dessus.*

Page 9, note. — *Lir. 1634*, tome III, p. 739 à 743.

Cette note, assez obscure à première vue, s'entend mieux si l'on se reporte au psaume XL et surtout si l'on ouvre le commentaire même de Nicolas de Lire, auquel l'auteur du Mystère a peut-être fait un emprunt trop court.

Le théologien étudie chaque verset et presque chaque mot du texte, et il montre par une interprétation littérale comment le psaume s'applique à Jésus-Christ.

Il y distingue trois parties correspondant à la pauvreté, à la mort et à la résurrection du Sauveur. Dans la première, il s'agit de sa pauvreté, alors que David représente le bonheur de celui qui a pris soin des pauvres, *beatus qui intelligit*, etc. ; dans la seconde, de sa mort, depuis le verset *Inimici mei*, alors que David décrit la perfidie de ses ennemis et indique clairement la trahison de Judas ; enfin, la troisième partie annonce la résurrection du Christ, quand il s'adresse à son Père, *l'arraisonne*, et s'écrie : *Tu autem, Domine, miserere mei, et resuscita me.*

Les deux dernières lignes de la note sont moins concises et plus claires dans *Lir. 1634* : « *Tu autem* : hic consequenter agitur de Christi resurrectione cum dicitur in persona Christi hominis, *tu autem, Domine*, id est, tu Deus pater, vel tota Trinitas. »

Ligne 5. — Il faut lire *circa primam*, et non *primum*.

Page 14, note. — *Lir. 1634*, tome IV, p. 129-130.

Le texte d'Isaïe qui donne lieu au commentaire littéral de Nicolas de Lire, rapporté par l'auteur, est celui-ci : *Parvulus enim natus est nobis, et filius datus est nobis, et factus est principatus super humerum ejus : et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Consiliarius, Deus, Fortis, Pater futuri sæculi, Princeps pacis. Multiplicabitur ejus imperium et pacis non erit finis*. (Isaïe, IX, 6-7.)

Ligne 12. — *Princeps pacis*, etc. : le texte est différent et meilleur dans *Lir. 1634*, où on lit : *Scilicet internæ quantum ad conscientiam, supernæ quantum ad celestem gloriam.*

Page 17, note. — *Lir. 1634*, tome IV, p. 778. — *Creavit Dominus novum super terram : femina circumdabit virum*. (Jérémie, XXI, 22.)

Page 19, note. — Isaïe, VII, 14 : *Ecce virgo concipiet et parturiet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel.*

Nicolas de Lire s'étend longuement sur ce texte d'une haute importance, et que d'ailleurs les Juifs sont obligés de travestir : *Quia scriptura ista multipliciter pervertitur a Judæis, qui nituntur ostendere quod*

non possit intelligi de Christo ad litteram. (Lir. 1634, tome IV, p. 102.)

Page 21, note. — Lir. 1634, t. IV, p. 1610 à 1622 ; Daniel, IX, 2, 3, 21 à 27.

L'ange Gabriel annonce au prophète la venue du Sauveur et sa Passion, et il en détermine le temps : *Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt,* etc. ; et encore : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum ducem hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ.* Pour les juifs, cette prophétie prédit la destruction de Jérusalem par Titus, mais pour les chrétiens elle annonce la rédemption du genre humain par le Messie.

Or, deux questions à résoudre, et que De Lira examine : Que signifient les mots *septuaginta hebdomades,* et par suite quel espace de temps doit s'écouler ? En second lieu, quel en est le point de départ ?

Sur le premier point, le théologien expose les divers systèmes qui ont été proposés pour traduire *hebdomades ;* mais pour lui le mot doit être pris dans son sens vulgaire ; c'est une durée de sept années, d'où *septuaginta hebdomades* signifient *soixante-dix fois sept ans :* c'est ce que notre auteur traduit littéralement par ces mots : *soixante et dix sepmaines de années.*

On trouve d'ailleurs la figure de cette période, ajoute De Lira, dans le temps que dura la captivité de Babylone. Les Juifs avaient attendu 70 ans leur libération (Jérémie, XXV, 11 et 12 ; XXIX, 10 ; et Daniel, IX, 2) : du jour de celle-ci, le genre humain devait encore attendre la sienne soixante et dix fois sept ans.

Sur le second point : à quel moment précis commence cette période de 490 ans et à quelle année de la vie du Christ se termine-t-elle ? la solution est moins sûre, les textes sacrés permettant quelque hésitation et les chronologies n'offrant guère de certitude. Cyrus a rendu un édit ordonnant la réédification de Jérusalem (Esdras, I, ch. VI), *c'est le nuncement premier du lenguaige qu'on doye reedifier Hierusalem,* mais on ne l'a exécuté que sous Artaxerxès et à une époque de son règne assez

incertaine (Esdras, liv. I, ch. VII, 7, et liv. II, ch. II, 1). D'autre part, quand finissent les *septuaginta hebdomades?* Est-ce au baptême du Sauveur, ou à sa mort? Ne meurt-il pas au milieu de la dernière période septennale, *dimidio hebdomadis?* N. de Lire examine toutes ces difficultés; il étudie la chronologie et rapproche les événements de l'histoire profane de ceux de l'histoire des Juifs. Pour lui, les 490 ans ont commencé le jour où Artaxerxès envoya Néhémias rebâtir Jérusalem, et ils ont pris fin à la Passion de Jésus-Christ. (Cf. Jérémie, Esdras, Daniel; Corn. a lapide, *in Danielem,* ch. IX, 25; la Bible traduite par le P. de Carrières, *eod. loc.*) — Voyez aussi la 2e Journée, p. 323.

Page 24. — A proprement parler, il n'y a pas de sermon de saint Augustin contre les Juifs commençant par ces mots : *Vos inquam,* etc. On trouve seulement, parmi les ouvrages reconnus apocryphes et qu'on annexe ordinairement à la collection de ses œuvres, un traité intitulé *Contra Judæos, paganos et Arianos sermo de symbolo,* et divisé en plusieurs parties ou chapitres; le chapitre XI, *Contra Judæos ex Isaia et Jeremia,* commence bien par les mots rapportés par l'auteur, et enfin au chap. XVI, *Ex Sibyllinis vaticiniis,* se trouvent, avec d'autres, les vers latins cités. (S. Aug., *Patrol. Migne,* t. VIII, p. 1115.)

D'après l'ancienne liturgie rouennaise du XVe siècle, on récitait, le 22 et le 23 décembre, plusieurs leçons empruntées au sermon *Vos, inquam,* qu'on attribuait alors à saint Augustin, *Sermo beati Augustini,* ainsi qu'on lit dans le *Breviarium* de Martin Morin, 1491. Mais on n'allait pas jusqu'au passage qui comprend les vers prophétiques.

Ces vers, au nombre de 27, contiennent une prophétie évidente du Christ; ils sont également insérés dans le livre XVIII de la Cité de Dieu (ch. XXIII), et le Père de l'Église y rapporte les circonstances curieuses dans lesquelles ils lui furent révélés.

Les derniers livres païens d'oracles sibyllins ont été détruits par ordre de Théodose; c'étaient ceux que l'on conservait du temps de Cicéron, a qui, du reste, ils ne paraissaient guère authentiques. *(De divin.,* liv. II;

Elzevir, 1652, p. 256.) Quant au volumineux recueil, en vers grecs, plusieurs fois publié, que l'on possède aujourd'hui, et qui contient en termes très clairs des prédictions sur les vérités de la religion chrétienne, il est absolument apocryphe et paraît avoir été composé au IIe siècle de notre ère. C'est très probablement à cette collection que sont empruntés les vers rapportés par saint Augustin d'après une version latine, et copiés à son tour par notre auteur. On remarquera que le 2e et le 6e sont faux ; dans celui-ci, il faut lire *æternaque* au lieu de *æterna*.

Malgré leur fraude évidente, ces prétendus livres sibyllins ont été longtemps en grand honneur. Les Pères de l'Église n'ont pas dédaigné l'autorité des sibylles ; saint Justin, saint Jérôme, Lactance (*Instit.*, liv. I, ch. VI ; liv. IV, ch. XV ; etc.), y ont ajouté foi. L'Église même n'a pas rejeté leur témoignage, qu'elle semble encore aujourd'hui invoquer dans le *Dies iræ :*

Teste David cum Sibylla.

Après les théologiens, les poètes, les artistes se sont plu à les associer aux prophètes de l'Ancien Testament dans leurs *mystères,* leurs bas-reliefs, leurs statues, leurs vitraux, leurs peintures, en France comme en Italie. Pour ne citer que des exemples empruntés à la Normandie, on peut rappeler les vitraux de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (1), le *portail des sibylles* de l'église Saint-Jacques de Dieppe, la procession des ânes, *processio asinorum,* qui se faisait jadis le jour de Noël dans la cathédrale de Rouen, et où l'on voyait paraître, après Moïse, Isaïe, Jérémie, Daniel, etc., la Sibylle récitant les mêmes vers du sermon *Vos, inquam,* et aussi le poète Virgile disant les vers *Ecce polo demissa solo* (2). Enfin,

(1) Celui des vitraux de Saint-Ouen qui représentait la sibylle de Samos et que reproduit l'une des planches de l'*Essai sur la Peinture sur verre,* de H. Langlois, a disparu lors de la restauration des verrières de cette église, en 1853 ; une enquête fut ouverte, qui n'a rien fait découvrir.

(2) Farin, *Du Souillet,* t. I, 3e partie, p. 50 ; — Langlois, *Peinture sur verre ;* — *Processio asinorum,* Bibl. de Rouen, Ms. Y, 110.

à l'entrée de Henri IV à Rouen, en 1596, la statue de la sibylle fut encore élevée sur le parvis Notre-Dame, mais cette fois elle se contenta de prophétiser les brillantes destinées du roi (1).

Voici maintenant en quoi consiste le rôle prophétique attribué à la sibylle dans le *Mystère de l'Incarnation*.

Ici même, et à la suite des prophètes, elle annonce

Qu'il doit venir ung prince du demaine
Des haultains cieulx.

Deux fois elle fera la même prédiction devant l'empereur, en présence de sa cour.

D'abord, dans la 1re Journée (p. 59), rencontrant Octovian qui descend du Capitole, elle lui révèlera

Que le vray Saulveur nasquira,

et qu'alors la *fontaine de Rome,*

Qui maintenant donne eaue si clère,
Dourra huile ;

le prodige apparaît dans la 2e Journée (pages 351, 421, 429, 431).

Puis, vers la fin du mystère (2e Journée, p. 405, 437, 456), Octovian, consultant la sibylle et lui demandant s'il naîtra jamais quelqu'un plus grand que lui, la prophétesse lui fera voir la Vierge apparaissant entourée d'un cercle d'or et portant sur ses genoux un enfant, le roi des rois.

Page 25, note. — La célèbre *Legenda Sanctorum,* composée au XIIIe siècle par Jacques de Voragine, et dont le nom fut bientôt changé par l'admiration des contemporains en celui de *Legenda aurea,* eut une telle vogue que, dit le P. Touron, « il n'est pas de livre, après l'Écriture sainte, dont il se soit fait plus de copies ou de versions ». Le P. Echard en comptait encore au XVIIIe siècle plus de trente-cinq exemplaires manuscrits dans les principales bibliothèques de Paris. *(Script. ord. Fratrum*

(1) Disc. de la joyeuse et triomphante entrée, *etc.*.

prædicatorum.) De nombreuses éditions en furent imprimées dès le xv[e] siècle ; la plus ancienne qui soit sortie des presses rouennaises nous paraît être celle de 1507, *per magistrum Petrum Violette, impensis honestorum virorum Petri Regnault necnon Joannis Huvin.*

Les récits souvent apocryphes de la *Légende dorée* sont précieux à consulter. C'est là, en effet, qu'on trouvera le plus souvent l'explication d'un grand nombre de faits, de scènes, d'attributs légendaires des saints, reproduits par les artistes du moyen-âge. La *Légende dorée* a été plusieurs fois traduite en français, et de nos jours encore par G. Brunet (Paris, 1843) ; mais cette dernière version n'est pas complète : son auteur s'est attaché uniquement aux vies des saints et a négligé toutes les parties ayant trait au *propre du temps*. Le livre de Jacques de Voragine suit, en effet, l'ordre de la liturgie, et consacre un chapitre à chacune des fêtes de l'Église.

L'auteur du *Mystère de l'Incarnation* n'a emprunté ses citations qu'au passage qui concerne la fête de Noël, *Tractatus de Nativitate Domini.* On trouve dans ce traité, avec le récit des événements accomplis à Bethléem, l'indication de tous les prodiges qui précédèrent ou accompagnèrent la naissance du Sauveur, et les noms des historiens qui les attestent. Voici l'indication des faits transportés de la légende dans le mystère :

1. Ici même, Octave, préoccupé de l'avenir de l'empire, monte au Capitole et demande aux dieux de lui faire savoir qui doit être son successeur. *Puer æthereus,* etc., répond une voix, et l'empereur fait élever aussitôt un autel nouveau, *Ara filii Dei viventis.* Le fait est rapporté, dit Jacques de Voragine, par Timothée, *Timotheus historiographus.*

Qu'est-ce que Timothée l'historien? Nous l'ignorons; son livre est-il perdu? C'est probable. Gennadius, Possevin, la Bibliotheca maxima patrum, etc., ne donnent rien de satisfaisant. Cependant tout souvenir de cet auteur n'a pas complètement disparu. En effet, l'érudit conservateur de la bibliothèque du Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades, M. l'abbé

Tougard, qui a bien voulu en cette circonstance venir à notre aide, nous a fourni les précieuses indications suivantes : Fabricius parle dans sa *Bibliotheca græca* (vol. XI, p. 721, éd. Harless, 1808) de l'historien Timothée, mais sans en indiquer ni la patrie ni l'époque; Ch. Müller dit seulement qu'il est assez récent, *ævi serioris* (*Fragmenta historicorum græcorum*, IV, 523, A, éd. Didot). Enfin le passage cité ici par la *Légende dorée* est littéralement reproduit par Jean Malala, chronographe du VIIe siècle (Livre X; *Patrol. grecque de Migne*, T. XCVII, p. 357), et celui-ci donne à Timothée l'épithète de sage, ὁ σοφός. D'un autre côté dans une note d'une édition *Variorum* de Lactance (*Leyde, 1660*, p. 21, note 6) nous relevons le passage suivant, que l'annotateur du reste copie peut-être ailleurs : *Ex Orpheo citat Timotheus chronographus*, etc. Il s'agit sans doute encore du même historien, et peut-être alors son livre n'avait-il pas encore disparu au XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, il nous a été impossible de le découvrir.

2. La fontaine miraculeuse de Rome coule de l'huile, suivant les témoignages de la Sibylle, d'Orose et d'Innocent III. (1re J., p. 59 ; 2e J., p. 351, 421, 429.)

3. Les prêtres de Rome se rendent au temple nouvellement bâti en l'honneur de la paix et interrogent les dieux pour savoir combien de temps il durera. Apollon leur ayant déclaré qu'il s'écroulerait quand une vierge enfanterait, ils le jugent éternel et l'intitulent *Templum pacis æternum.* A la place même s'élève aujourd'hui la basilique de Sainte-Marie-Nouvelle, ou Sainte-Marie-du-Transtévère. (1re J., p. 87, 89 ; 2e J., p. 170, 179, 428.) En même temps que le temple s'écroule, les statues et les idoles se brisent en divers lieux. (2e J., p. 220, 291.)

4. César ordonne le dénombrement. (2e J., p. 3.)

5. On jouissait alors d'une paix universelle. (2e J., p. 396.)

6. Joseph et Marie se rendent à Bethléem ; ils rencontrent à la porte de la ville les deux groupes, l'un triste et l'autre joyeux. (2e J., p. 60, 82 et 141.)

7. Dans la nuit de Noël périssent tous les Sodomites. (2e J., p. 241.)

8. C'était une coutume pour les bergers de veiller toute la nuit à chacun des solstices. (2e J., p. 260.)

9. Le ciel brille d'une clarté inusitée pendant la nuit de la Nativité. (2e J., p. 268, 295, 339, 350.)

10. Les matrones, étonnées de cette lumière, se rendent à la crèche; les mains de l'une d'elles se dessèchent et sont miraculeusement guéries. (2e J., p. 268.)

11. Le bœuf et l'âne se prosternent devant la crèche; ils refusent le foin de la crèche, qui depuis a été transporté à Rome par sainte Hélène. (2e J., p. 375 et 379.)

12. Enfin, lorsque le mystère va s'achever, Octave refuse les honneurs divins, après que la Sibylle lui a fait voir le vrai Dieu apparaissant dans les bras de la Vierge, sa mère, et il fait élever au lieu même un nouvel autel sous le nom d'*Ara cœli*, ou *Ara dei cœli*; là se trouve maintenant l'église Sainte-Marie-d'Ara-cœli. (2e J., p. 405, 437, 439, 447, 456.)

Page 49, vers 11. — Aujourd'hui, la locution proverbiale serait trente-six et non pas soixante-six. Il nous semble intéressant de noter quelques autres formules analogues relevées dans ce mystère :

1re journée, p. 238, *trente*;

2e journée, p. 110, *une vingtaine*; p, 156, *quarante-quatre*; p. 164 et 460, *seize*; p, 234 et 237, *cinq cens* et *cinq cens mille*; p. 302, *quatorze*.

Page 59, note. — La *Légende dorée* emprunte le miracle de la fontaine d'huile aux livres d'Orose et d'Innocent III. (Orose, *Histor.*, lib. VI, cap. XVIII, in fine; Innocent III, *Sermo 2*, *Patrol, Migne*, T. CCXVII, p. 457.)

Mais si l'on peut admettre l'authenticité du prodige, rapporté également par Eusèbe (*Chronic.*, lib. II), la date en est au moins bien incertaine. Jacques de Voragine le rapporte à l'époque de la naissance du Sauveur;

Orose le place au temps où Octave, vainqueur de Pompée et de Lépide, entra dans Rome et se fit décerner à vie la puissance tribunitienne, c'est-à-dire environ 35 ans avant J.-C.

Page 67, note. — *Lir., 1634,* tome I, p. 96.

Page 77, note. — *Lir., 1634,* t. V, p. 57. Hérode, d'Idumée, est, en effet, le premier roi étranger qui ait gouverné les Juifs : « Usque ad transmigrationem Babylonis habuerunt reges de tribu Juda et postea duces, ut patet, de Zorobabel, Esd. II, et sic usque ad Herodem qui fuit Idumeus natione et per consequens alienigena : sed regnum Judæorum fuit sibi datum a Romanis imperatoribus. (Cf. *Lir., 1634,* t. I, p. 458.)

Page 83, vers 5. — Il faut peut-être lire *besongne* au lieu d'*eslongne ;* ce dernier mot peut à la rigueur se justifier.

Page 87, note. — Voyez ci-dessus, p. 13, sur la note de la page 59.

Innocent III : *Sermo 2, Patrol. Migne,* T. CCXVII, p. 457. Le même fait est attesté par Eusèbe de Césarée. (Édition de Scaliger, Amsterdam, Janssonius, 1658, in-fol., t. I, p. 153.)

L'église Sancta Maria Nova, appelée maintenant Santa Maria in Trastevere, a gardé jusqu'à nos jours le souvenir du miracle opéré au lieu où elle s'élève. En effet, dans l'inscription qui accompagne la mosaïque de la façade, on lit encore les mots : « Tunc oleum fluo », et près du sanctuaire même se trouvent ceux-ci, gravés sur une plaque de marbre circulaire : « Fons olei. »

Page 89, note, dernière ligne. — Il faut lire *primo* hoc nomine, et non *patrio*. L'original porte *prio*.

On remarquera que l'auteur du mystère n'appelle pas l'empereur Octave, mais Octavien, ou plus exactement Octavian. L'adopté prenait, à Rome, le nom *(nomen)* de l'adoptant, et conservait celui de son ancienne famille, mais en le transformant en adjectif par l'addition de la terminaison *ianus :* après son adoption, Octave devint Julius (nom de la famille, *nomen gentis),*

Cæsar *(cognomen,* nom de la branche, *domus)*, Octavianus, Augustus *(agnomen,* ou surnom personnel).

Page 107. — Ici commence le fameux débat, ou *Procès de Paradis*, entre Miséricorde et Paix d'une part, Justice et Vérité d'autre part, imaginé sans doute par saint Bernard dans son sermon *De Annuntiatione,* reproduit par saint Bonaventure dans son livre *De Meditationibus de vita Christi,* et depuis transporté dans la plupart des anciens mystères relatifs à la vie de Jésus-Christ.

Le procès est d'ordinaire assez longuement développé, mais nulle part peut-être il n'offre le même intérêt que dans le *Mystère de l'Incarnation*.

L'auteur, en effet, toujours préoccupé d'instruire et de rester fidèle à la lettre de l'Écriture sainte, a recueilli dans l'Ancien Testament un grand nombre de textes faisant mention de la miséricorde et de la justice de Dieu, et il les a mis dans la bouche des plaideurs à l'appui de leurs prétentions contraires. Plus loin encore, lorsqu'il fera commenter par la cour céleste la décision divine, ce sera en empruntant ses arguments au Psalmiste et à saint Thomas d'Aquin. Tous les textes sont d'ailleurs scrupuleusement rapportés en note.

L'édition des œuvres de saint Bonaventure que nous avons consultée est celle de Lyon, sumptibus Phil. Borde, etc., 1668, 7 volumes in-folio. Le traité *De Meditationibus* se trouve au tome VI.

Le texte rapporté dans la présente note est extrait du chapitre I, *De sollicita pro nobis intercessione angelorum*. On observe d'assez nombreuses variantes entre l'édition moderne et le manuscrit qui dut servir à l'auteur. On sait, du reste, qu'il n'existe point encore d'édition parfaite des œuvres de saint Bonaventure.

Page 108, note. — Ce répons est tiré du bréviaire, à l'office de la fête de saint Michel. Dans le bréviaire romain, c'est le 1er répons du 2e nocturne ; dans le bréviaire de Rouen, imprimé en 1491 par Martin Morin, c'est le 2e répons du 2e nocturne. (Voyez l'Introduction, p. XXVI.)

Page 116, note. — Saint Bonaventure, *De Meditationibus de vita Christi,* ch. II, De contentione inter Misericordiam et Justitiam, Veritatem et Pacem. (Édition citée, t. VI.)

Page 118, note, ligne 2. — *Domine in cœlo,* etc. Ps. XXXV.

Ligne 6. — *Quod inutiles servi sumus.* Saint Luc, XVII, 10.

Ligne 9. — *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Ps. XIII et LII.

Page 128, note. — Aristote, *Topiques,* liv. III, ch. I : Καὶ τὸ τέλος τῶν πρὸς τὸ τέλος αἱρετώτερον δοκεῖ εἶναι : et finis optabilior videtur esse iis quæ ad finem diriguntur.

Page 130. — Justice, qui vient de reprocher à Miséricorde de tronquer les textes, fait de même : elle ne dit pas que les mots : *Ego qui loquor justitiam* sont suivis de ceux-ci : *et propugnator sum ad salvandum.*

Page 133, note. — *Sanctus Thomas supra tercium :* Saint Thomas, commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard, liv. III, *De Incarnatione Verbi,* dist. I, quæst. I, art. 2, *Utrum Deum incarnari fuerit congruum.*

On remarquera quelques légères variantes entre le texte cité et les éditions modernes.

Saint Thomas expose dans ce passage les raisons pour lesquelles Dieu a donné aux hommes un Rédempteur et n'en a point accordé aux anges, alors que pourtant la chute des uns et des autres avait eu pour cause un même péché, l'orgueil. Les premières lignes de la citation ne contiennent guère qu'une analyse de saint Thomas : les caractères italiques indiquent ce qui lui est emprunté ; les trois derniers arguments sont littéralement transcrits.

Le texte de saint Jean Damascène auquel il est fait allusion est tiré de son traité *De fide orthodoxa,* liv. II, ch. IV.

Page 149, note. — *Lir., 1634,* t. I, p. 90.

Page 157, note. — L'auteur renvoie au folio 158; ce doit être une erreur pour folio 161 : voyez, en effet, la note qu'il y a placée. (2e Journée, p. 235.)

On sait déjà, du reste, ce que sont ces deux démons : on les a vus rendre des oracles. La table des personnages et le texte nous ont appris que Mammon est le diable qui se cache dans l'idole du Capitole, et Asmodeus celui qui, sous le nom d'Apollin, habite l'idole du temple Apollin ou temple nouvel. (1re Journée, p. 46, 95 et ici même; *ibid.*, p. 163, 173, et 2e Journée, p. 218.)

Page 174, vers 6. — *Ribon, ribaine,* refrain populaire du temps; c'est le nom de l'un des personnages de la farce des *Pates Ouaintes,* représentée à Caen en 1492. (Evreux, Ancelle, 1843).

Page 178, note. — Voyez ci-dessus, p. 3, sur la note de la p. 4, 1re Journée.

Page 191, note. — *Lir., 1634,* tome V, p. 493. Nicolas de Lire commente ici les versets 24 et 34 du chap. I de saint Marc. *Sic,* saint Luc, ch. IV, v. 34 et 41.

Page 200, note. — Saint Thomas, commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard, liv. III, dist. I, quæst. I, art. 3, *Utrum si homo non peccasset Deus fuisset incarnatus.*

Page 201, note. — Saint Thomas. *ibidem,* art. 2.

Page 202, note. — Saint Thomas, *ibidem.*

Page 203, note. — Saint Thomas, *ibidem.*

Page 204, note. — Saint Thomas, *ibidem,* quæst. II, art. 2. — Cette note et les quatre précédentes ne donnent pas le texte même de saint Thomas, mais un simple résumé; seuls, les passages imprimés en italiques sont cités littéralement.

Page 206, note. — Saint Bonaventure. Ce texte se trouve à la suite de celui qui a été cité à la page 116, et quelques lignes plus loin.

Page 211. — A l'époque où fut imprimé le *Mystère de l'Incarnation*, on n'appliquait pas encore les procédés de la presse à la reproduction de la musique : on l'écrivait à la main ; l'imprimeur laissait en blanc les intervalles nécessaires aux portées et aux notes, un calligraphe venait ensuite les y intercaler.

Il en fut ainsi du *Mystère de l'Incarnation*. Malheureusement, des quatre exemplaires qui subsistent, aucun ne contient la musique manuscrite, ni pour cette chanson, ni pour celles que l'on rencontrera dans la suite. Il est à peu près impossible de découvrir aujourd'hui la musique qui fut composée pour notre mystère, et nous y avons renoncé. D'ailleurs, l'auteur laissait sans doute au *maître du jeu*, qui voudrait représenter le drame, le soin d'adapter telle musique qu'il lui conviendrait.

A défaut d'autres renseignements, l'imprimé lui-même donne quelques indications.

D'abord, cette chanson, comme la plupart de celles qui suivront, était à trois parties : le tenor, le contratenor ou basse, le concordant ou baryton. Nous avons réservé, comme dans l'original, les blancs destinés à recevoir la musique, soit trois intervalles blancs pour chacune des trois parties. En outre, les cinq premiers vers sont espacés de manière qu'on pouvait tracer une ligne de musique entre chacun d'eux : c'était évidemment là qu'on devait écrire le chant que les instruments reprenaient seuls, le thème commun de la chanson. On remarquera que, par économie de place et peut-être par amour de l'enchevêtrement, le typographe a mis le second couplet contre les dernières notes et sur le flanc du premier, au lieu de le rejeter plus loin, comme il l'a fait du troisième.

On comprend maintenant l'avertissement qui précède la chanson :

Les anges chantent d'abord, à trois parties, le premier *vers*, ou verset, le premier couplet, *Demenons tous*. Puis les joueurs d'instruments cachés dans le fond du théâtre répètent le chant sans accompagnement de voix, et pendant ce temps *les anges qui tiennent les instruments*, les figurants, *font manière de jouer*. Ensuite les chanteurs chantent le second *vers* ou

couplet, qui n'a que trois vers, et les instruments leur succèdent et *répètent trois lignes* de musique. (La lettre D., que l'on voit à la fin de ce deuxième couplet, nous semble, en effet, renvoyer à la musique écrite pour le premier, qui commence par le mot *Demenons*.) Enfin, les anges attaquent le troisième couplet, puis les instruments donnent toute la musique écrite sur le *premier,* et *c'est la fin*.

Page 214, note. — Cette citation de saint Jérôme est tirée d'un court traité qui lui est souvent attribué, quoique sans certitude, et intitulé *Epistola de nativitate sanctæ Mariæ*. — Cf. saint Jérôme, édition de Dom Martianay (Paris, 1693-1706, in-fol.), tome V, 3e partie, p. 445. Il y a quelques légères variantes entre le texte transcrit par l'auteur du mystère et celui de l'édition moderne.

Le savant éditeur des évangiles apocryphes, Tischendorf, rejetant l'attribution de cet opuscule à saint Jérôme, l'a compris dans son recueil sous ce titre, emprunté à d'anciens manuscrits, *Evangelium de Nativitate Mariæ*. Son texte est identique à celui du Mystère. — Voyez nos observations sur les évangiles apocryphes, *infra*, p. 25 et suiv.

Page 218, note, ligne 1. — Le propitiatoire : table d'or placée dans le Temple au-dessus de l'arche d'alliance.

Ibid., ligne 2. — Isaïe, ch. XI, 1.

Page 237, note. — Saint Bonaventure. Ce texte est extrait du traité déjà cité, *De Meditationibus de vita Christi,* et se trouve au chap. III, *De vita Mariæ virginis et septem petitionibus ejus*.

Page 295, v. 6 :

Se vous és que faire de nous.

Nos paysans normands ne disent pas autrement aujourd'hui encore.

Page 299, note. — *Lir., 1634,* tome V, p. 682. Cf. saint Luc, ch. I.

Page 301, note. — *Lir.*, *1634*, t. V, p. 683 ; saint Bonaventure, *ibid.*, ch. IV, *De incarnatione Christi.*

Page 305, note. — Saint Bonaventure, chap. IV, *De incarnatione Christi.*

Page 309, note. — Saint Bonaventure, chap. IV, *De incarnatione Christi.*

Page 311, note. — Saint Bonaventure, chap. IV, *De incarnatione Christi.*

Page 314. — Suivant la règle que nous nous sommes imposée pour toutes les parties chantées de ce mystère, nous avons reproduit la disposition typographique de l'original, réservant comme lui les intervalles blancs nécessaires à l'insertion de la musique.

L'auteur annonce que cette nouvelle chanson doit être « chantée des voix et instrumens en la maniere declaree en la precedente chanson ». (V. p. 211.) Il est facile de voir qu'en effet elle se compose du même nombre de couplets, semblablement disposés, des mêmes parties et des mêmes reprises. Les trois voix chantent ensemble le premier couplet, *Au nouveau sceu ;* trois blancs sont réservés pour l'insertion de chaque *partie ;* les instruments reprennent alors ; puis on passe au second couplet, écrit, comme précédemment, contre le premier, au risque de se confondre avec lui, et les instruments reprennent *trois lignes ;* et l'on passe au troisième couplet, suivi lui-même d'une troisième reprise des instruments.

Les nécessités de la typographie ont empêché de réserver dans cette reproduction un blanc proportionnel et suffisant pour la musique du concordant. Quant au blanc que l'on voit à la suite de la chanson, il ne se trouve pas dans l'original ; il indique, dans cette réimpression, un changement de scène.

Page 321, note. — Saint Bonaventure, *ibidem*, ch. V, *Quomodo beata Virgo visitavit Elizabeth*, etc.

Page 322, note. — *Istud constancia dicit, non obstinatio.* Il y a dans l'original : *Istud constanciam dicit non obstinatis.* Nous avons cru devoir interpréter ainsi : La persévérance, et non l'obstination, inspire ces paroles.

Page 325, note. — Voyez ci-dessus, p. 2, nos observations sur les textes cités par l'auteur du mystère d'après saint Augustin.

Il est certain qu'on ne trouve pas dans les œuvres de ce Père de l'Église le texte qui est transcrit ici. On remarquera cependant les mêmes idées exprimées avec le même mouvement oratoire dans le sermon 163 (t. XVII de l'édition Vivès), mais la confusion est impossible entre les deux sermons.

Or, nous trouvons dans le bréviaire de Rouen de Martin Morin, à l'office de la Purification, 2e et 3e leçons du second nocturne, les lignes mêmes reproduites ici. Nous les rencontrons encore, mais avec quelques très-légères variantes, dans un sermon sur la Purification, inséré dans un recueil manuscrit de sermons et légendes provenant de l'abbaye de Jumiéges (XIIe siècle), et appartenant à la Bibl. de Rouen (Catal. des Mss., E. Frère, n° 313, anc. f.). Dans le manuscrit, non plus que dans le vieux bréviaire, il n'est pas dit que le sermon soit l'œuvre de saint Augustin. — Le texte dont il s'agit n'est pas inséré dans le bréviaire romain.

Page 332, note. — Saint Bonaventure, *ibidem*, ch. V.

Page 334, note. — Ce nouveau texte de saint Jérôme se trouve à la suite de celui que l'auteur a déjà cité. (V. ci-dessus, pages 214 et suivantes.)

Sur le songe de Joseph, voyez saint Mathieu, ch. I, 18 et s.

On lit dans l'original : *Igitur Joseph a Judea* michi *Galileam veniens.* L'édition consultée de saint Jérôme *(studio D. Martianay)* porte : *Igitur Joseph a Judea Galileam veniens ;* la grammaire voudrait *in Galileam.* Il est probable que le manuscrit de l'auteur du mystère portait la forme

correcte *in Galileam*, et que le compositeur a pris le mot *in* pour le signe *m*, abréviation ordinaire du mot *michi*. On a donc substitué, dans cette réimpression, le mot *in* au mot *michi*, qui n'offre aucun sens.

Page 345, note. — Saint Bonaventure, *ibidem*, chap. VI, *Quomodo Joseph noluit dimittere Mariam*, etc.

Le commentaire qui suit, de Nicolas de Lire, n'est pas cité textuellement ; l'auteur ne donne que le résumé de la glose qui accompagne le verset 19, ch. I, de saint Mathieu. (*Lir.*, *1634*, tome V, p. 46.)

DEUXIÈME JOURNÉE

Page 3, note, ligne 4. — Jacques de Voragine cite ici l'*Histoire scolastique*. Cette vaste compilation, composée au XII[e] siècle par Pierre Comestor, comprend une sorte d'abrégé de la Bible, augmenté de commentaires considérables empruntés tant aux Pères de l'Église et aux théologiens qu'aux auteurs profanes et aux traditions légendaires. C'est le même ouvrage que la Bible historiée, nom par lequel on désigne la traduction qu'en a donnée, au XIII[e] siècle, Guyart des Moulins. Malgré son défaut d'authenticité, l'ouvrage avait acquis une telle vogue qu'on ne lisait plus guère la Bible que dans l'*Histoire scolastique*, dit Richard Simon. (*Hist. crit. du Nouv. Test.*, tome II.)

On se rappelle l'épitaphe curieuse que s'était composée Pierre Comestor :

Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor,
Nunc comedor ; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum,
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

Ligne 15. — Saint Luc, ch. II, 2 : Hæc descriptio primo facta est a præside Syriæ Cyrino.

Page 27, v. 8. — Grâce à l'accomplissement de l'édit d'Octovian, nous allons connaître les véritables noms de quelques-uns de ceux qui ont rempli des rôles dans la représentation du mystère en 1474.

Ici même nous trouvons trois noms : Galot, Auvray, un nom bien rouennais, et Amette. On rencontrera, p. 30, Gerivot, Evod, pour Evode, et Aline ; p. 68, Le Paré et Dumont. Enfin, citons pour mémoire six noms supposés : Le Joyeux, L'Esjouy, Le Gaudisseur, Le *Parnuque,* Malefeste et L'Argué (p. 71 et s.).

Deux noms surtout sont à retenir, ceux d'Auvray et d'Aline. Le premier devait être porté un siècle et demi plus tard par l'auteur du *Banquet des Muses,* mais on le rencontre à Rouen dès le XV[e] siècle : M. Ch. de Beaurepaire cite le testament de Guillaume Auvré, chanoine de Rouen et curé de Saint-Maclou de 1478 à 1480, qui lègue à son *nepveu Johan Auvré,* demeurant avec lui, la somme de *quatre écus d'or, pourveu qu'il soit Bon-Enfant.* (Bulletin de la Comm. des Antiq. de la S.-Inf., t. III, p. 151.) — Aline fut aussi le nom d'un poète, le *très scientifique personnaige maistre Jehan Alyne,* plusieurs fois couronné aux concours du Puy des Palinods de Rouen, et dont on trouve un chant royal dans le *Recueil de poésies palinodiques* imprimé à Paris par Pierre Vidoue vers 1530. (Bibl. nat., rés. Y. 6147.) — Cf. Guiot, *les Trois siècles palinodiques,* manusc. de la Bibl. de Rouen.

Auvray, l'acteur de 1474, était-il de la famille des précédents ? Nous aimerions à voir en lui un ancêtre du poète du même nom. Quant au scientifique Jehan Alyne, il n'est pas impossible que ce soit lui-même qui dans sa jeunesse aurait rempli le rôle d'Elizer Aline. Avec les clercs et les *escholiers,* les jeunes disciples des Muses, devaient être des premiers à s'enrôler, artistes improvisés, pour une représentation dramatique.

Page 34, v. 12. — Ce vers est faux ; il faut lire *partout esparties.*

Page 56, note. — *Lir., 1634,* t. V, p. 369. Voyez aussi les Actes des Apôtres, ch. v, 34 et s. — V. ci-dessous notre note sur la page 74.

Page 58, note. — On ne sait pas exactement quel fut le chiffre du tribut imposé par César ; l'auteur a cru pouvoir dire une didrachme, et il veut se justifier, tel est le but de la note.

Paul de Burgos dit que le denier que l'on eut à payer lors du dénombrement fut de la valeur d'une didrachme ou double drachme, somme égale à l'impôt que dans la suite les chefs de famille durent acquitter annuellement (saint Mathieu, xvii, 23 et s.) Or, De Lira ne le croit pas, parce que la didrachme correspondait non à un denier, mais à douze deniers tournois, *duodecim turonenses.* (L'original porte *duos decimos turonenses,* deux deniers tournois : c'est une erreur que nous corrigeons d'après l'édition consultée de Nicolas de Lire. *Lir., 1634,* t. V, p. 296.

Quoi qu'il en soit, l'auteur du Mystère a suivi l'opinion de l'évêque de Burgos et adopté la didrachme.

Page 74, v. 13. — On vient de voir le peuple païen payer le tribut et déclarer des noms heureux : Le Joyeux, L'Esjouy, Le Gaudisseur. (V. 2e Journée, p. 82, note.) C'est maintenant le tour du peuple juif ; il semble que ses noms devraient rappeler sa tristesse. Il n'en est rien : d'après l'original, Phinéès, Sadoch et Josedech déclinent les trois noms : Le Parnuque, Malefestè, Largue. Le premier contient évidemment une faute d'impression : il rend le vers faux et ne rime pas avec le vers suivant. Nous croyons que les trois noms des Juifs sont empruntés aux caractères des trois personnages, tels que l'auteur les a peints dans une scène précédente, celle qui commence à la page 54 (2e Journée), et que résume la note placée à la page 56. En conséquence, nous proposerions de lire *Le Pacifique,* au lieu de Parnuque, *Malefeste,* et *L'Argué.*

Pourquoi ce tribut et doit-on le payer ? disent les Juifs. Josedech et Sadoch sont d'avis que non. Josedech consentirait encore si la guerre ou

quelque autre bonne raison le rendait nécessaire ; quant à Sadoch, il trouve qu'on paie déjà assez d'oblations, qu'au seigneur terrien on peut rendre honneur et que cela doit lui suffire. Ces deux noms ne conviennent-ils pas bien aux personnages : *L'Argué* (fâché, mécontent, raisonneur), pour le premier, et *Malefeste* pour le second ? Maleteste irait encore mieux, mais la réponse d'Abidas prouve qu'il faut lire Malefeste. Enfin, le troisième, Phinéès, est pour le parti de la soumission :

C'est pour nient, evitons son ire :
De pou de chose pou de plait.
Payon lay puis que ainsy lui plait,
Dix deniers sont tost despendus.

Le Pacifique est donc un nom qui s'appliquerait bien à Phinéès. D'un autre côté, le nom biblique Phinéès s'interprète ainsi : *facies confidentiæ.* Nous sommes donc porté à croire que tel est le nom qu'il faut substituer à *Parnuque.* On peut objecter que *pacifique* ne justifie pas absolument l'épithète qui suit, *cornifique.* Mais en interprétant le mot cornifique dans son sens littéral, ne peut-on pas dire que l'homme pacifique, soumis et résigné à l'excès, est comme prédestiné à des *infortunes?*

Page 80, v. 16 :

Ceux qui voient qui ont des argens.

Illos quos vident qui habent, *ceux qu'ils voient qu'ils ont ;* cette forme vicieuse s'emploie encore en Normandie, où l'on prononce volontiers *i* pour *ils.*

Page 82, note. — L'auteur du mystère altère dans cette citation le texte de la *Légende dorée ;* on y lit, en effet, après les mots *in sua compilatione testatur,* les suivants : *et de libro infantiæ Salvatoris est sumptum.* C'est dans des termes identiques que Jacques de Voragine désigne les deux mêmes sources en un autre passage également rapporté dans ce mystère *(infra,* p. 268).

Qu'est-ce d'abord que la compilation de Fr. Barthélemi ? Nous avouons que nos recherches, ainsi que celles que l'on a bien voulu faire pour nous, sont demeurées infructueuses. Et cependant il semble que le champ en devait être assez restreint, car la compilation de Fr. Barthélemi est nécessairement antérieure à la *Légende dorée,* qui a été composée dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, et d'autre part elle est postérieure aux premières années du même siècle, puisque son auteur semble avoir appartenu à la famille de Saint-François ou à celle de Saint-Dominique. En tout cas, c'est en vain que nous avons consulté notamment la *Bibliotheca maxima patrum,* les *Annales Minorum ordinis* de Wadding, les *Scriptores ordinis prædicatorum* du P. Echard, etc. Dans cette dernière collection, cependant (Paris, 1719, t. I, p. 722), nous notons le nom de Barthélemi de Bologne, *Bartholomæus Bononiensis* (presque un compatriote de J. de Voragine), qui a écrit une *Postille* sur saint Mathieu et une autre sur saint Luc. Possevin le cite également *(Apparatus sacer),* et nous donne encore, avec bien d'autres Barthélemy, *Bartholomeus Metuna, Metensis,* de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui a laissé une *Vie de la Bienheureuse Vierge Marie* et un *Traité sur l'Humanité de Jésus-Christ.* Les écrits de ces auteurs sont d'ailleurs perdus.

Quant au livre de l'*Enfance du Sauveur,* il a survécu. Ce n'est autre chose que le pseudo-Évangile de saint Mathieu, ordinairement connu sous le nom de *Liber de vita Beatæ Mariæ et de infantia Salvatoris.* C'est un Évangile apocryphe, faussement attribué à saint Mathieu, écrit d'abord en hébreu et traduit en latin par saint Jérôme. Il a été retrouvé et publié en latin pour la première fois par Thilo *(Codex apocryphus Novi Testamenti,* Lipsiæ, 1832); depuis, il a été traduit en français par G. Brunet *(les Évangiles apocryphes,* Paris, Franck, 1848). Enfin, une seconde édition du texte latin, augmenté d'une seconde partie d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, a été donnée par Constantin de Tischendorf *(Evangelia apocrypha,* Lipsiæ, 1876).

Thilo pense que cet écrit doit s'accorder, quant au fond du récit, avec

un opuscule trois fois mis sous presse en Allemagne, au xve siècle, sous le titre d'*Infantia Salvatoris,* mais dont les éditions, d'une insigne rareté, ont toutes échappé à ses recherches. Tischendorf confirme cette opinion *(Prolegomena);* lui non plus n'a pu découvrir un seul exemplaire ancien. Il fait, du reste, remarquer que la plus grande partie de ce faux Évangile a passé dans la *Légende dorée.* Ajoutons enfin que la *Légende* le cite littéralement et lui donne le nom de *Liber Infantiæ Salvatoris,* ce qui achève de confirmer l'hypothèse de l'identité des deux textes.

Nous ne pouvons omettre de signaler ici tout l'intérêt qui s'attache aux Évangiles apocryphes et à la Légende des Saints au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. L'épopée, le drame, la peinture, la sculpture du moyen-âge y ont puisé à larges mains ; on peut dire que les écrits légendaires ont été les sources principales auxquelles l'art chrétien s'est alimenté, et l'on chercherait vainement ailleurs l'explication d'un grand nombre de types, d'attributs, de symboles, de scènes. C'est aux Évangiles apocryphes que sont empruntés, par exemple, le mariage de la Vierge et l'épreuve des prétendants, l'épisode de Zébel et Salomé, les animaux à la crèche, etc.

Page 84, v. 17. — L'original porte ce qui suit, sans aucune ponctuation :

> *Mais quant ce sera je ne doubte*
> *Que de bref et de ceste joye*
> *Qui ainsy fort nos cueurs resjoye*
> *En soit la demonstration.*

Nous avons interprété et ponctué ainsi :

> *Mais quant ce sera ? je ne doubte*
> *Que* (ce ne soit) *de bref, et* (que) *de ceste joye*
> *Qui ainsy.* . . . .
> (Cette venue n') *en soit la demonstration.*

Page 87, v. 5 et s. — Qu'est-ce que ce langage ? A quelle langue cor-

rompue et altérée ce texte pourrait-il bien se rattacher ? Nous n'avons rien pu découvrir, et les savants philologues qui ont bien voulu prendre pour nous la peine de l'examiner nous ont avoué leur impuissance.

Nous sommes tenté de croire qu'il ne s'agit ici que d'un pur jargon dépourvu de sens, comme celui, par exemple, qu'on rencontre dans la *Friquassée crotestyllonée*. (Réimpress. de la Société des Bibl. normands, 1863, p. 24 ; — édition Jouaust, 1878, p. 29 et 141.) On peut, du reste, reconnaître ici plusieurs mots français : li gros, li grain, en dirouy li gros *(j'en dirai le gros)*, dansés la myphallare *(dansez la, mi, fa, la, ré)*. On aurait même ainsi les dernières notes du chant qui devait s'adapter à ces paroles.

Nous avons déjà dit que l'original du mystère ne contient aucune musique ; nous avons, suivant notre habitude, fidèlement reproduit la disposition typographique, en réservant les intervalles nécessaires à l'insertion de la partie musicale.

Page 111, v. 8. — La garenlo ; ces mots sont évidemment tirés d'une chanson dont ils formaient le refrain. C'est par erreur que, dans la savante étude de M. Lavoix fils, *la Musique au siècle de saint Louis* (Paris, Wiéweg, 1883), on a imprimé, p. 224 : *garenso, io so garenso ;* le texte est bien celui que nous reproduisons ici et plus loin, p. 157 : *garenlo, lo lo garenlo.*

La *raverdie* est aussi un refrain ; *quelque raverdie* signifie donc quelque chanson. Dans *le Mariage des sept Arts et des sept Vertus*, attribué à Jehan le Teinturier, la Musique chante :

A la reverdie au bois,
A la reverdie.

Page 125, note. — V. l'Introduction, p. XXV.

Page 129, note. — Ce texte se trouve au chapitre XII, et non au chapitre XXII, du second livre des Machabées, qui d'ailleurs n'en contient que quinze.

Page 151, note. — Jean de Muris, l'un des théoriciens les plus célèbres qui aient écrit sur la musique au XIV[e] siècle, était originaire de Normandie, et paraît avoir été docteur et professeur en Sorbonne. Ses deux principaux ouvrages sont le *De musica pratica* et la *Musica speculativa.* Celle-ci se compose de règles ou aphorismes exprimés en vers latins et suivis chacun de leur commentaire : *compillata per metra seu versus, consequenti eorum expositione,* comme dit le mystère. On trouve ces deux traités, avec plusieurs autres du même auteur, dans la collection de Martin Gerbert *(Scriptores eccles. de musica, ...* typis San Blasianis, 1784) ; Coussemaker, dans la collection qui fait suite à la précédente *(Scriptor. de musica medii ævi novam seriem collegit Coussemaker,* Paris, Durand, 1866), a publié plusieurs autres traités inédits du même Jean de Muris.

C'est à la *Musica speculativa* que l'auteur du mystère, musicien lui-même, a fait ses emprunts. Il a voulu rendre comique à force d'obscurité la leçon du professeur improvisé. Rien de plus exact, d'ailleurs, que le jargon de Ludin ; c'était le langage de la science musicale au moyen-âge. Heureusement pour les élèves, on parlait à leurs yeux à l'aide du monocorde, et la plupart sans doute oubliaient vite les formules pour ne plus se souvenir que de l'enseignement expérimental.

Segnius irritant animos.....

Il est nécessaire de faire de même ici, sous peine de ne pouvoir rendre intelligibles ni le texte du mystère, ni les vers de J. de Muris.

Le monocorde, dont Pythagore se servait, en effet, lui-même pour enseigner à ses disciples les principes de l'harmonie, se trouve, pour ainsi dire, encore dans nos cabinets de physique modernes : c'est le sonomètre. L'appareil se compose d'une longue caisse en bois, ouverte et sonore ; à la partie supérieure est tendue une corde fixe qui passe sur un chevalet mobile ; celui-ci se glisse à volonté et permet de couper la corde en autant de sections qu'on veut, de manière à ne faire vibrer

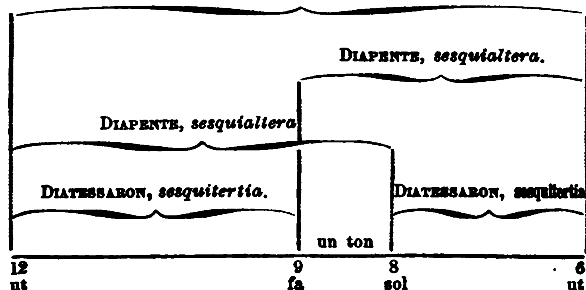
qu'une longueur déterminée; une règle graduée adaptée à la caisse permet de mesurer cette longueur.

Si l'on amène successivement le chevalet, sous la corde, en quatre points tels que les longueurs soumises tour à tour à la vibration soient représentées par les quatre nombres 12, 9, 8, 6, l'expérience révèlera que la longueur 6 donne l'octave de la longueur 12, la longueur 8 donne la quinte et la longueur 9 donne la quarte. On obtient ainsi les trois intervalles que les anciens appelaient les trois consonnances parfaites : la quarte ou diatessaron (διὰ τεσσάρων), la quinte ou diapenté (διὰ πέντε), l'octave ou diapason (διὰ πασῶν), ou pasodia.

J. de Muris formule ainsi le principe :

Jam tres harmonias perfectas esse sonantes.

Une seconde observation. Ces consonnances (et par ce mot il faut entendre, au moyen-âge, un rapport, et non pas, comme chez les modernes, un accord de sons) sont numériquement proportionnelles entre elles. Le rapport d'octave est du double, comme 6 à 12 ; le rapport de quinte est d'un et demi, *sesquialter,* comme 8 à 12 ou 6 à 9 ; le rapport de quarte est d'un et un tiers, *sesquitertius,* comme 9 à 12 et 6 à 8. Le tableau suivant, imité de ceux où se complaisent Jean de Muris et les anciens théoriciens, résume tout ce qui précède :



Appliquons maintenant les définitions qui précèdent à la leçon de Ludin.

(P. 154.) *Tu trouveras dyapenté,*
Qui contient troys tons et demy.
(P. 155.) *Puis deux tons et demy contient*
Dyatessaron, etc.

Rien de plus simple : la quinte ou diapenté contient trois tons et demi; la quarte ou diatessaron, deux tons et demi ; en ajoutant une quarte à une quinte ou inversement, on obtient l'octave ou diapason.

Jean de Muris dit la même chose dans les vers suivants, que l'auteur du mystère a rendus plus mauvais encore en les reproduisant infidèlement :

Sed dyapente tonos tres et semis aio tenere.
Est semis et duplex tonus in diatessere vere.
Bina semitonia cum quinque tonis diapason.
Et diapason habent per tessara juncta creare.

Ludin continue :

Numerales proporcions, etc.

En effet, nous avons indiqué plus haut que la proportion ou consonnance de l'octave est du double, celle de la quarte de une fois et un tiers, celle de la quinte de une fois et demie.

On voit à quelles vérités bien simples se réduisent les pédantes obscurités du texte, *sesquipedalia verba ;* on comprend qu'Anathot ait hâte d'apprendre la garenlo et d'y devenir maître.

Ne laissons pas le traité de Jean de Muris sans interpréter encore un emprunt que l'auteur du mystère lui fera un peu plus loin, p. 208, note.

La quarte est la plus petite des consonnances parfaites ; c'est, en effet, ce qui résulte de l'exposé précédent : le rapport de 12 à 9, ou de quarte, est numériquement inférieur au rapport de 12 à 8, ou de quinte, et à celui de 12 à 6, ou d'octave :

Et diatessara tum veluti minimam resonare.

Mais pourquoi l'auteur invoque-t-il cette règle pour faire dire à l'ange Uriel :

Dyatessaron oublion
Comme sonnant non doulcement,
Mais prenons plus communement
Dyapenthé, dyapason.

Nous avouons ne pas comprendre.

Sur la musique au moyen-âge, voyez la très savante étude déjà citée de M. Henri Lavoix fils, *la Musique au siècle de saint Louis.*

Page 164, v. 1. — On appelle paix l'omoplate du mouton ou du veau dépouillée de sa chair, à cause de sa ressemblance avec une paix liturgique ; de là les jeux de mots qui suivent.

Page 165, v. 5. — Flamiche, ou flamice, gâteau pétri avec des œufs, espèce de galette (*Vie privée des Français,* t. III, p. 290.)

Page 168, v. 2. — La chanson est encore à trois voix. L'original porte le mot *concordans* en tête du blanc réservé pour l'inscription de la musique de cette partie ; les mots tenor et contratenor manquent : c'est un oubli.

Page 174, note. — Saint Bonaventure, *Liber de Meditationibus de vita Christi,* chap. VII, *De Nativitate Christi et aliis.*

Page 189, note. — Saint Bonaventure, *ibid.*

Page 200, v. 17. — Ciceface, ou Chiche-Face. C'était un monstre symbolique qui se nourrissait des femmes obéissant à leurs maris : de là sa grande maigreur. On opposait à Chiche-Face un autre monstre, prodigieusement gros et gras, « Bigorne, qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes ». (V. la collection Silvestre.)

Page 201, note. — Saint Bonaventure, *loc. cit.* — Saint Paul aux Hébreux, ch. I, 6. — (Erratum de notre réimpression : *Apolu* pour *Apostolus.)*

Pages 204-5-6, notes. — Saint Bonaventure, *loc. cit.*

Page 208, v. 10. — V. ci-dessus, p. 18, notre note sur le chant *Demenons* (1re Journée, p. 211).

Page 208, note. — V. ci-dessus, p. 29, notre note sur les textes de Jean de Muris.

Page 213, note. — Saint Bonaventure, *loc. cit.*

Page 215, v. 8. — Nous avons intercalé le mot *mieulx,* qui n'est pas dans l'original ; il est utile au sens et rétablit le vers, qui serait faux.

Page 220, note. — Sur l'*Historia scolastica,* voyez ci-dessus. p. 22, notre note se référant à la page 3 de la 2e Journée.

Le miracle de la chute des idoles est souvent rapporté par les historiens ou les légendes : légende dorée, légende de saint Barthélemy (lors de l'arrivée du saint dans les Indes) ; Évangile de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur (lors de l'arrivée de Marie en Égypte) ; Eusèbe, saint Athanase, saint Bonaventure ; le Père Barral, *Historia Evangelica.*

On voit souvent, dans les anciennes peintures représentant la Fuite en Égypte, des idoles brisées et renversées à terre.

Page 225, note *. — Voyez l'Introduction, p. XLVII.

Note ***. — *Lir., 1634,* t. I, p. 565.

Pages 226-8. — Nous rectifions les noms cités d'une manière inexacte : *Astarchès,* pour Astarthé ; les *Euthènes,* pour les Chutéens (ou Samaritains) ; le pays de *Math,* pour le pays d'Emath ; les *Evéans,* pour les Hévéens.

Page 227, v. 4 et note. — Bérith serait le nom d'une idole qu'on adorait dans l'Inde, et dont le culte disparut lorsque saint Barthélemy alla porter l'Évangile en ce pays.

On trouvera, sur la prédication de l'apôtre dans l'Inde, les miracles opérés par lui et la chute des idoles, des renseignements intéressants dans la *Légende dorée* (traduction de Brunet, p. 248), et surtout dans les

Acta Sanctorum (De S. Bartholomeo apostolo, Commentarius prævius).

La *Passio beati Bartholomei*, que l'auteur du mystère a consultée, est sans aucun doute la même chose que les Actes du même saint insérés par les Bollandistes sous le titre *Acta fabulosa auctore pseudo-Abdia Babylonio*. Ces Actes, dépourvus de toute autorité historique, *fabulis similiores, quam veræ narrationi* (Bellarmin, *De script. eccles.*), sont extraits d'un recueil de Passions ou Vies des Apôtres longtemps attribuées à Abdias, premier évêque de Babylone, mais dont l'auteur aussi bien que la date sont inconnus. Les Bollandistes les ont recueillis parce qu'on ne possède point d'autre récit ancien de l'apostolat de saint Barthélemy, et si Baronius, dans son *Martyrologium romanum*, fait mention de différents textes latins de la vie du même saint, tous semblent n'être que des copies plus ou moins altérées des Actes précités.

*Page 229, v. 2-8 et note *; page 230, v. 1-5 et note **. — La *Passio beati Dionysii*, à laquelle l'auteur du mystère renvoie, est incontestablement la Vie de saint Denis l'Aréopagite, écrite au IXe siècle par Hilduin, abbé de Saint-Denis, et connue sous le nom d'*Areopagitica*, (*Acta Sanctorum*, S. Denis, 9 octobre.) Comme Hilduin, comme tous les hagiographes antérieurs au XVIIe siècle, notre auteur ne fait qu'un seul personnage des deux saints Denys, qu'on distingue généralement aujourd'hui l'un de l'autre : saint Denys l'Aréopagite et saint Denis évêque de Paris.

Hilduin écrivit les *Areopagitica* sur la demande de Louis-le-Débonnaire, et, dans une longue lettre à l'empereur, dont il fait précéder son ouvrage, il fait connaître les documents qu'il eut à sa disposition. C'étaient, outre les traditions conservées dans son abbaye, outre les œuvres de l'Aréopagite, outre deux anciennes préfaces de la messe pour le jour de la fête de saint Denis :

1° Des Actes anonymes, dont il fait un grand éloge et qu'il croit fort anciens : *antiquissimum Passionis Dionysii libellum*. C'est dans cette Vie que se trouve pour la première fois la malheureuse confusion entre

les deux saints. Les Bollandistes n'hésitent pas à penser que c'est la même que celle dont ils possèdent plusieurs manuscrits ; celle-ci ne leur inspire pas beaucoup de confiance ; toutefois ils l'insèrent, à la fête de Saint-Denis l'Aréopagite, sous ce titre : *Acta fabulosa S. Dionysio Areopagitæ afficta, auctore anonymo ;*

2° Des mémoires d'un certain Visbius, *conscriptio Visbii,* qui se disait témoin oculaire du martyre de saint Denis à Paris ;

3° Et enfin une lettre d'un historien grec Aristarchus. Cette lettre, qui, du reste, est apocryphe, Hilduin déclare qu'elle a été écrite par l'historien Engyppius Aristarchus au primicier, *primicerio,* Onesiphore. Elle contient notamment une description de la ville d'Athènes, des mœurs et de la religion de ses habitants, et un récit des événements qui s'y accomplirent au temps des apôtres. C'est cette description d'Athènes que l'abbé Hilduin a simplement copiée et transportée dans sa Vie de l'Aréopagite. Voilà donc l'écrit qui, en passant par Hilduin, a fourni à l'auteur de notre mystère la liste des démons adorés à Athènes.

On y voit qu'en effet la ville était divisée en cinq regions, *pagi,* à chacune desquelles correspondaient un temple et un dieu. Dans le *pagus* qui regarde la mer Égée se trouvait Saturne ou Kronos ; dans celui qui est tourné vers la Thrace, on honorait les Sylvains et les Faunes, surnommés *ficarii* (cette épithète leur est, en effet, quelquefois donnée ; on la dérive de *ficus,* excroissance charnue) ; dans une troisième région, on adorait Neptune ou Posseidon ; dans une quatrième, celle de l'Aréopage, c'étaient Hercule et Mars, Arès ; enfin, dans la dernière, vers la porte Schée, c'était Mercure ou Hermès.

L'auteur du mystère s'est emparé de ce passage ; il a seulement laissé de côté le dieu Mars, mais pour le transporter à Paris :

Il regente encontre Paris.

Cette dernière idée lui appartient ; on ne la trouve, en effet, ni dans la lettre d'Aristarchus, ni dans Hilduin. Mais elle s'explique facilement.

La colline de Montmartre, *mons Martyrum*, paraît devoir son nom au martyre de saint Denis et de ses compagnons, dont elle fut le témoin. (Les noms Martre, Martrois, Martroy, désignent un lieu d'exécution.) Or, il paraît qu'un temple païen, dédié soit à Mercure, soit à Mars, aurait existé jadis au même lieu, d'où la colline est parfois appelée *mons Mercurii* ou *mons Martis*. Il n'en faut pas plus à l'auteur du mystère, pour qui les deux saints n'en sont qu'un seul et même; et de même qu'à Athènes l'Aréopagite habitait le *pagus* où s'élevait le temple de Mars, Arès, de même, à Paris, c'est au dieu Mars qu'il refuse de sacrifier, et c'est devant la même idole qu'il subit le martyre; mais le temple et le nom païens disparaîtront pour faire place à la mémoire du saint évêque.

Sur Hilduin, cf. *Dom Ceillier* et l'*Hist. littér. de la France;* sur les *Areopagitica,* les *Acta Sanctorum* et le recueil des *Vitæ Sanctorum* de Surius (9 octobre).

Quant aux anciennes Vies de saint Denis, évêque de Paris, il en existe plusieurs, écrites en latin. Les Bollandistes, au jour de la fête de ce saint, ont inséré des *Acta* qui lui sont propres; d'autres encore se trouvent dans les *Historiæ Ecclesiæ gallicanæ* de Bosquet. Mais aucune Vie n'eut, au moyen-âge, la célébrité de celle qu'a laissée Hilduin; cette remarque suffirait à démontrer que c'est bien elle que l'auteur du mystère a consultée, si les emprunts qu'il lui a faits et que nous venons d'exposer ne le prouvaient surabondamment.

Page 230, v. 6 et note **. — On ne saurait mieux faire ici que consulter le savant ouvrage de M. l'abbé Sauvage, les *Actes de saint Mellon*.

L'auteur a publié dans son livre trois Vies de saint Mellon : deux en latin, extraites, l'une des Bollandistes, l'autre d'un manuscrit qui provient de l'église Saint-Nicaise de Rouen; la troisième, en français, est une reproduction d'un imprimé rouennais du XVI[e] siècle. La *Vita beati Melloni* à laquelle renvoie l'auteur du mystère est très probablement la première, insérée sous ce même titre dans les *Acta Sanctorum,* et le passage dont notre texte s'est inspiré en serait le § 14. (L'abbé Sauvage, p. 154.)

Il y a, en effet, plusieurs rapprochements à faire. D'abord, l'identité des titres, *Vita beati Melloni,* alors que les anciennes Vies des Saints sont le plus souvent appelées *Acta,* ou *Passio* quand il s'agit d'un martyr.

En second lieu, s'il n'est guère d'historien qui n'ait cité, à propos des origines de Rouen, la fameuse divinité Roth, le nom de Seragon, mis ici dans la bouche de Lucifer, est à peu près inconnu. On le rencontre seulement dans la Vie latine des Bollandistes, dans la Vie française publiée par M. l'abbé Sauvage (encore est-il alors transformé en celui de Sezagon, et le passage où on le lit est-il littéralement traduit de la Vie précédente), dans Farin *(Normandie chrestienne,* p. 118), qui renvoie à des Actes de saint Mellon *in archiv. S. Laudi Roth.,* et dans Pommeraye *(Hist. des Arch. de Rouen,* p. 43).

Enfin, il faut noter un détail philologique bien digne d'intérêt. Pour tout le monde, le dieu ou la déesse est Roth ; personne ne l'a jamais appelée Rothi. Le Bollandiste, en reproduisant l'ancien office de saint Mellon, écrit et corrige ainsi le passage célèbre :

Extirpato Roth idolo.

Dom Duplessis *(Disc. prélim.,* p. 4) et tous les auteurs modernes font de même. Cependant les anciens bréviaires manuscrits de Rouen et celui qu'a imprimé Martin Morin portent :

Extirpato Rothi dolo.

De même la Vie latine des *Acta Sanctorum* et la Vie française de l'abbé Sauvage écrivent Rothi ; de même encore l'auteur de notre mystère, qui s'empresse aussitôt de faire une sorte de jeu de mots. Nulle part ailleurs on ne rencontre la forme Rothi ou Rothy.

On voit, par ce qui précède, quelle étroite union s'établit entre le texte que l'auteur du mystère a sous les yeux, celui des *Acta Sanctorum* et ceux qu'a consultés Farin. Or, la *Vita beati Melloni* publiée par les Bollandistes fut recueillie jadis par leurs ancêtres, « ex vetutissimo legendario, » ainsi qu'il résulte d'une mention inscrite sur la copie qui a servi

à leur édition. En quel lieu se trouvait cet antique légendaire et qu'est-il devenu? M. l'abbé Sauvage a vainement tenté de le découvrir. Il nous semble probable que c'est ce vieux légendaire que l'on conservait dans les archives de Saint-Lô de Rouen, où les Bollandistes l'auraient rencontré, et que Farin a consulté à son tour. Il est bien vraisemblable aussi que c'est le même manuscrit qu'a connu l'auteur du mystère, et qu'il était à Rouen au XVI[e] siècle aussi bien qu'au XVI[e].

De là résulterait encore une nouvelle présomption que notre auteur était Rouennais. (V. l'Introduction, p. XXV).

Page 231, v. 6 et s. — Voyez 2[e] Journée, p. 220, texte et note, et notre note, p. 33.

Page 235, v. 7 et note. — Tout ce passage est un morceau de fine satire. L'auteur a voulu mettre en scène les démons des trois vices qui se partagent le monde, suivant saint Jean (1[re] épître, ch. II) : Lucifer personnifie l'orgueil, Mammon l'avarice (saint Luc, XVI, 19), et Asmodeus la luxure.

Les derniers mots de la note sont assez obscurs. L'auteur veut se justifier d'avoir fait choix pour la luxure du diable Asmodeus. Il rappelle que tel était le nom du démon qui étouffa les dix maris de Sara, coupables de ce vice ; sans doute, il n'oublie pas que, par la puissance de l'ange Raphaël, Asmodeus a été relégué dans le désert, et que, par suite, il ne peut prendre part à un concile tenu aux enfers. Ce n'est donc pas lui qui paraît ici, mais le même péché appelait le même nom.

Page 241, note. — Saint Jérôme, *Commentaires* sur le texte cité (Isaïe, IX, 2).

Page 252, v. 7. — Le sens de ce mot nous est inconnu. Le texte porte *vennes ;* nous avons adopté la forme *vennès,* que réclament la rime et la mesure. D'ailleurs, le rythme de ce passage, qui forme un rondeau, démontre qu'il n'y a pas de vers oubliés à l'original.

Page 257, v. 9. — Ce vers est incomplet : il manque évidemment

quelque chose à l'original : il manque les mots que Nachor adresse à Malaleel, soit trois syllabes, dont la dernière doit rimer avec le vers suivant.

Quant à Ludin, qui propose une question, Nachor ne l'écoute pas et donne la parole à Enos ; Ludin en oubliera ce qu'il voulait dire (p. 259, v. 5), mais il s'en souviendra plus tard (p. 295, v. 3).

Page 258, note **. — En supposant que la distance de Nazareth à Jérusalem soit de 130 kilomètres, que le mille romain vaille environ 1,500 mètres et la lieue de France environ 4,500, on trouve que les deux villes étaient séparées par 86 milles ou 29 lieues, chiffres qui se rapprochent sensiblement de ceux qu'indique l'auteur du mystère, au témoignage de saint Bonaventure.

Or, si l'on se reporte au texte même de saint Bonaventure *(De Meditationibus de vita Christi,* ch. XIV), on lit ce qui suit : « Dixi autem quod Nazareth ubi Dominus habitabat a Hierusalem distat *quatuordecim* vel *quindecim* milliaribus, vel circa. » C'est évidemment une erreur de l'édition moderne.

Page 264, note. — Saint Jérôme, Epist. LXXXVI, *Ad Eustochium virginem* (éd. Martianay, t. IV, 1re part., p. 670). — Saint Bonaventure, *Liber de Meditat.,* chap. VII.

Page 268, note, ligne 4. — Sur la *Compilation de fr. Barthélemy* et l'*Évangile de l'enfance du Sauveur,* voyez ci-dessus, p. 25 et 26.

Ibid., ligne 12. — *Lir. 1634,* t. V, p. 709.

Page 269, note, ligne 9. — Mystère représenté à Saint-Maclou de Rouen. V. l'Introduction, p. XLV.

Ibid., ligne 18. — Saint Jérôme, éd. Martianay, t. IV, p. 114 *(Comm.* sur saint Matthieu, XXIII, 35). Ce texte se lit, en effet, dans le vieux bréviaire de Rouen, à l'office de saint Étienne, leçons VII, VIII et IX. (V. l'Introduction, p. XXVII.)

Page 291, note. — V. la note de la p. 220, 2e Journée, et notre observation sur celle-ci, p. 33, ci-dessus.

Page 293, note. — *Lir. 1634,* t. V, p. 710.

Page 294, note. — L'auteur du mystère n'avait pas sous les yeux les œuvres de Bède le Vénérable, mais simplement le bréviaire de Rouen. Ce texte est, en effet, extrait de la 2e leçon du 3e nocturne de l'office de Noël. (Brév. Martin Morin. — Cf. l'Introduction, p. XXVIII.)

Page 297, note. — Ce renvoi semble bien se rapporter à la locution proverbiale contenue aux deux vers qui précèdent : *Je ne congnoys*, etc. Nous l'avons rattaché au vers en face duquel il se trouve dans la marge de l'original, sans vouloir corriger. Du reste, les manchettes de notre original ne sont pas toujours régulièrement placées.

Page 300, note. — V. l'Introduction, p. XLV.

Page 301, note. — *Lir. 1634,* t. III, p. 431 : Propheta magnus surrexit, etc.

Page 310, note. — Voyez nos remarques sur les citations empruntées par l'auteur du mystère à saint Augustin, ci-dessus, p. 2.

Lir. 1634, t. I, Gen., IV, 2. Les mots *Unde ista fuit,* etc., auraient dû être en italiques ; ils font partie, comme ceux qui les précèdent, du texte de Nicolas de Lire.

Page 321, v. 10. — *Soulent,* pour *souldent* ou pour *solvent ;* nous avons préféré ne pas corriger.

Ibid., note. — *Lir. 1634,* t. I, p. 459.

Page 322, v. 8. — La version chaldaique, ou *Thargum*, est, pour les Juifs, la version authentique de l'Ancien Testament.

Page 323, v. 18 et s. — Ce passage est incompréhensible sans un commentaire du texte de Daniel.

Le prophète explique à Nabuchodonosor le songe que les Chaldéens

n'ont pu interpréter. Le roi a vu une statue dont la tête était d'or, les bras et la poitrine d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, les jambes de fer et les pieds partie de fer et d'argile. Puis une pierre vint frapper la statue, qui s'écroula, et la pierre devint montagne. (Daniel, ch. II.)

Voici maintenant le commentaire, d'après Nicolas de Lire : La statue est l'image de quatre règnes. Le premier, celui que représente la tête d'or, c'est le redoutable empire de Nabuchodonosor, *tu es ergo caput aureum ;* ensuite doivent venir des règnes moins puissants, *regnum argenteum,* celui des Mèdes et des Perses ; *regnum æreum,* celu d'Alexandre. Plus tard suivra le règne des Romains, *regnum ferreum ;* celui-là sera fort comme le fer, *comminuet et conteret omnia ;* seulement sa base sera mêlée de fer et d'argile, *ex parte solidum et ex parte contritum ; regnum divisum erit,* composé de royaumes divers qui pourront bien s'unir, mais non se fondre ensemble, *sicuti ferrum misceri non potest testa.* Et c'est lorsque le dernier des quatre règnes, celui de Rome, sera en *grant triumphe et honneur,* que Dieu suscitera le dernier, le règne éternel, *suscitabit cœli regnum.* Or, dit Enos, ce temps est arrivé.

Page 338, note. — *Lir. 1634,* t. V, p. 710.

Page 344, note **. — Daniel vivait au temps d'Astyage et de Cyrus. (Dan. XIII, 65.)

La légende sur l'enfance de Cyrus est rapportée par Hérodote, à qui l'*Histoire scolastique* l'a empruntée. On la trouve également dans la *Mer des histoires* (Galliot du Pré, Paris, 1536, f° 187). Nicolas de Lyre l'a insérée aussi dans sa *Postille* (Esdras, liv. I, ch. I).

Page 345, v. 2. — C'est l'exigence de la rime qui a fait écrire *Aise* pour *Asie.*

Page 350, note. — Voyez, en effet, p. 268, 295, 338, 2e Journée.

Page 351, note. — Voyez, en effet, 1re Journée, p. 35 et 59 ; *adde,* 2e Journée, p. 421 et 429.

Page 361, note. — C'est la première antienne du premier nocturne de l'office de la Purification, dans l'ancien bréviaire de Rouen (bréviaire de Martin Morin) : elle ne se trouve pas dans le bréviaire romain. (Voyez l'Introduction, p. XXVII.)

Page 364, note. — Dans le bréviaire romain, c'est la première antienne des premières vêpres de l'office de la Purification.

Ibid., v. 15. — La lettre O était le symbole de l'éternité chez les anciens. (Littré.)

Page 365, v. 3. — Le texte semble altéré ; il faut lire sans doute *cecy t'offre*, au lieu de *cecy treffort*.

Page 369, v. 6. — La description de Ludin s'appliquerait encore assez bien aux cabanes mobiles, ou cavernes, comme on les appelle dans la Haute-Normandie, dans lesquelles les bergers couchent pendant l'été et qu'on transporte dans les champs à la suite des troupeaux.

Page 371, v. 17. — Qu'est-ce qu'un *bruiant ?* C'est un instrument qui tourne, qui a un manche et qui fait du bruit, d'après les indications du mystère. Le vulgaire jouet, la crécelle, répond assez à la description ; aurait-il donc une si haute antiquité ? Nous ne trouvons le bruiant décrit ni cité nulle part. Si, dans les mains du jeune Anathot, ce n'est pas un jouet, c'est au moins un instrument pour appeler son chien ou ses moutons.

Page 374, note. — Dans le bréviaire de Martin Morin, c'est le premier répons du second nocturne de l'office de la Nativité de Notre-Seigneur ; dans le bréviaire romain, c'est le troisième. (Voyez l'Introduction, p. XXVII.)

Page 375, note. — Saint Bonaventure, *Liber de Meditationibus*, chap. VII.

Page 380, notes. — Bréviaire de Martin Morin : deuxième répons du second nocturne ; bréviaire romain : premier répons du même nocturne.

Page 383, v. 9. — On remarquera la forme de l'*envoi* de ce chant

royal, qui semble être adressé aux *princes* d'une confrérie ; il est conçu comme les envois des chants royaux que les poètes présentèrent plus tard aux concours du Puy de l'Immaculée-Conception de Rouen, et nous ne voyons pas d'ailleurs que le titre de prince ait été en usage dans une autre confrérie. (Nous omettons à dessein les princes des sots, dont il ne peut être question ici.)

Serions-nous donc en présence d'un ancien chant royal, adressé d'abord à la célèbre confrérie rouennaise, et plus tard inséré ici par l'auteur du *Mystère de l'Incarnation ?* C'est peu probable, car les concours de l'Immaculée-Conception de Rouen ne furent institués qu'en 1486, et il ne semble pas qu'aucune pièce de poésie lui ait été envoyée antérieurement. *(Approbation et confirmation des statuts de la confrérie de l'Immaculée-Conception,* Soc. des Bibl. normands, Rouen, 1864 ; manusc. Y. 18, Bibl. de Rouen ; Farin (1668), I, p. 63 ; Ballin, *Notice sur l'Académie des Palinods,* p. 9.) Mais l'on peut croire que l'institution du Puy des Palinods ne fut pas imaginée en un seul jour, que depuis un certain temps la confrérie témoignait sa sympathie aux essais de poésie religieuse, et que ses princes ont dû encourager de leur présence la représentation du *Mystère de l'Incarnation*, composé d'ailleurs tout à l'honneur de la Vierge Marie.

De cette manière, ce serait bien aux princes de l'Immaculée-Conception que l'auteur a voulu s'adresser ici.

Page 395, note *. — D'après la Vulgate, le texte d'Abacuc, III, 1, est celui-ci : « Domine, audivi auditionem tuam et timui ; Domine, opus tuum, in medio annorum vivifica illud. » Le texte inséré dans le mystère est tout différent, mais c'est celui de la version des Septante ; on l'a conservé d'ailleurs, sous forme de trait, dans l'office du Vendredi-Saint, à la messe.

Page 397, note **. — Sans qu'il soit besoin de recourir à saint Anselme, on trouvera ce texte dans le chapitre déjà cité de la *Légende*

dorée, qui le lui a emprunté *(De Nativitate Christi).* La même pensée a été répétée par le pape Innocent III dans un de ses sermons *(Patr. Migne,* t. CCXVII, p. 458, sermon II).

Page 405, note. — Voyez, ci-dessus, p. 10, nos observations sur la note de la p. 25, 1re Journée.

Le miracle emprunté ici à la *Légende dorée* est, en effet, attesté par Innocent III *(Patr. Migne,* t. CCXVII, p. 457, sermon II). Mais il est inexact qu'il soit rapporté par Orose. Celui-ci dit seulement *(Histor.,* lib. VI, c. XX) qu'au moment même où Octave revint à Rome, après la mort de César, on vit apparaître un cercle d'or autour du soleil, et que ce prodige s'accomplit le même jour que l'Épiphanie.

Le témoignage d'Eutrope ne peut pas plus être invoqué. Son livre ne contient pas le récit d'un seul des prodiges qui apparurent soit à la mort de César, soit à l'époque de la naissance du Sauveur. Il ne dit pas non plus qu'Auguste ait eu à refuser les honneurs divins, mais seulement qu'il fut déifié après sa mort, *moriens divus appellatus est.* (Brev. hist. rom., VII.)

Page 410, v. 2. — Il paraît y avoir ici une altération du texte ; les deux vers :

Et cuidez-vous qu'ilz aient envie
Qu'aucun seigneur de bonne vie
Soit fait Dieu ?

doivent être dits par Octovian, et Jedebos répondrait ensuite à son objection :

Quoy ! le temps passé,
N'ont ilz pas cha bas conversé ? etc.

Nous n'avons pas voulu faire la correction.

Page 411, note. — La note précédente de l'auteur renvoie au chapitre IV de Daniel ; est-ce le *dernier livre,* ou plutôt le dernier chapitre, du

même prophète qu'il a voulu désigner par ce renvoi : *ejusdem libro ultimo ?*

Le livre de Daniel contient quatorze chapitres ; on a contesté autrefois l'authenticité des deux derniers (notamment Nicolas de Lyre), il en resterait alors douze. Or, c'est au onzième chapitre que se trouve la prophétie du règne d'Alexandre ; d'ailleurs, il n'y est pas question de la volonté du roi de se faire déclarer Dieu, volonté qu'attestent seuls les historiens profanes. Il est donc impossible de justifier la désignation *ejusdem libro ultimo*. Du reste, l'original porte *eidem libro ultimo,* ce qui n'a pas de sens. Une erreur de composition est donc manifeste. (Cf. Cornelius a lapide, *Proleg. in Daniel. ;* Justin, liv. XII ; Q.-Curce, IV, 7, et VIII, 5.)

Page 421, note. — Voyez, ci-dessus, p. 10 et 14, nos observations sur les notes des p. 25 et 87, 1re Journée.

Page 451, v. 1. — Sur le drageoir et son usage à la table des princes, voyez Le Grand d'Aussy, tome III, p. 309.

Page 453, v. 2. — Il s'agit du vin de Montefiascone, que Le Grand d'Aussy cite parmi les vins étrangers célèbres de son temps, sans toutefois en avoir jamais rencontré le nom dans les anciens textes. Pour l'auteur du mystère, ce vin joignait sans doute à ses qualités l'avantage de se prêter à un jeu de mots.

Page 456, note. — Orose rapporte, en effet *(Histor.,* VI, ch. XXII), qu'Auguste rendit un édit pour défendre de lui donner le titre de *Dominus.*

Page 467, v. 3. — C'est la chanson que Ludin et Anathot s'étaient chargés de composer pour l'apprendre ensuite à tout le monde (p. 399). Nous pensons que l'indication *E, iii,* que nous avons reproduite fidèlement, doit signifier que l'on doit chanter *à trois* parties, *ex tribus,* le tenor, le contratenor et le concordans, dont le nom a été omis, mais dont la musique a été réservée.

Pages 473 et s. — Nous avons dû faire quelques corrections dans ces tables. En effet, celles-ci comprennent deux séries de noms : l'une, à gauche, dans la marge, contient les indications générales des villes ou pays; l'autre, à droite, le détail des establies ou scènes, ou celui des personnages appartenant à chacune des premières désignations. Mais, dans l'original, les noms de la première colonne sont si mal disposés qu'ils ne s'appliquent pas exactement aux différents lieux, ou personnages, auxquels ils devraient correspondre. C'est ainsi que, dans la première table, celle des establies :

Nazareth est inscrit en face de *La maison des parens Nostre Dame ;*

Hiérusalem, en face de *Le Chasteau de Sirin ;*

Bethléem, en face de *Le temple Apollin,*

Et Rome, en face la ligne qui commence par les mots « *et n'estoient veus* ».

Dans la seconde table, celle des personnages :

Paradis est en regard de *Uriel ;*

Nazareth, en regard de *Elizabeth ;*

Jérusalem, en regard de *Maistre Gerson ;*

Bethléem, en regard de *Salomé ;*

Syrie, en regard de *Volant ;*

Pasteurs, en regard de *Nachor ;*

Rome, en regard de *Asersval ;*

Enfer, en regard de *Mammon ;*

Le Lymbe, en regard de *Eve ;*

Les Prophètes, en regard de *Ezechiel.*

Or, les choses étant ainsi, si l'on suppose même que des signes en forme d'accolades dussent être ajoutés dans la marge (et il n'y en a pas), de manière à relier ensemble les noms appartenant à une même ville, on voit immédiatement que les indications des marges sont placées dans un tel désordre que la concordance entre les deux séries de noms n'aurait pas pu être obtenue.

Nous avons donc été contraint de rectifier les listes de l'original. Les frères Parfaict l'ont également fait, en tête de la brève analyse qu'ils donnent du *Mystère de l'Incarnation,* au tome II de leur *Histoire du Théâtre français*. Mais nous nous sommes séparé d'eux dans la table des *establies,* en ce qui concerne Jérusalem et Bethléem. A cette dernière ville, nous avons rattaché *Le lieu du peuple des Juifs,* que les frères Parfaict placent à *Hiérusalem,* et *Le Chasteau de Sirin,* qu'ils comprennent sous le titre *Rome,* Voici nos raisons :

Les personnages restent en scène pendant toute la représentation ; au début, ils sont assis sur l'establie à laquelle ils appartiennent : c'est celle-là que la table indique. Plus tard, et pendant l'action, ils se transporteront d'une establie à une autre, mais c'est celle sur laquelle ils parlent pour la première fois, ils *commencent,* ainsi qu'écrit le mystère, qu'il faut considérer pour résoudre la difficulté qui nous occupe. Pour ce motif, *le lieu du peuple des Juifz* doit être attribué à l'establie de Bethléem, ainsi que *le lieu de Joseph et ses deux cousins,* car c'est dans cette ville qu'arrive Samuhel, qu'il les salue, et qu'aussitôt les uns et les autres *commencent.* (1re Journée, p. 254-5.) Quant au *lieu du peuple païen,* c'est à Nazareth qu'il devait se trouver. (2e Journée, p. 37, v. 7; p. 39, v. 5, et p. 40, v, 10.) Nous n'avons pas cru devoir faire une telle transposition; nous avons donc laissé les païens à *Hiérusalem,* comme les auteurs de l'*Histoire du Théâtre français* l'ont fait, et nous nous bornons sur ce point à constater l'inexactitude de l'original. Nous ferons de même en ce qui concerne *le chasteau de Sirin :* il est évident qu'il n'était pas à *Bethléem* (2e Journée, p. 37, v. 8), toutefois nous l'y laissons, ne voulant pas le rattacher à l'establie de *Rome,* où certainement il n'était pas davantage, ainsi que nous paraissent l'avoir cru à tort les frères Parfaict.

Qu'on nous pardonne maintenant cette longue note, trop longue sans doute, comme peut-être beaucoup de celles qui précèdent. Nous avons voulu ici, comme en toute occasion, essayer de nous justifier.

GLOSSAIRE [1]

(Les chiffres romains indiquent la journée; les chiffres arabes, la page.)

A

Abast! *interjection,* I, 36.
Accarier, *charrier,* II, 239.
Accliner (s'), *s'incliner, se prosterner,* II, 190, 283.
Accoint, *prêt à,* I, 329.
Accoisir, *calmer,* I, 347.
Accompagni, *accompagné,* I, 287.
Acertené, *certain,* I, 76; II, 116.
Achoison, *occasion,* I, 65.
Acomperer, *comparer,* I, 208.
Acouster, *s'accouder,* II, 216.
Aconvoyer, *convoyer,* I, 175.
Acueil! *interj.*, II, 107.
Adeviner, *deviner, supposer,* II, 238, 408.
Adurer, *endurcir,* II, 366.
Advoyer (s'), *se mettre en voie,* II, 135.
Aferrer, *convenir,* I, 137.
Affaicter (s'), *se disposer,* I, 230; II, 12.
Affiner, *mettre fin,* I, 84; II, 203.
Affiquet, *chiffons, parure de femmes,* II, 240.
Affuir, *accourir,* I, 144; II, 448.
Ains, *avant,* I, 22, *etc.*
Ajournuz, *ajournement,* I, 255.
Aller : voise, voit, *subj.*, I, 160, 242, *etc.*
Aloser, *louer,* II, 443.
Amancher, *amasser* (?), II, 237.
Amer, *aimer,* I, 151, *etc.*
Amerrai, *amènerai,* I, 135; II, 118.
Ammere, *armoire, prison,* I, 190.
Amesurer, *proportionner, adapter,* II, 366.
Amyable, *ami, protecteur,* II, 36.
An! *exclamation,* II, 48, 100.
Angel, *ange,* I, 306, *etc.*
Angle, *ange,* I, 302, 321.

(1) Ce glossaire ne comprend pas toutes les expressions anciennes que l'on rencontre dans le Mystère de l'Incarnation; l'on n'a relevé que les plus intéressantes.

7*

Ante, ***tante***, **II, 299.**
Antechè, ***entaché***, **I, 184.**
Aorer, ***adorer***, **I, 97 ; II, 189.**
Appateler, ***appâter***, **II, 378.**
Appencer, ***imaginer***, **II, 4.**
Apperer, ***apparaître***, **I, 277 ; II, 452.**
Appercevance, ***ce qu'on aperçoit***, **II, 119, 364.**
Appointter, ***disposer***, **II, 100.**
Appreste, ***apprêt***, **II, 50.**
Argu, ***querelle***, ***discussion***, ***reproche***, **I, 342 ; II, 219, 232.**
Argué, ***querelleur***, ***embarrassé***, ***fâché***, **II, 75, 180.**
Arraîger, ***enrager***, **I, 189.**
Arrivement, ***arrivée***, **II, 390.**
Arrun, ***préparatif***, **II, 123.**
Arruner, ***arranger***, ***préparer***, **I, 52 ; II, 65.**
Arsure, ***brûlure***, **II, 443.**
Assaux (tu), ***tu assailles***, **II, 115.**
Asseoir : **asserra, assiece, I, 99 ; II, 5, *etc.***
Asseoir (s') : **siessent, siechent, sez, serrai, soir, I, 253 ; II, 100, 193, 200, 201, *etc.***
Atendre (s'), ***s'attacher à***, **II, 64.**
Attent, ***attentif***, **II, 10, 359.**
Attiérer (s'), ***s'ajuster***, ***se préparer***, **I, 264 ; II, 58.**
Attirer, ***terrasser***, ***détruire***, **II, 121.**
Attrainer, ***entraîner***, **II, 236.**
Attrempance, ***tempérance***, **II, 287.**
Attroster, ***accourir***, **I, 175, 250.**
Aureiller, ***oreiller***, **II, 215.**
Autel ***tel***, **I, 112, *etc.***
Avar ! ***interj.***, **II, 126.**
Avoir : **aira, airon, airan, *aura, aurons*, 1, 82, 95, *etc.* ; — ès, *ayez*, I, 291, 295.**
Avoyer (s'), ***se mettre en voie***, **I, 175, 295.**

B

Babiniere, ***mâchoires***, **II, 303.**
Banquet, ***bureau***, ***comptoir***, **II, 38.**
Baster, ***aller et venir*** **(?), I, 260 ; II, 108.**
Bault, baux, ***gai***, ***joyeux***, **I, 254 ; II, 115.**
Baver, ***dire des paroles inutiles***, **II, 306.**
Behistre, ***tempête***, **I, 164.**
Bendé (mal), ***dans l'embarras***, ***en péril***, **I, 326.**
Beneisson, ***bénédiction***, **II, 96.**
Beneuré, ***bienheureux***, **I, 301 ; II, 439.**
Beneureux, ***bienheureux***, **II, 86.**
Benissement, ***bénédiction***, **I, 76.**
Bennière, ***compagnie***, **I, 265.**
Benoitte (la), ***loc. proverb.***, **II, 297.**
Beser, ***courir çà et là***, **II, 109.**
Besongnart, ***ouvrier***, **II, 233.**
Bestaux, ***plur. de bétail***, **II, 102, 113.**
Bieneureté, ***état des bienheureux***, **I, 125.**

Bistorie, *poignard*, *instrument tranchant*, II, 304.
Blanc ne bis (ne), *rien*, *d'aucune sorte*, II, 154.
Blason, *discours*, I, 68 ; II, 163.
Blasonner, *louer*, *haranguer*, I, 151.
Boitelette, *petite boîte*, II, 66.
Boure, *canne*, *fem. du canard*, I, 171.
Boutaille *bouteille*, II, 77, 253.
Bouvelet, *jeune bœuf*, II, 63.
Braitteur, *bretteur*, II, 107.
Brasser, *faire*, *accomplir*, I, 85, 158.
Brille, I, 174 ; II, 240.
Brocher, *embrocher*, II, 240.
Brouillis, *discorde*, *embarras*, II, 238.
Brouir, *brûler*, II, 17, 179.
Brout, *ragoût*, II, 120.
Bruiant, II, 372.
Bruire, *faire du bruit*, *retentir*, I, 24, 193, *etc.*; *avoir renommée*, I, 97, 176, *etc.*
Bruyt, *renommée*, I, 46 ; — c'est bruit, *c'est vrai*, II, 224, *etc.*

C

Cabas, *tromperie*, II, 446.
Cabasser, *surprendre*, *escroquer*, II, 233.
Cacher, *chasser*, II, 110.
Carrefoure, *carrefour*, II, 11.
Casser, *négliger*, *rendre vain*, II, 94.
Casuble, *chasuble*, I, 243.
Catel, *mobilier*, *ménage*, II, 371.
Caterve, *troupe*, II, 224.
Cauché, *chaussé*, II, 371.
Caulte, *rusé*, II, 26.
Cen, *ce*, I, 16, 180, *etc.*
Cercher, *chercher*, I, 120, 145.
Certaineté, *certitude*, II, 432.
Cha, *ça*, *ici*, I, 26, 44, *etc.*
Chaint, *langes*, II, 373.
Chair, *choir*, II, 63.
Chaloir, chalant, chaille, I, 88 ; II, 37, 266.
Chambre, *manifeste* (?), II, 434.
Chanterie, *chant*, I, 208 ; II, 400.
Chaudier, *activer*, *hâter* (?), I, 192 ; II, 222, 334.
Chenot, *petit chien*, II, 192.
Chetis, *captifs*, I, 16.
Cheveul, *cheveu*, II, 305.
Chevir, *venir à bout*, II, 37, 406.
Chief, *chef*, *tête*, II, 5, *etc.*; — a chief, *à bout*, I, 337, *etc.*; de chief en chief, *en détail*, II, 148.
Chienaille, *canaille*, II, 235.
Chion, *race*, I, 204 ; II, 85.
Choir : chiesse, chiessoit, chéist, chaist (2 *syll.*), I, 98, 109, 112 ; II, 363, 408, *etc.*
Ciceface, *chicheface*, II, 200.
Cieux, cieulx, *chez*, I, 220, 221, *etc.*
Clergesse, *femme clerc*, II, 413.
Clignemuchettes, *cligne-musette*, II, 67.
Clocher, *boiter*, II, 110.
Clocher (le), *action de boiter*, II, 263.

Cole, colle, *désir*, I, 189, 272.
Comminatif, *comminatoire*, I, 126.
Compaigner, *accompagner*, I, 323, *etc.*
Compasser, *accomplir*, I, 44.
Complait, *accompli*, I, 244, *etc.*
Complecion, *accomplissement*, I, 298, 329.
Concevement, *conception*, I, 49, 313.
Consille, *avis, conseil*, I, 296; II, 442.
Condigne, *digne*, I, 85; II, 190.
Condire, *conduire*; condie, condit, I, 150, 259, *etc.*
Confin, *voisin*, I, 108.
Conjecteur, *devin*, II, 345.
Concille, *conseil, assemblée*, I, 64.
Contant, *comptant, monnaie*, II, 36.
Contemps, *discorde*, I, 23, *etc.*
Contendre, *résister*, II, 366.
Contendre, *tendre*, I, 67.
Contenement, *contenu*, II, 278.
Contennement, *mépris*, I, 11.
Contreboutans, *arcs-boutants*, I, 90.
Convenience, *convenance*, II, 155.
Convenir, *se réunir*, II, 26, 374.
Convent, *réunion, assemblée*, I, 8, 152.
Converser, *habiter, fréquenter*, II, 410.
Cornet, *coin*, I, 268; II, 250.
Cornifique, II, 74.
Cornifiqué, *orgueilleux*, II, 236.
Corruptelle, *corruption*, I, 125.
Coulpe (battre sa), *confesser sa faute*, II, 446.
Courché, *courroucé*, II, 60.
Courre, *courir*, II, 238.
Courult, *courroux*, II, 60.
Coutraire, *contraire*, I, 11.
Coye, *fém. de coi*, I, 342.
Coyssin, *coussin*, II, 214.
Crache, *crèche*, II, 330, *etc.*
Crée, *créée*, I, 11, *etc.*
Croc ou de hanche (de), *prov.*, *de toutes les façons*, II, 237.
Croire : creés, creez, I, 96, 213, *etc.*
Croissir, *craquer*, II, 171.
Crote : *Faictes le court; qu'il ne se crote*, II, 178.
Crueux, *cruel*, II, 284.
Cueuldra, *cueillera*, II, 59.
Cueulz, *recueille*(-toi), II, 382.
Culeuvre, *couleuvre*, II, 245.

D

D', *d*, *euphonique*, ou *pour da !* I, 161.
Dag ! *interj.*, II, 196.
Dangereux, *dédaigneux*, II, 99.
Dando, *nigaud*, II, 112.
Dangier, *danger*, I, 251; — a mes dangiers, *à mes risques*, II, 37.
Dateur, *celui qui donne*, I, 306.
Dea ! *dà !* I, 43, 214, *etc.*
Deablos, *diables*, II, 223.
Deabloteaulx, II, 223.
Defin, *fin*, I, 145; II, 207.

Degaster, *déjouer, émousser*, I, 192.
Demaine, *domaine*, I, 24, *etc.*
Demener, *conduire, accomplir*, I, 153, 211, 342, *etc.*
Dementer (se), *se démener, se tourmenter, se préoccuper*, I, 66, 129 ; II, 340, etc.
Demucher, *cacher*, I, 275.
Dens (a), *courbé en avant*, II, 194.
Departir, *partir*, I, 323.
Departir, *partager*, II, 77, 166.
Deporter, *porter*, II, 192.
Deprier, *prier*, I, 4, 84.
Deroguer, *contredire*, I, 251 ; II, 413.
Deronger, *ronger*, II, 245.
Derrain, *dernier*, I, 76, *etc.*
Desambucher, *chasser*, I, 148.
Desdit, *contradiction*, I, 304, *etc.*
Deserte, *salaire, récompense, punition*, I, 110.
Deservir, *mériter, récompenser ou punir*, I, 136, 259 ; II, 174, 381.
Desiner, *finir*, I, 70, *etc.*
Desmarcher, *s'écarter*, II, 262.
Desmesure (a), *sans mesure*, I, 65.
Despendre, *dépenser*, II, 56.
Despiteux, *méchant, sans pitié*, II, 410.
Despleer, *déployer*, I, 314.
Desrenger, *exposer, raconter*, I, 239, 302.
Destourber, *empêcher*, II, 66.
Desvos, *dévoyé, égaré, étonné, en délire*, I, 74 ; II, 156, *etc.*
Deuler (se), *s'affliger, se tourmenter*, I, 91.
Deuloir, *faire souffrir*, II, 197.
Deverie, *folie*, II, 120.
Devos, *V. desvos.*
Devourer, *dévorer*, I, 114.
Dicatis a nos, *latin macaron.*, II, 341.
Diffame, *tache, déshonneur*, I, 293, 335.
Dire : die, dions, dies, dy, I, 10, 15, 240, 256, *etc.*
Discord, *discorde*, II, 24, 43.
Ditiaulx, *propos, discours*, II, 342.
Ditter, *dire*, I, 87 ; II, 9.
Donc, *de qui, de quoi, d'où*, I, 5, 20, 68, *etc.*
Donner : doint, doura, dourra, donrra, I, 15, 24, 59, *etc.*
Dorelo, *mignard*, II, 240.
Doubtable, *douteux*, I, 183.
Dragieur, *drageoir*, II, 451.
Drapeau, *langes*, II, 342, *etc.*
Drecher, *dresser*, II, 387.
Droit (a), *exactement*, II, 33, 44.
Ducteur, *conducteur*, II, 309.
Duire, *enseigner*, II, 436.
Durance, *durée*, II, 364.

E

Eaue, *eau*, II, 421, 431.
Effernuer (s'), *se mettre en fureur*, II, 197.
El, *elle*, I, 345, *etc.*

Embesongné, *occupé*, I, 12.
Embler, *enlever*, I, 63; II, 133.
Emit, *amict*, I, 243.
Emmainer, *amener*, II, 245.
Empenser, *penser*, I, 335.
Empirer à, *arriver du mal*, II, 32.
Empose, *V. pose*.
Empressaige, *presse*, II, 67.
Empresser, *presser*, II, 23, 26.
En, *on*, I, 18, *etc.*; *nous*, II, 19, *etc.*
Enchainte, *enceinte*, I, 304, 308, *etc.*
Enchoir, *tomber dans*, II, 188.
Encieulx, *avant*, I, 101.
Enclercy, *éclairé*, II, 269, 350.
Enclin, *incliné*, *humble*, I, 170, 317, *etc.*
Encontrer, *rencontrer*, II, 95.
Ennuit, ennuyt, *aujourd'hui*, I, 31, 310, *etc.*
Enquereur, *qui s'enquiert*, I, 98; II, 437.
Enquerre, *demander*. II, 107.
Enrasement, *arasement*, II, 179.
Enrousant, enrousé, *arrosant*, *arrosé*, II, 205, 442.
Ens, *dedans*, II, 80, 356.
Enseigneur, *celui*, *chose qui enseigne*, I, 156, 248, *etc.*
Ensensier, *encensoir*, II, 442.
Ent, *en*, I, 34, 77, *etc.*
Ente, *arbre*, *souche*, *race*, I, 65; II, 443.
Entencion, *but*, *attention*, *intention*, I, 239, 313, 349, *etc.*
Entendible, *facile à entendre*, I, 131.
Entendiblement, II, 441.
Entendre, *s'occuper de*, *faire attention*, I, 171, 207; II, 401, *etc.*
Entente, *attention*, *intention*, *entendement*, I, 10, 15, 65, 221, *etc.*
Ententif, *attentif*, I, 14, 95, 250, *etc.*
Enter, *insérer*, *fixer*, I, 10, 222.
Enterver, *examiner*, II, 224.
Entrerens, *intérieurement*, II, 254.
Entretant, *pendant ce temps*, I, 55, 73.
Entretenement, *entretien*, II, 34.
Entroublier (s'), *se troubler*, II, 255.
Enveilly, *vieux*, *âgé*, I, 266.
Er, *V. her*, II, 15.
Erre, *chemin*, I, 243; II, 9; — grant erre, *grand train*, I, 162, *etc.*
Errer, *cheminer*, II, 33.
És, *V. avoir*.
Esbahir (l'), *action de s'ébahir*, II, 45.
Escarrir, *battre en retraite*, II, 232.
Escler, *éclair*, II, 159.
Escommiche, *excommunication*, I, 251.
Escondire, *éconduire*, *refuser*, I, 43, 108, *etc.*
Escondit, *refus*, II, 433.
Escroy, *tapage*, *fracas*, *bruit du tonnerre*, II, 41, 170.
Escry, *p.* escroy ?), II, 41.
Escueillir (s'), *s'échouer*, II, 198.

Esgaudir, *réjouir, faire plaisir*, II, 35.

Esgueuler, *briser la gueule*, II, 303.

Esguillette, *aiguillette, cordon*, II, 256.

Eslargir, *gratifier*, II, 33, 402.

Eslinguer, *lancer avec une fronde*, II, 304.

Eslingueur, *frondeur, qui manie la fronde*, II, 305.

Eslongne, *espace de temps ou de chemin*, I, 83, 213 ; II, 10, 108.

Eslongner (s'), *s'éloigner*, I, 102.

Esluire, esluite, *élire, élue*, I, 77 ; II, 21.

Espare, (?), I, 32.

Espartir, *répandre*, II, 34, 279.

Espartir (s'), *s'étendre, se répandre*, I, 174, 317.

Espeurer, *effrayer*, II, 156, 366.

Espoindre, *piquer, exciter*, II, 326.

Esquierre, *équerre*, I, 96.

Essue, *sortie*, II, 95.

Estoc, *tronc, branche cassée*, II, 254.

Estorement, *réconfortant*, II, 253.

Estorer, *munir, garnir*, II, 165, 369.

Estoupail, *bouchon*, II, 253.

Estre, *maison*, II, 29, *etc.*

Estriver, *disputer, contester, lutter*, I, 270 ; II, 71, 149.

Estroit, *à l'étroit*, I, 270.

Être : seon, seés, sés, I, 83, 333; II, 65, *etc.*

Être en estant, *être debout, stare*, II, 438, 446.

Eu, *au*, I, 8, *etc.*

Euvrer, *ouvrir*, I, 163 ; II, 201.

Evader, *éviter*, II, 291.

Exercice, *armée*, I, 183.

Expecter, *attendre*, I, 331.

Expressé, *exprimé*, I, 132.

F

Faconde, *biens, richesses*, I, 300.

Facture, *ouvrage, créature*, I, 316.

Faillance, *défaillance*, II, 287.

Faille, *faute*, I, 102 ; II, 21.

Fain, *feint, simulé*, II, 375.

Fainctement, *par feinte*, I, 79.

Faindre (se), *se lasser*, I, 314 ; II, 40.

Faisible, *faisable, possible*, I, 75.

Faitif, *gracieux, bien fait*, II, 333.

Fallace, *tromperie*, I, 128, 308.

Fantasie, *fantaisie*, I, 234.

Festivité, *fête*, II, 204.

Ferir, *porter ou frapper (jeu de mots)*, II, 148.

Finement, *fin*, I, 76.

Finer, *finir*, I, 62, *etc.*

Fins, *pays, territoire*, I, 295.

Flamice, *espèce de gâteau*, II, 165.

Flaveler, *bavarder*, II, 353.

Folemus (?), II, 304 ; *nous avons entendu dans l'arrondissement de Dieppe l'expression* grand mal-ému, *grand paresseux, grand vaurien.*

Fondance, *état de ce qui fond, s'écroule*, II, 170.
Fondeur, *fondateur*, I, 87.
Forfaire, *mettre dehors, enlever*, I, 272 ; II, 12.
Forment, *fortement*, II, 98, 425.
Fort (au), *au bout du compte, après tout*, I, 224, 266, *etc.*
Fortraire, *enlever, chasser*, I, 345 ; II, 383.
Fourmen, *froment*, II, 435.
Fracteur, *celui qui brise*, I, 19.
Fraiz (de), *de nouveau*, II, 10.
France, *franche*, II, 389, *etc.*
Frivole, *tromperie*, I, 104.
Futuro, *pour le futur*, II, 119.

G

Gardeur, *gardien*, I, 95.
Garenlo (la), *refrain*, II, 111.
Gaudir, *se réjouir, s'amuser*, II, 35.
Gendre, *genre*, I, 38, 67.
Genee, *genêt, botte de genêt*, II, 99, 137.
Gengler, *railler, mentir*, II, 160.
Genser, *disposer*, II, 67, 86, 196.
Gerarchie, *hiérarchie*, I, 108, 110, *etc.*
Gergon, *jargon, discours*, I, 155 ; II, 222.
Geron, *giron*, II, 445.
Gerre, *genre*, I, 22, 113.
Get, gesant, *gît, gisant*, I, 110 ; II, 382, *etc.*
Gitte, *gîte, au fém.*, II, 290.
Gluo, *gluau*, I, 149.
Gramment, *grandement*, I, 26, 209, *etc.*
Gredil, *gril*, II, 240.
Grigner, *craquer comme des grignètes*, II, 166.
Grignete, *croûte graveleuse du pain*, II, 165.

H

Ha, *a, habet*, I, 6, 15, *etc.*
Habilitè, *habileté*, I, 192.
Habis, *mœurs, habitudes*, II, 300.
Habituè, *préparé*, II, 142, 231.
Haïr : **herra**, II, 242.
Harer un leu, *crier au loup*, II, 104.
Her, *héritier*, I, 77 ; II, 345.
Her, *hier*, II, 165.
Herbis, *pâturage*, II, 267.
Herbregement, *hébergement*, I, 306, 308.
Herbreger, II, 138.
Herrer, *s'attacher, s'obstiner*, II, 24, 175.
Heure (assés), *assez tôt*, II, 105.
Hober, *remuer, changer de place*, I, 268.
Honoreur, *qui honore*, I, 161.
Hostelaige, *hôtel*, II, 143.
Hûc, *appel*, II, 239.
Huen, *chouette*, II, 254.
Huller, *crier*, II, 246.

I

....isse, ...isson, *pour* ....*asse*, ...*assions*, I, 30, 245, *etc*.
Itel, *tel*, II, 430.
...ie, ...*ée*, *ex*. : *enseignée*, I, 305, 323, *etc*.
Il, *y a-t-il*, *a-t-il*, I, 40, 71, 242; II, 418.
Il, *là*, *illic*, I, 164, 187.
Ila, *là*, *ce...-là*, I, 61, 70, 250.
Implecion, *accomplissement*, I, 79.
Impuisible, *inépuisable*, I, 112.
Inadvertissement, *avertissement*, I, 69.
Inception, *commencement*, I, 75; II, 207.
Incepture, *entreprise*, II, 206.
Inobedientement, *en désobéissant*, I, 122.

J

Jonesse, *jeunesse*, II, 302.
Josne, *jeune*, I, 215, 286.
Jouel, *joyau*, I, 320.
Jupper, *appeler*, II, 78.
Jus, *à bas*, I, 15.
Juyrie, *la nation juive*, II, 91.

L

Labeurer, *travailler*, I, 33.
Labit, *désastre*, I, 25.
Lamental, *qui se lamente*, II, 337.
Latrer, *battre*, *frapper*, II, 304.
Latrie, *adoration*, II, 248.
Lay, *le*, I, 43, 241, *etc*.
Lesant, *paresseux*, II, 66.
Lesarde, *lézard*, II, 245.
Lignie, *lignage*, I, 76, *etc*.
Limiter, *désigner*, *élire*, II, 13.
Litter, *lutter*, II, 263.
Lo, *louange*, II, 330.
Loc, *piége*, I, 192.
Louer : loer, lo, I, 7; II, 111, *etc*.

M

Maille, *monnaie* : *l'esbahir n'y vault maille*, II, 45.
Main, *matin*, I, 66.
Mains, *moins*, I, 11, 250, *etc*.
Maisouen, *dorénavant*, I, 349.
Mais que, *pourvu que*, I, 150; *lorsque*, I, 244; II, 416, *etc*.
Major, *majeure*, I, 128.
Male, *mauvais*, II, 49, 423.
Manciper, *vendre*, *livrer*, I, 222.
Mandé, *mandement*, I, 280.
Manger : menga, mengant, I, 12, 151, *etc*.
Mansion, *demeure*, I, 300.
Marche, *pays*, *contrée*, II, 265, 309.
Mau, *mal*, II, 215.
Maulture, *état de ce qui est mauvais*, II, 135.
Menu, (?), II, 187.
Menu : tost et menu, *promptement*, I, 175.
Merir, *mériter*, I, 25, 83, 110.

Merrer, *mener*, I, 51, 75, *etc.*
Més, *(je) mets*, I, 18, 177.
Mès, *jamais, plus*, I, 178 ; II, 125, *etc.*; — mès que, *lorsque, pourvu que*, I, 186 ; II, 80, *etc.*; — mès en pose, *V. pose.*
Mesconter, *oublier, mal compter*, I, 236 ; II, 26.
Meshuy, *aujourd'hui, maintenant*, I, 245 ; II, 45.
Mesouen, *dorénavant*, I, 331, *etc.*
Mesprison, *mépris*, I, 45.
Meulte, *émeute*, II, 95.
Mice, *miche, pain*, I, 116.
Midieux ! *exclam.*, *Dieu m'assiste !* II, 75.
Mierre, *myrrhe*, II, 463.
Milleu, *milieu*, II, 9.
Moleste, *mal, aggression*, II, 308.
Mon, *formule d'affirmation*, I, 99, *etc.*
Monjoye, *abondance*, I, 25, 306.
Moreillon, *morillon, canard sauvage*, I, 160.
Mors, *morceau*, I, 56 ; II, 147.
Mors, *morsure*, I, 126 ; II, 411.
Mors, *mordu*, II, 167, 245.
Mouceau, moucel, *monceau, quantité*, I, 16 ; II, 16, *etc.*
Mourir, *subst.*, *action de mourir*, I, 77.
Mucher, *cacher*, I, 269, 275.
Munde, *pur*, I, 300, 318.

N

N', *n, euphonique*, I, 77, 286, *etc.*
Naquir, *naître*, I, 15, 48, *etc.*
Naquissement, *naissance*, I, 21, 78.
Narille, *narine*, II, 247.
Nater (se), *s'efforcer*, II, 66.
Nation, *naissance*, I, 13 ; II, 236.
Ne, *ni*, I, 126, *etc.*
Neupces, *noces*, I, 311.
Nigromance, *nécromancie*, II, 233.
Noncer, *annoncer*, I, 208, 269, *etc.*
Nully, *nul*, I, 19.
Nuncement, *nouvelle, action d'annoncer*, I, 22, 330.

O

Obir, *obéir*, I, 8, 87, 126.
Œuvrer, *ouvrir*, I, 132.
Offension, *offense*, I, 202.
Omblier, *oublier*, II, 66.
On, *nous*, I, 11, 43, *etc.*
Onc, *jamais*, I, 38, 198, *etc.*
Oncques mais, *jamais*, I, 234, 239, *etc.*
Oppresse, *oppression*, I, 75.
Ore, *or, conjonct.*, I, 174, *etc.* ; — *alors*, II, 395 ; — *maintenant*, II, 102 ; — a ore, *alors*, II, 283.
Orer, *prier, adorer*, I, 160 ; II, 289.
Ou, *au*, II, 208.
Oudeur, *odeur*, I, 112.
Ouen, *en ce temps, unquam*, II, 230.
Ouïr : o, os, ost, oe, oons, oes,

orrai, orra, oy, oye, I, 16, 17, 32, 46, 47, 53, 57, 87, 274; II, 112, *etc.*
Oultrer, *accomplir*, II, 289, 444.
Oy, *oui*, I, 48, 219, *etc.*

P

Pagee, *page*, II, 130.
Paillardaille, *troupe de vauriens*, II, 235.
Painer, *se donner du mal*, I, 337, *etc.*
Pais, *pays*, *monoss.*, I, 278, 350.
Paisture, *pâture*, *action de faire paître*, II, 365.
Pal, *discours* (?), I, 6.
Parclose, *fin*, I, 28.
Pardire, *dire complètement*, II, 18.
Parée *(boisson)*, *qui a fermenté*, I, 24.
Parens, *obéissant*, I, 115.
Parfin, *fin*, I, 16, 25.
Parlement, *conseil*, *entretien*, I, 70.
Partir, *prendre part*, *partager*, II, 36, 119.
Partuys, *pertuis*, *trou*, I, 268.
Party, *lieu*, *pays*, I, 332; II, 103.
Pas, *passage, difficulté*, I, 202; II, 412; — *passage d'un livre*, I, 207; II, 90.
Pause, I, 225, *V. pose.*
Pausmer (se), *se pâmer*, II, 326.
Pel, *peau*, II, 204.
Penance, *pénitence*, I, 142.
Penne, *plume*, II, 139.
Pennier, *pannier*, II, 165.
Pert, *paraît*, II, 174.
Pesquaille, *pêcheur*, II, 239.
Petit (ung), *un peu*, II, 158, *etc.*
Pharisee, *pharisien*, I, 224.
Pié ne pate, *prov.*, *rien*, *personne*, I, 262; II, 109.
Pièce (en), *pas du tout*, II, 18.
Piler, *piétiner*, *marcher*, II, 304.
Pité, *pitié*, I, 123, 197.
Piteable, *susceptible de pitié*, I, 130.
Plaisser, *plier*, II, 68, 123.
Planière, *plénière*, *complète*, II, 141, 308.
Planté (a), *avec abondance*, I, 67.
Plevir, *garantir*, II, 10.
Plice, *fourrure*, II, 139.
Plinger, *plonger*, I, 308.
Pluc, *ce qui reste après le vannage*, *épluchure*, *profit*, II, 39, 239.
Ponnar, *paresseux*, *lâche*, II, 106.
Porteure, *portée*, *fruit*, II, 443.
Porture, *gestation*, II, 81, 135.
Pose, *pause*, *espace de temps*, I, 267; II, 52; — mès en pose, mès empose, *d'ici longtemps*, I, 179, 339; II, 57; — en pose, *en un instant*, II, 245.
Pou, *peu*, I, 14, *etc.*
Pouoir, *pouvoir*, I, 65, 321.
Pourpenser, *penser*, I, 25.
Pourreture, *pourriture*, I, 64.

Pourveance, *provision*, I, 103; — *providence*, I, 246.

Pouvoir : pooir, pouoir, peu, pouez, peuent, pouaye, pouoit, I, 4, 26, 67, 96, 151, 158, 263, *etc.*

Poy, *peu*, I, 14, *etc.*; — a poy, *depuis peu*, *presque*, I, 344 ; II, 78.

Prendre : prensist, I, 29, *etc.*

Prest, *prest comme un chandelier*, II, 10.

Primerain, *premier*, II, 174, 211.

Prolation, *action de proférer*, I, 318.

Prophetal, *prophétique*, II, 327.

Propiciatore, *le Propitiatoire*, I, 242.

Puche, puche en l'aureille, *pues à l'oreille*, II, 109.

Puncture, *coup*, *blessure*, II, 442.

Purgement, *purification*, I, 348.

Purité, *pureté*, I, 216.

Q

Quans, *combien*, *combien grands*, I, 300 ; II, 5.

Quant que, *ce que*, I, 178.

Que, *ce que*, I, 177, 224, *etc.*

Quelque, *pendant que*, I, 263 ; II, 71.

Quelquement, *en quelque manière*, I, 114, 300.

Querre, *chercher*, II, 414.

Qui, *qu'il*, *qu'ils*, II, 80, 81.

Qui mieulx mieulx, *à qui mieux mieux*, I, 310.

Qui que soit, *quelqu'un*, II, 356.

R

Rabler, *ronfler*, II, 224.

Rachateur, *racheteur*, *rédempteur*, I, 21.

Rachetement *rachat*, I, 203.

Racourir, I, 260.

Rade, *rapide*, *prompt*, II, 49, 159.

Radrecher (se), *revenir*, II, 254.

Rajonir, *rajeùnir*, I, 330.

Rasibus, II, 353.

Raverdie, *joie*, *plaisir*, *par ext.* *refrain*, *chanson*, II, 111.

Rebuquer, *être rebuté*, *renoncer à*, *s'émousser*, I, 192.

Reclamé, *honoré*, I, 334, *etc.*

Recliner, *retourner*, II, 363.

Recoler (se), *se souvenir*, I, 29 ; II, 430.

Record, recort, *rapport*, *avis*, I, 66, 79 ; — *souvenir*, I, 116, 349, *etc.*

Recoy (a), *en repos*, I, 242.

Rede, *vite*, *prompt*, I, 265.

Refait, *rempli*, I, 336.

Regratiation, *action de grâces*, I, 336 ; II, 207.

Regreter, *désirer*, II, 405.

Relenquir, *abandonner*, I, 114 ; II, 323.

Remide, *remède*, II, 57.

Remple, *remplisse*, *subj.*, II, 425.

Renouille, *grenouille*, II, 251.

Reon, *rayon*, II, 204, 440.

Reposement, *action de se poser*, I, 278.
Reprise, *reproche*, II, 44.
Requerre, *demander*, I, 95, 111 ; II, 448, *etc.*
Requoy (a), *en repos*, II, 147.
Rés a rés, *au ras*, II, 185.
Retournee, *retour*, I, 332.
Retraire, *retirer*, I, 113 ; — *se retirer, s'éloigner*, I, 225 ; II, 379 ; — *rapporter, raconter*, I, 112, 119, *etc.*
Retrusion, *rejet, renvoi*, 1, 47.
Rescourre, *délivrer*, I, 23.
Reva, *de re-aller, aller de nouveau*, I, 220.
Revelement, *révélation*, I, 351.
Ribaudeau, *ribaud*, II, 239.
Ricaler, *tarder, être paresseux*, (?), II, 241.
Rice, *riche*, II, 36.
Rigoler, *bafouer, se moquer*, I, 272 ; II, 178, 281.
Rigle, *règle*, I, 237.
Rischay ! *interj., cri pour appeler les moutons*, II, 109.
Rouir, *au fig., persister, demeurer*, II, 86, 298.
Route, *foule, troupe*, I, 250 ; II, 67.
Run, *tour, rang*, II, 371.

S

Sacraire, *sanctuaire*, I, 3.
Sain (?), *vere in hoc sanus es*, ou *vere ad hoc signo*, (?), II, 92.
Saisie, *soirée, assemblée du soir*, II, 249.
Saquer, *enlever, vider*, II, 304.
Satiffier, *satisfaire*, I, 102 ; II, 390.
Saulveté, *salut*, I, 336.
Savoir : **saira, sçairoye**, I, 165 ; II, 223, *etc.*
Sceu, *connaissance*, I, 314.
Scien, *connaissant*, I, 42.
Se, *ce*, I, 292, *etc.*
Se, *si*, I, 177, *etc.*
Sebeline, *zibeline*, II, 139.
Segrez, *secrets*, I, 297.
Semblabe, *semblable*, II, 239, 247, *etc.*
Seoir (le), *action de s'asseoir*, I, 22.
Sequeure, *du v. secourir*, I, 42.
Sercher, *recherche*, I, 180.
Serre (en), *en garde*, II, 129.
Sieu, *suif*, I, 104.
Sistarche, *sitarchia ou sistarchia, sac pour les provisions, pannetière*, II, 262.
Socié, *camarade*, II, 255, 341.
Sodal, *compagnon*, II, 114, 223.
Somme, *résumé, point capital, teneur*, I, 191, 198 ; II, 19, 74 425 ; — *en somme*, II, 179, 409.
Songneux, *soigneux*, I, 27, 225.
Sonner, *signifier, faire entendre*, I, 205, 302.
Soubtil, *subtil*, I, 7, 149, *etc.*
Soulace, *satisfasse, fasse plaisir*, I, 72, 317.

Souldre, *saillir, sortir, résulter;* sours, sauldra, souldra, sourdra, I, 22, 165, 239; II, 8, 95, *etc.*

Souldre, *résoudre;* soult, soulent, I, 75; II, 321, 340, *etc.*

Souler, *avoir coutume,* I, 189.

Soulte, *solution,* II, 437.

Sourdre, *V. souldre.*

Souvenir, *subvenir,* II, 212.

Souvenué, *souvenir,* II, 351.

Stiller, *couler,* II, 351.

Suppost, *sujet, personne,* I, 201; — *compagnon,* II, 297.

T

Tains, *obscurci,* II, 204.

Targer, *tarder,* I, 20, 263, *etc.*

Targer (le), *l'action de tarder,* II, 52.

Tencer, *réprimander,* I, 256,

Teneur, *celui qui tient,* II, 81.

Tenir: tendra, tensist, I, 16, 76, *etc.*

Tenir, *s'abstenir,* II, 420.

Tieulz, *tels,* I, 342, *etc.*

Tire (a), *l'un après l'autre,* II, 454.

Tonniller, *tonner,* II, 296.

Toufeau, *bouquet,* II, 240.

Touldre, *enlever,* I, 125.

Toulifault, (?), II, 303.

Tracher, *chercher,* I, 103, 272, *etc.*

Traire, *se diriger vers,* II, 103; — *tirer,* II, 381.

Transgloutir, *engloutir,* I, 23.

Treffaulx, *très faux,* II, 322.

Treffort, *très fort;* I, 110, *etc.*

Treple, *triple,* I, 331; II, 310.

Trespas, *transgression,* I, 279; — *passage,* II, 119.

Trespasser, *transgresser,* I, 268.

Trillie, *cage,* II, 298.

Tristeur, *tristesse,* I, 327.

Tritre, *traître,* II, 225.

Troche, *échange,* I, 149; II, 364.

Trompille, *trompette,* II, 11, *etc.*

Trompiller, *jouer de la trompette,* II, 17.

Tropeau, tropel, *troupeau,* I, 23; II, 103.

Trou la trou! *cri pour appeler les moutons,* II, 110.

Trousser, *marcher,* I, 163.

Trucha, *interj.,* II, 132.

Tuel, *tuyau,* II, 353.

U

Uis, *huis,* I, 91, 99.

Ullement, *cri,* II, 246.

Unetes (?), I, 174.

Uy (a l'), *aujourd'hui, maintenant,* II, 157.

Uys, *V. uis,* I, 235.

V

Valeton, *petit valet,* I, 337.

Vaule, *gaule, bâton,* II, 255.

Vaulsist, *vaudrait,* I, 55; II, 120.

Veleça, *le voilà,* I, 55, *etc.*

Velacy, velecy, velescy, vé les cy,

vemecy, *la, le, les, me, voici*, I, 37, 38, 170, 242 ; II, 12, *etc.*
Venir, *venue*, I, 40 ; II, 312.
Venir : viegne, viengez, viengnez, vendra, vensist, I, 7, 16, 40, 178, 280, *etc.*
Vennès (?), II, 252.
Ver, *vair, fourrure*, II, 139.
Verot, *verrat*, II, 117.
Vers, *couplet, strophe* (?), I, 210.
Vertir, *prendre route*, II, 61, 76.
Vesquist (qu'il), *qu'il vécût*, I, 38.
Veu, *vû*, I, 288, *etc.*
Veuil, *volonté*, I, 5, *etc.*
Vez en cy, *en voici*, I, 103.
Viaire, *visage*, I, 346.
Viateur, *voyageur*, I, 137.
Victore, *victoire*, I, 12.
Victorien, *victorieux*, II, 308.
Viltè, *vilité*, II, 85.
Virevite, *girouette*, II, 370.
Virouiller, *tourner comme une girouette*, II, 252.
Voir : veons, vès, veès, veoyt, véant, veist, I, 80, 117, 200, 206, 222, 277, *etc.*
Voise, *V. aller.*
Vouer, *faire un vœu*, I, 282.
Vouloir : veuil, vueil, voulsisse, vousist, voulsisson, I, 15, 87, 97, 228, 275, *etc.*
Vueil, *V. veuil*, I, 11.

Y

Yla, *V. ila.*
Ytel, ytieulx, *tel, tels*, II, 110, 309.

CORRECTIONS

Quoique nous nous soyons imposé la règle de suivre scrupuleusement le texte original, il nous a semblé parfois nécessaire d'y déroger : on trouvera dans la liste qui suit les principales corrections que nous avons faites. D'autres fautes encore ont été rectifiées, que nous n'avons pas indiquées ci-dessous ; ce sont celles, par exemple, qui résultent évidemment du renversement ou de l'interversion d'une ou de plusieurs lettres. On rencontrera aussi dans le texte un certain nombre de vers faux, que nous n'avions pas à modifier, et que nous n'avons pas cru utile de signaler.

PREMIÈRE JOURNÉE

PAGES		CORRECTIONS		TEXTE ORIGINAL
6, note, ligne 5,	*lisez*	Joh. x	*au lieu de*	Joh. xii
43, vers 8,	—	arrivé	—	arriné
64, vers 10,	—	mort	—	morte
85, vers 5,	—	hommes	—	homme
117, note, ligne 2,	—	præteriit	—	præterit
118, note, ligne 8,	—	invento quod desiderabant	—	invento desiderabant
122, note,	—	Genesis III	—	Genesis II
134, note, ligne 3,	—	erant in actu	—	erant actu
134, note, ligne 8,	—	quam natura	—	quam de natura

PAGES		CORRECTIONS		TEXTE ORIGINAL
134, note, ligne 11,	*lisez*	quod angelis	*au lieu de*	quam angelis
149, vers 2,	—	nous eust esté	—	nous esté
166, vers 10,	—	non	—	nom
172, vers 2,	—	oncques	—	doncques
184, vers 25,	—	il y est	—	il n'y est
194, vers 1,	—	quel	—	quelle
196, vers 5,	—	n'ès	—	nos
204, note, ligne 6,	—	transferatur	—	transferre
214, note, ligne 13,	—	putares	—	putaret
219, note, ligne 11,	—	sui	—	tui
240, vers 11,	—	deviser	—	diviser
248, note,	—	XI	—	II
256, vers 12,	—	me	—	ne
260, vers 10,	—	s'est	—	c'est
272, vers 23,	—	est	—	et
286, vers 10,	—	ces	—	ses
293, vers 3,	—	l'en nous	—	nous nous
305, note, ligne 3,	—	esse	—	eum
322, note, ligne 1,	—	constancia, non obstinatio	—	constanciam non obstinatis
334, note, ligne 1,	—	justus	—	ustus
334, note, ligne 2,	—	in Galileam	—	michi Galileam
348, vers 10,	—	soient mis	—	soient pas mis

DEUXIÈME JOURNÉE

7, vers 17,	*lisez*	sourvint	*au lieu de*	souvint
15, vers 16,	—	l'on ne nous	—	nous ne nous
22, vers 5,	—	mandement	—	mandent

PAGES		CORRECTIONS		TEXTE ORIGINAL
36, vers 20,	*lisez*	avarice	*au lieu de*	alvarice
56, note, ligne 3,	—	Luce secundo	—	Luce primo
56, note, ligne 4,	—	universus orbis, et	—	universus et
57, note, ligne 2,	—	nominatis	—	non inatis
57, note, ligne 3,	—	Sancto	—	Sanctis
57, note, ligne 3,	—	sacerdos	—	sacer ds
58, note, ligne 5,	—	duodecim	—	duos decimos
66, vers 13,	—	se	—	ce
73, vers 10,	—	toute	—	tout
75, vers 5,	—	cy	—	sy
80, vers 17,	—	sont	—	font
84, vers 15,	—	A Abraham	—	Abraham
86, vers 4,	—	fait	—	font
93, vers 1,	—	amertume	—	armertume
98, vers 19,	—	est	—	es
106, vers 10,	—	sont	—	font
129, vers 4,	—	que nous sommes	—	que sommes
141, note, ligne 4	—	qui propter hoc	—	qui hoc
145, vers 12,	—	il en sera	—	en sera
151, vers 3,	—	cil	—	sil
200, vers 16,	—	n'y	—	m'y
213, note, ligne 3,	—	ad sedendum	—	ad sede du
215, vers 8,	—	tantost mieulx je	—	tantost je
225, note, ligne 4,	—	ydololatrandi	—	ydolatrandi
227, vers 3,	—	le	—	les
229, vers 2,	—	Kronos	—	lronos
229, vers 3,	—	Faunus	—	fannus
230, note, ligne 1,	—	mons	—	modus
234, vers 9,	—	m'apporter	—	m'apporte

PAGES		CORRECTIONS		TEXTE ORIGINAL
239, vers 4,	*lisez*	car de luxure	*au lieu de*	car luxure
248, vers 4,	—	les	—	le
267, vers 7,	—	nous ses enfants	—	nous enfants
269, note, ligne 18,	—	commentario	—	contrario
282, vers 20,	—	mains	—	biens
286, vers 10,	—	si feray je	—	si feray
305, vers 6,	—	pays	—	pys
340, vers 17,	—	plus que	—	puis que
370, vers 13,	—	sera	—	fera
373, vers 11,	—	retrouver	—	retourner
378, vers 5,	—	qu'est	—	qust
395, vers 3,	—	duorum	—	duum
402, vers 13,	—	les	—	le
411, vers 14,	—	empoisonna	—	emprisonna
412, vers 3 et 6,	—	regettez	—	regrettez
452, vers 6,	—	donc	—	doncques.

ERRATA DE CETTE RÉIMPRESSION

INTRODUCTION

PAGES		
XXII, ligne 4,	*lisez* XLIX	*au lieu de* IXL

PREMIÈRE JOURNÉE

3, note, ligne 1,	*lisez* quod a solo	*au lieu de* quod, a solo
16, en marge,	— R	— B
22, note,	— Ab exitu	— Ad exitu
74, vers 10,	— desvos	— des vos
78, vers 1,	— l'a	— la
89, note, ligne 4,	— primo	— patrio
104, vers 4,	— bien	— bten
118, note, ligne 7,	— quo	— quatinus
123, vers 20,	— humains :	— humains
127, vers 6,	— Cesse, Abraham,	— Cesse Abraham
131, note, ligne 3,	— Obsecro, Domine Deus	— Obsero, Domine Deusc
145, note, ligne 2,	— terram	— erram
178, note, ligne 3,	— occidit, filius	— occidit filius

DEUXIÈME JOURNÉE

3, note, ligne 3,	*lisez* presidens	*au lieu de* presiden
5, vers 18,	— ditz.	— ditz
60, note, ligne 1,	— post ea	— postea
64, note, ligne 3,	— coupel	— coupe

PAGES				
64, note, ligne 4,	*lisez*	vouloit,	*au lieu de*	vouloit
64, note, ligne 5,	—	jusques a	—	jusques
89, note,	—	videatur	—	vidatur
109, vers 8,	—	A l'uy	—	A luy
201, note, ligne 3,	—	gaudio,	—	gaudio
201, note, ligne 8,	—	Apostolus	—	Apolu
230, note, ligne 3,	—	Melloni	—	Mellonis
269, note, ligne 9,	—	xxvi	—	xxvii
310, note, ligne 2,	—	simplicitate, unde	—	simplicitate. Unde
411, vers 3,	—	mué	—	mue

327, la ballade est en vers de quatre pieds et non en vers de huit pieds.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

23, ligne 28,	*lisez*	Muses	*au lieu de*	Muses,
38, ligne 7,	—	XVII[e]	—	XVI[e]

